



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8496<sup>e</sup>** séance

Jeudi 28 mars 2019, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Le Drian/M<sup>me</sup> Gueguen/M. Michon . . . . . (France)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Mapisa-Nqakula
Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia/M. Kuzmin
Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
Indonésie . . . . .	M. Fachir
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen

## Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Prévention et lutte contre le financement du terrorisme

Lettre datée du 14 mars 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/239)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 9 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

#### **Prévention et lutte contre le financement du terrorisme**

#### **Lettre datée du 14 mars 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/239)**

**Le Président** : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux Ministres de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Tadjikistan, des Philippines, de la Roumanie, de l'Estonie, de l'Irlande et de la Slovénie, et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine, République de Macédoine du Nord, République islamique d'Iran, République tchèque, Roumanie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Ukraine et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme; M. Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière; et M<sup>me</sup> Mercy Buku, experte de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

M. Voronkov et M<sup>me</sup> Buku participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Rome et Nairobi, respectivement.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Robert Mardini, Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Emmanuel Roux, Représentant spécial de l'Organisation internationale de police criminelle auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/239, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 mars 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/268, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Lituanie, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Macédoine du Nord, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votant pour :*

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2462 (2019).

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

**M. Voronkov** (*parle en anglais*) : Je me joins aujourd'hui aux membres du Conseil de sécurité depuis Rome, où je viens de signer un mémorandum d'accord avec la Guardia di Finanza italienne, un organisme important spécialisé dans le renforcement des capacités en matière de lutte contre le financement du terrorisme, en vue de travailler de concert avec le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) sur des activités y afférentes dans le monde entier.

La résolution 2462 (2019) adoptée aujourd'hui témoigne une fois encore du rôle de chef de file joué par la France pour le renforcement de la coopération internationale aux fins de la lutte contre le financement du terrorisme. À cet égard, je voudrais rappeler la Conférence internationale de haut niveau de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, qui s'est tenue à Paris l'année dernière sur le thème « No money for terror » (« Pas d'argent pour la terreur »), sous la direction personnelle du Président français, Emmanuel Macron, et où j'ai représenté le Secrétaire général. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Paris, l'Australie organisera cette année la prochaine conférence internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme.

L'adoption de la résolution 2462 (2019) intervient à un moment critique. Les récents attentats terroristes commis dans le monde démontrent que des flux financiers continuent de parvenir aux groupes terroristes par des voies aussi bien illégales que légales. Ainsi, il est vital de déployer des efforts concertés pour attirer davantage l'attention des pays sur la lutte contre le financement du terrorisme. Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité portent sur la lutte contre le financement du terrorisme. Cependant, la résolution que le Conseil vient d'adopter

permet de regrouper ses différentes exigences dans un seul et unique document, et intègre de nouvelles questions essentielles, notamment les nouveaux types de financement du terrorisme. Je voudrais saluer tout particulièrement le rôle que la résolution assigne au Bureau de lutte contre le terrorisme, afin de recenser les moyens de réprimer le financement du terrorisme et d'aider les pays à renforcer leurs capacités de mettre en œuvre les grandes priorités. Au Bureau de lutte contre le terrorisme, nous sommes prêts et disposés à jouer un rôle accru pour aider les États Membres à mettre en œuvre la résolution.

Le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont consacré une part importante de leurs activités de politique générale, de coordination et de renforcement des capacités à lutter contre le financement du terrorisme. Nous proposons une plateforme de coordination pour le dialogue interinstitutions par l'intermédiaire de notre Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui relève du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme des Nations Unies. Nous avons également fourni un appui concret aux États Membres pour les aider à comprendre les mesures efficaces de lutte contre le financement du terrorisme et à les mettre en œuvre.

Je remercie le Royaume d'Arabie saoudite, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Suisse et, plus récemment, l'Inde et l'État du Qatar d'avoir versé des contributions aux projets de financement de la lutte contre le terrorisme mis en œuvre par le Bureau de lutte contre le terrorisme.

Je voudrais faire trois remarques sur les priorités du Bureau de lutte contre le terrorisme dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme.

Premièrement, nous devons élargir notre champ d'action pour inclure le partage des renseignements, les évaluations sectorielles des risques et les partenariats public-privé afin de veiller à ce que la réglementation financière soit adaptable, ciblée, proportionnée et efficace.

Deuxièmement, en nous inspirant de la résolution, nous devons considérer la lutte contre le financement du terrorisme comme un ensemble complet comprenant toute une série de sujets connexes. La sensibilisation à l'échelle du système, la coordination interinstitutions, les contrôles judiciaires et la mobilisation continue de ressources humaines et technologiques sont tout

aussi importants. Les droits de l'homme et le droit humanitaire doivent être respectés et protégés. Ce n'est que par une approche globale et multidimensionnelle que les institutions et systèmes financiers nationaux et internationaux pourront être correctement protégés contre les utilisations abusives à des fins terroristes.

Troisièmement, nous devons collaborer plus étroitement avec le Groupe d'action financière (GAFI) et les organes régionaux de ce type pour appuyer le renforcement des capacités. Je me félicite de la participation du GAFI au présent forum.

Le Bureau de lutte contre le terrorisme reste déterminé à travailler avec tous ses partenaires, en particulier la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour coordonner le soutien au renforcement des capacités des États Membres qui en font la demande, conformément aux directives du Conseil de sécurité énoncées dans la résolution 2395 (2017). Nous utiliserons nos plateformes de coordination interinstitutions pour renforcer cette coordination de l'assistance et des besoins avec d'autres organismes clefs, tels que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et INTERPOL.

Je voudrais saisir cette occasion pour appeler tous les États Membres, et en particulier ceux qui participent activement aux débats d'aujourd'hui, à mettre des experts nationaux à la disposition des programmes des Nations Unies concernant la lutte contre le financement du terrorisme, afin que les pays bénéficiaires aient la possibilité d'apprendre les bonnes pratiques dans ce domaine. Il faut également apporter un appui financier important en faveur de programmes d'assistance plus complets pour renforcer la capacité des États Membres de prévenir et de détecter le financement du terrorisme.

Ce n'est que grâce à une solide collaboration et à des efforts ciblés que nous pourrions obtenir des résultats concrets dans notre lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. Le Bureau de lutte contre le terrorisme est prêt à jouer son rôle d'élaboration des politiques et de renforcement des capacités dans le cadre plus large des efforts internationaux de lutte contre le financement du terrorisme.

**Le Président :** Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Billingslea.

**M. Billingslea (parle en anglais) :** Tout d'abord, je remercie la France du rôle moteur qu'elle joue sur la question critique de la lutte contre le financement du terrorisme. Comme le Secrétaire général adjoint vient de le mentionner, la résolution 2462 (2019), qui vient d'être adoptée, fait sensiblement progresser les travaux de la Conférence internationale de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, qui s'est tenue à Paris l'année dernière à l'initiative du Président Macron, sur le thème « No money For terror », et dans laquelle vous avez, Monsieur le Président, joué un rôle clef. Nous attendons avec intérêt la conférence de suivi prévue cette année en Australie, et nous vous remercions d'avoir invité le Groupe d'action financière (GAFI) à prendre la parole lors de l'adoption de la résolution 2462 (2019).

Le terrorisme demeure une menace à la paix et à la sécurité internationales dont aucune région n'est exempte. Les groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaïda et leurs affiliés continuent d'obtenir des fonds auprès d'un large éventail de sources; ils utilisent ces fonds pour commettre des attaques terroristes, mais ils les utilisent également pour maintenir et développer leurs organisations terroristes de manière générale. La lutte contre tous ces aspects du financement du terrorisme est une priorité absolue partagée par le Conseil de sécurité et le GAFI. J'ai plaisir à constater que la résolution reconnaît le rôle essentiel du GAFI dans l'établissement de normes internationales pour combattre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Le GAFI a été créé en 1989 par le Groupe des Sept pour lutter contre le blanchiment d'argent par les réseaux de trafic de stupéfiants et de criminalité organisée, et nous avons depuis élargi notre champ d'action pour lutter à la fois contre le financement du terrorisme et contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Aujourd'hui, plus de 190 juridictions membres du GAFI et le réseau mondial de centres de lutte contre le terrorisme se sont engagées à mettre en œuvre ces normes et à être évalués en fonction de leur respect de ces normes, ce qui inclut des exigences spécifiques pour donner effet aux résolutions du Conseil de sécurité, dont celle qui vient d'être adoptée, afin de contrer les menaces susmentionnées. Ainsi, le GAFI et le Conseil de sécurité travaillent main dans la main pour renforcer la réponse des États Membres à ces menaces critiques à la paix et la sécurité internationales.

Alors que le GAFI s'apprête à célébrer son trentième anniversaire dans les prochains jours, nous avons concentré notre présidence sur la nécessité de prendre des mesures pour relever trois défis cruciaux. Plus précisément, nous donnons priorité aux efforts visant, premièrement, à nous attaquer aux risques de financement illicite associés aux monnaies virtuelles et aux actifs connexes; deuxièmement, à prendre de nouvelles mesures pour renforcer les efforts internationaux de lutte contre le financement du terrorisme; et, troisièmement, à améliorer nos travaux dans le domaine du financement de la prolifération. J'ai été particulièrement heureux de constater que la résolution souligne les progrès réalisés par le GAFI en ce qui concerne la première priorité, saluant les récents travaux qui visent à modifier nos normes et à adopter une note interprétative qui clarifie la façon dont tous les pays doivent réglementer et superviser les activités et ceux qui fournissent des actifs virtuels, ainsi que l'importance d'engager des poursuites efficaces contre le financement du terrorisme.

En outre, comme l'indique la résolution, il est essentiel que tous les États reconnaissent sur quels points ils peuvent être exposés au financement du terrorisme et s'en servent pour atténuer correctement ces risques. Je remercie le Secrétaire général adjoint et son Bureau des informations précieuses qu'ils ont fournies, et je me félicite des rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Nous préparons également des rapports confidentiels sur les sources et méthodes de financement de l'EIIL et d'Al-Qaida, ainsi que sur les contre-mesures qui pourraient être prises. Au moyen du processus d'évaluation mutuelle, nous travaillons à ce que tous les pays évaluent avec précision leurs risques financiers et réagissent de manière adéquate et efficace à ces risques.

Nous devons tous être conscients que les risques de financement du terrorisme vont bien au-delà des secteurs bancaire et financier. Les États doivent répertorier tous les secteurs, y compris ceux des services non financiers tels que la construction, les produits de base et le trafic de produits pharmaceutiques et d'autres services, qui sont exploités à des fins terroristes. Par exemple, les rapports sur les typologies que nos pays membres élaborent révèlent de multiples méthodes de financement du terrorisme qui reposent sur des

systèmes disparates de trafic de stupéfiants et même sur le commerce des voitures d'occasion. Des groupes tels que le Hezbollah, les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire et Al-Qaida au Maghreb islamique ont tous tiré profit de mélanger les fonds provenant d'activités commerciales criminelles mais aussi d'activités commerciales légales dans le but de financer des attaques terroristes.

Les rapports du GAFI identifient également – et la résolution adoptée aujourd'hui le souligne encore – le recours à l'enlèvement contre rançon comme une source importante, parfois même principale, de revenus pour les terroristes. La résolution incite à juste titre tous les États à faire le nécessaire pour briser ce cercle vicieux et empêcher les paiements qui financent des opérations terroristes liées aux enlèvements, et reconnaît en outre que le versement de rançons incite à commettre de nouveaux crimes. Les États ne doivent pas permettre aux preneurs d'otages et aux terroristes de bénéficier du paiement de rançons. Cela est crucial, d'autant plus que l'enlèvement contre rançon est devenu la principale source de financement utilisée par les derniers combattants de Daech dans le monde. Plus généralement, les États doivent lutter contre les problèmes contextuels sous-jacents qui créent des environnements propices au terrorisme et à son financement. La corruption, une gouvernance faible et inefficace ainsi que l'absence de respect de l'état de droit sont des problèmes qui mènent à l'instabilité régionale et exposent les économies à l'exploitation par des terroristes.

La résolution met également un accent appuyé sur la nécessité de criminaliser le financement du terrorisme et d'engager des poursuites. Nous devons criminaliser non seulement le financement lié à un acte terroriste en particulier, mais également le versement de fonds à des groupes terroristes ou à des terroristes quel que soit l'objectif, que ce soit pour se déplacer ou organiser leurs opérations. Sous la direction de la France, la résolution met les obligations de l'ONU en conformité avec la recommandation 5 du GAFI et la directive du Groupe à ce sujet. Grâce à nos évaluations, nous continuerons d'encourager plus de 50 pays à adopter de nouvelles lois pour lutter contre le financement du terrorisme. Il est urgent de faire plus.

Près de deux tiers des évaluations effectuées par le GAFI dans le monde montrent que les États ne sanctionnent pas efficacement le financement du terrorisme. Nous utilisons le processus d'évaluation et de suivi pour renforcer les poursuites, et sous ma présidence du

GAFI, nous avons organisé des ateliers de renforcement des capacités, dernièrement dans l'État d'Israël. Je me félicite que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, y compris certaines personnes présentes ici aujourd'hui, aient participé à l'atelier qui s'est déroulé la semaine dernière.

Je dois cependant souligner que moins de 20 % des pays que nous avons évalués à ce jour appliquent effectivement les sanctions financières ciblées et engagent les poursuites nécessaires, conformément à la résolution qui vient d'être adoptée. Il est urgent que tous les États Membres accentuent leurs efforts, et le GAFI continuera d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de promouvoir l'adoption et le respect de ses normes.

Enfin, pour terminer, nous devons appuyer la coordination et le partage d'informations entre les institutions, comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint, entre les États et en leur sein. Les États doivent renforcer l'échange d'informations entre les autorités pertinentes, notamment les cellules de renseignement financier et les services de répression et de renseignement. Nous devons également travailler en étroite collaboration avec le secteur privé. Les évolutions récentes dans le domaine des partenariats entre les secteurs public et privé présentent des avantages importants en ce qu'elles élargissent et accélèrent l'accès à l'information. Les grandes banques ont souvent accès à une quantité importante de données qui peuvent permettre de contrer ces opérations terroristes.

De même, les gouvernements doivent fournir des informations pertinentes aux institutions financières en contrepartie. Un certain nombre de pays membres du GAFI, y compris le mien, le Royaume-Uni et d'autres, ont créé des cadres juridiques qui promeuvent le partage d'informations avec et par les institutions financières concernant des menaces spécifiques. Nous encourageons les nations à envisager d'autres moyens de collaborer étroitement avec le secteur financier.

Je félicite la République française de son rôle de chef de file dans ce domaine, ainsi que de l'adoption de la résolution 2462 (2019). Cette résolution vitale encourage toutes les nations à intensifier leur lutte contre le financement du terrorisme. Nous continuerons d'utiliser nos processus d'évaluation pour renforcer le travail crucial qu'entreprend aujourd'hui le Conseil de sécurité.

**Le Président** : Je remercie M. Billingslea de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Buku.

**M<sup>me</sup> Buku** (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège que d'être invitée à m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui. La résolution 2462 (2019), adoptée aujourd'hui, arrive au bon moment dans la promotion de la lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Je suis kényane, et les Kényans ont une expérience directe des terribles conséquences du terrorisme. Le dernier incident, qui s'est produit dans un hôtel local, est encore frais dans nos esprits.

Il importe toutefois de reconnaître que la lutte contre le terrorisme et les moyens de financement du terrorisme doit être menée dans un cadre réglementaire favorable qui n'étouffe pas les initiatives d'accès aux services financiers dans les régions touchées. De fait, les directives du GAFI en ce qui concerne les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que l'accès aux services financiers, publiées en 2011, reconnaissent que l'accès aux services financiers est un point essentiel de l'ordre du jour en matière de lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, et ce sera l'axe principal de l'exposé que je vais présenter au Conseil ce matin.

Les services financiers sont essentiels pour s'attaquer aux problèmes mondiaux pressants de notre époque, à savoir la pauvreté, les inégalités et les migrations, et réaliser un large éventail d'objectifs nationaux de développement, comme le montrent les études de plus en plus nombreuses. Un grand nombre de ces études ont montré que les comptes en banque et les services de paiement – en particulier l'accès à ces services – ont un effet mesurable sur la pauvreté, plus particulièrement comme suit. Ils permettent d'effectuer des transactions quotidiennes, notamment d'envoyer et de recevoir de l'argent. Ils protègent les économies, qui peuvent aider les familles à mieux gérer leurs dépenses et à constituer un capital opérationnel, ce qui contribue également à améliorer la situation des femmes dans ces pays. Ils contribuent à financer des petites ou micro-entreprises, en aidant les propriétaires à investir dans des actifs et à développer leurs entreprises. Ils permettent de planifier et de couvrir des dépenses récurrentes, notamment les frais scolaires et les factures d'eau et d'électricité. Ils permettent également d'atténuer les chocs et de gérer les dépenses imprévues, notamment en cas d'urgence médicale, de décès dans la famille, de vol ou de catastrophe naturelle, y compris l'atténuation de la famine et les

crises de réfugiés. Ils améliorent également le bien-être des familles pauvres.

Il existe un lien direct entre l'accès aux services financiers et les objectifs de développement mondiaux, y compris l'élimination de la pauvreté, la promotion de la prospérité et la protection de l'environnement, qui sont décrits plus particulièrement dans les objectifs de développement durable.

À l'échelle mondiale, environ 1,7 milliard d'adultes sont actuellement « sans banque » et n'ont pas accès à des services financiers sûrs, fiables et pratiques, qu'il s'agisse d'un compte dans une institution financière ou de services monétaires mobiles. En 2014, ce nombre s'élevait à 2 milliards. Parce que l'accès à un compte en banque est presque universel dans les économies à revenu élevé, presque tous les adultes qui n'ont pas de compte en banque vivent dans des économies en développement, principalement en Afrique et en Asie du Sud-Est. Ces économies sont également celles qui souffrent le plus du terrorisme, en particulier en Afrique, qui a été identifiée comme un des trois continents les plus touchés par le terrorisme, la Corne de l'Afrique et l'Afrique de l'Est – dont je suis originaire – étant reconues comme la région d'Afrique subsaharienne la plus menacée par le terrorisme autochtone et international.

Les fournisseurs traditionnels de services financiers sont les banques, les institutions de microfinancement, les coopératives de crédit et les coopératives. Cependant, dans les économies en développement, du fait du manque d'accès à des services bancaires traditionnels, les nouveaux services sont au cœur de l'accès aux services financiers, les plus notables étant les virements mobiles et les services bancaires mobiles. À cet égard, le manque d'accès aux services financiers dans ces régions, conjugué à l'utilisation de plus en plus répandue de téléphones portables, a donné naissance à une économie mobile qui repose sur l'utilisation des téléphones portables pour remplacer les systèmes bancaires traditionnels. En effet, lorsque M-Pesa a été lancé en Kenya en 2007, seulement un milliard des 6,5 milliards d'habitants que comptait la planète avaient un compte en banque, alors qu'au moins 3 milliards de personnes avaient un téléphone portable.

Aujourd'hui, les services de virement mobile sont probablement le moyen le plus efficace d'accéder aux services financiers à l'échelle mondiale et, en particulier dans les pays en développement, ils facilitent l'accès à des services financiers abordables et fiables pour un nombre toujours croissant de personnes qui

n'avaient auparavant pas accès à des services bancaires. Les innovations récentes en matière de virements mobiles dans de nombreuses juridictions, conjuguées à des environnements réglementaires favorables, sont à l'origine d'une réussite sans précédent des initiatives d'accès aux services financiers, qui se sont transformés en un écosystème financier numérique ouvrant l'accès à l'épargne, à l'assurance, aux virements locaux et internationaux, aux paiements et aux services de crédit sur les plateformes mobiles, que ce soit pour les particuliers ou les entreprises.

Aujourd'hui, on compte plus de 270 systèmes de transferts mobiles au niveau mondial, et 866 millions de comptes mobiles ont brassé 1,3 milliard de dollars par jour rien qu'en 2018, dont 45,6 % en Afrique subsaharienne et 33,2 % en Asie du Sud. À titre d'exemple, si j'oublie mon téléphone chez moi aujourd'hui, je dois retourner chez moi, autrement je serai en difficulté sur le plan financier, alors que si j'oublie ma carte de débit ou de crédit, je n'ai pas à m'inquiéter. Voilà le pouvoir de l'argent mobile et des services financiers numériques dans ces pays.

Toutefois, toute bonne chose s'accompagne d'un élément de risque, comme l'a bien illustré l'Agenda de Paris adopté lors de la Conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, tenue à Paris les 25 et 26 avril 2018, sur le thème « No Money for Terror », qui reconnaît que les produits et services fournis par les technologies financières innovantes peuvent offrir des possibilités économiques importantes, mais présentent également un risque d'être utilisés à des fins criminelles, notamment le blanchiment de capitaux, et pour d'autres activités criminelles, notamment le financement du terrorisme.

L'argent mobile et les autres formes de paiement numérique sont attrayants pour les criminels en raison de leur rapidité et de leur anonymat. Parmi les autres facteurs, on peut citer la porosité des frontières et l'absence de régimes d'identification adéquats dans certains des pays où ces canaux de paiement sont utilisés. Ajoutons aussi que d'importants utilisateurs de ces services sont les populations rurales analphabètes, pour lesquelles les procédures de vérification d'identité, de connaissance de l'identité des clients et de devoir de diligence peuvent être difficiles à mener à bien.

La gamme de produits diversifiés offerte par ces canaux de paiement, notamment les envois de fonds transfrontaliers et internationaux, peut également être utilisée par les criminels à des fins de blanchiment

d'argent et de financement du terrorisme. Les criminels, y compris les terroristes, utilisent également les réseaux mobiles comme principal moyen de communication pour planifier et coordonner des activités de terrorisme et autres activités criminelles. Il est donc d'une importance cruciale que les gouvernements de ces pays mettent en place des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que des réglementations financières, qui faciliteront les initiatives d'inclusion financière tout en garantissant l'intégrité des systèmes utilisés pour fournir ces services afin qu'ils ne soient pas utilisés pour blanchir des capitaux et financer le terrorisme.

De telles réglementations garantiront que les institutions financières et les autres établissements non bancaires désignés disposent de programmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, assortis de contrôles appropriés conformes aux normes du Groupe d'action financière (GAFI) et aux conventions des Nations Unies sur le devoir de diligence relatif à la clientèle, la surveillance des transactions, le contrôle des sanctions, la conservation des documents, etc. Plus particulièrement, il nous faut également adopter l'approche fondée sur les risques recommandée dans les lignes directrices sur les nouveaux produits et services de paiement publiées en juin 2013 par le GAFI.

Beaucoup a déjà été fait dans ces pays pour mettre en place des contrôles du secteur privé et législatifs pertinents. Toutefois, il reste beaucoup à faire et, à cet égard, je tiens à souligner les engagements pris dans l'Agenda de Paris s'agissant de mettre en place des mesures, telles que le renforcement des cadres d'échange d'informations entre le secteur privé, les autorités réglementaires et les services d'application de la loi, mais aussi de collaborer avec les institutions financières et les entreprises ou professions non financières désignées pour veiller à ce qu'elles respectent leurs obligations en vertu des lois nationales contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

Ces mesures doivent également inclure le renforcement des capacités, la formation et l'appui aux infrastructures. La résolution 2462 (2019) à l'examen aujourd'hui affirme également qu'il est important d'améliorer les cadres nationaux et la coordination entre les organes concernés, la coopération avec le secteur privé et la coopération internationale et souligne la nécessité d'étudier les moyens par lesquels l'ONU pourrait mieux aider les États Membres à appliquer ces initiatives.

Partant, je voudrais conclure en notant que l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre l'inclusion financière et l'intégrité financière. Alors que le Conseil de sécurité est saisi de la résolution 2462 (2019), j'espère que ces débats permettront aux États Membres de prendre conscience de la nécessité de promouvoir des initiatives à même d'aider les pays des zones financièrement exclues à mettre en place les mesures nécessaires pour combattre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux sans étouffer l'inclusion financière, de façon à promouvoir leur développement durable.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Buku de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères.

Je remercie les intervenants pour leurs présentations très éclairées.

La Charte des Nations Unies, qui confie au Conseil la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le conduit, depuis de nombreuses années, à se pencher de manière régulière sur tous les aspects de la lutte contre le terrorisme. C'est encore l'objectif d'une lutte concertée, cohérente et efficace contre le terrorisme qui nous réunit aujourd'hui, avec l'adoption de la résolution 2462 (2019) sur la lutte contre les nouvelles modalités de son financement.

Voilà de nombreuses années que nous agissons de manière résolue face à la menace terroriste en affrontant nos ennemis directement sur le terrain. Je voudrais rendre ici un hommage appuyé à ceux – en premier lieu les forces de sécurité irakiennes et les forces démocratiques syriennes – qui ont combattu Daech et repris au soi-disant califat l'ensemble du territoire qu'il avait conquis en 2014. Ils ont défendu et défendent encore notre sécurité et notre modèle d'existence collective.

Mais la plus grande erreur serait de croire que le terrorisme est vaincu dès lors que ses prétentions territoriales ont été anéanties. Al-Qaida et Daech, même s'ils reculent, ne disparaissent pas. Au contraire, ils s'adaptent. Si nous les avons chassés des territoires dans lesquels ils s'étaient implantés, ils se muent de nouveau en réseaux clandestins. Alors que nous les avons empêchés de franchir les frontières, ils utilisent le cyberspace pour piloter, depuis l'étranger, ou inspirer, au cœur même de nos sociétés, les artisans de leurs projets criminels.

En tant que gouvernants, notre première responsabilité est d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Nous sommes donc tenus d'aller au bout de notre combat contre le terrorisme, en anticipant toujours sur les mutations de la menace et en adaptant notre réponse. Nos ennemis cherchent à se relocaliser sous la forme de nouvelles franchises territoriales : nous les combattons. Elles veulent contaminer nos jeunes avec leur idéologie mortifère : nous protégerons nos sociétés. Elles veulent projeter des combattants, donner de la publicité à leurs idées, transférer des fonds : nous les isolerons.

Je le disais à l'instant : nous devons traiter le mal à la racine et intensifier nos efforts pour isoler les terroristes en asséchant leurs sources de financement, car, dans ce domaine aussi, nos ennemis confirment leur redoutable capacité d'adaptation. Ils savent, de longue date, orienter à leur profit les trafics, le banditisme et même certains flux économiques conventionnels. Aujourd'hui, chassés de leurs territoires, ils ont appris à investir les nouveaux espaces financiers virtuels, où ils exploitent les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

Les réseaux de la terreur savent comment amasser des fonds en ouvrant en ligne des cagnottes. Ils n'hésitent pas à pervertir la pratique de la *hawala* pour transférer des fonds à l'autre bout du monde. Ils apprennent à transformer leurs ressources en crypto-monnaie, pour faire l'acquisition de drones dans le cyberspace. Le défi est grand. Notre détermination doit l'être tout autant, pour ne laisser de côté aucun aspect de la lutte contre le financement du terrorisme. Telle est l'ambition qui a conduit la France à organiser la Conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le financement de Daech et Al-Qaïda, « No Money for Terror » à Paris, en avril 2018, et à promouvoir l'adoption d'un agenda ambitieux et la constitution de la coalition de Paris contre le financement du terrorisme.

Telle sera aussi l'ambition de l'Australie, qui prend la suite de la France et réunira à Melbourne, en novembre 2019, la coalition de Paris, et je remercie à cet égard chaleureusement la représentante de l'Australie. Telle est, enfin, l'ambition qui nous a conduits à porter la question au sein du Conseil, en lui proposant l'adoption d'une doctrine de référence, de nature à guider l'action de la communauté internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

L'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité est un acte politique fort. Nous remercions l'ensemble de nos partenaires du Conseil de sécurité pour

leur contribution active aux négociations. Pour autant, une telle adoption n'est pas une fin en soi. C'est un commencement, celui du temps de la mise en œuvre, qui doit tout autant nous mobiliser et dans lequel il nous faut démontrer que nous sommes à la hauteur de nos responsabilités.

Face à la menace protéiforme et en constante mutation que j'ai décrite, il nous faut construire le partenariat le plus large possible. Un partenariat qui, en associant l'ensemble des acteurs concernés – États, secteur privé, institutions multilatérales, société civile –, est le seul à même d'apporter une réponse à la hauteur du défi.

Je souhaite ici lancer un appel à tous les membres de ce partenariat, pour qu'ils se saisissent de la résolution que nous venons d'adopter et s'engagent à la mettre en œuvre dans tous ses aspects. Un appel aux États, qui doivent, notamment, lutter par leurs systèmes juridiques contre les individus, groupes et entités finançant le terrorisme; renforcer leur coopération et leur engagement à assister les pays qui en ont le plus besoin dans cette lutte; et mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'action financière internationale, dont cette résolution rappelle le rôle dans la création des normes et standards dans la lutte contre le financement du terrorisme. Je tiens, à cet égard, à remercier son Président, Marshall Billingslea, d'être présent parmi nous ce matin.

Je souhaite aussi lancer un appel aux Nations Unies, en particulier au Bureau de lutte contre le terrorisme et à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dont l'action est si importante notamment pour apporter aux pays qui en ont besoin l'assistance technique nécessaire pour développer leurs capacités en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Je salue, en particulier, l'intervention de M. Voronkov, Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, et souhaite l'assurer de l'entier soutien de la France. Je lance aussi un appel au secteur privé, dont l'association et la participation à la lutte contre le financement du terrorisme sont plus que jamais indispensables.

Je me félicite enfin de l'équilibre trouvé dans ce texte entre notre objectif de mieux lutter contre le financement du terrorisme et la possibilité pour les acteurs humanitaires de conduire leur mission dans de bonnes conditions, sans entrave à leurs activités.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Fachir** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat et je félicite toutes les délégations de leur excellent travail dans la rédaction de l'importante résolution 2462 (2019) que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Je tiens également à remercier chaleureusement M. Voronkov, M. Billingslea et M<sup>me</sup> Buku de leurs exposés éclairants.

La récente attaque terroriste à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, nous a rappelé qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. L'Indonésie condamne une nouvelle fois le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les origines et les motivations. Dans le même ordre d'idées, nous continuons également de rejeter avec force toute tentative visant à établir un lien entre des actes terroristes et une religion, une nationalité, un peuple ou une civilisation spécifique. En outre, l'Indonésie est pleinement déterminée à lutter contre le terrorisme, y compris le financement du terrorisme, non seulement parce que l'Indonésie a également été victime d'attaques terroristes, mais aussi parce que nous sommes profondément préoccupés par l'évolution du mode de fonctionnement du terrorisme, qui fait en permanence peser une menace imminente sur notre société.

Dans cet esprit, l'Indonésie souhaite évoquer trois points principaux.

Premièrement, il nous faut combler les écarts de mise en œuvre des instruments internationaux visant à prévenir et combattre le financement du terrorisme. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui, dont l'Indonésie s'est portée coauteur, nous donne à la fois un remarquable élan et une forte incitation à intensifier encore nos efforts communs et concertés pour lutter contre le financement du terrorisme. À ce titre, nous devons réaffirmer notre attachement aux instruments internationaux en vigueur, tels que la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, les résolutions pertinentes et les recommandations du Groupe d'action financière. Néanmoins, nous constatons encore d'importantes lacunes de mise en œuvre. Il est donc à la fois impératif et crucial que nous veillions à ce que tous les instruments soient mis en œuvre efficacement.

Deuxièmement, nous devons renforcer nos capacités d'adaptation pour faire face à des défis de plus en plus dynamiques et complexes. Tout porte à croire que le financement du terrorisme est en train de se tourner vers les cyberactivités recourant aux hautes technologies,

notamment les transactions sophistiquées en ligne, ce qui rend encore plus difficiles leur détection et leur répression par les autorités. Compte tenu de la nature de ces défis, nous devons adopter non seulement des politiques résolues, cohérentes et fermes, mais aussi des stratégies adaptables et une démarche innovante et pragmatique.

Néanmoins, dans la lutte contre les difficultés que représente le financement du terrorisme, les particularités des États doivent également être prises en compte et reconnues. Par souci d'efficacité, toute mesure, y compris en matière de renforcement des capacités, doit donc correspondre aux besoins et aux intérêts d'un État donné. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser notre coopération internationale se faire distancer par un adversaire malfaisant dont les modes opératoires évoluent rapidement.

Cela m'amène à mon dernier point. La lutte contre le financement du terrorisme doit s'inscrire dans le cadre d'une coopération et d'une coordination internationales renforcées. Nous n'avons pas d'autre choix. L'échange d'informations et de pratiques optimales, l'octroi d'une assistance technique et de ressources suffisantes pour le renforcement des capacités, le renforcement des capacités des cellules de renseignement financier et des services de détection et de répression, et une coordination accrue entre les organismes compétents des Nations Unies, y compris des consultations étroites et des synergies avec les institutions financières internationales, sont en effet indispensables.

À cet égard, depuis 2015, l'Indonésie accueille à tour de rôle, avec l'Australie, la Malaisie et la Thaïlande, le Sommet sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui préconise une évaluation régionale des risques pour analyser les menaces, les vulnérabilités et les incidences du financement du terrorisme dans la région Asie-Pacifique. Au niveau national, nous adoptons chaque année une stratégie nationale visant à resserrer et renforcer la coordination entre les organismes compétents, y compris dans le secteur privé, et nous veillons à ce que nos infrastructures juridiques et institutionnelles soient suffisantes pour faire face aux nouvelles méthodes de financement du terrorisme.

Pour terminer, nous devons nous adapter à l'évolution des technologies et aux nouvelles méthodes de financement. Nous devons nous doter d'une approche innovante non seulement pour suivre la trace de l'argent du terrorisme, mais aussi pour empêcher la création d'argent du terrorisme. Nous ne devons pas nous

contenter de trouver les ressources des terroristes, nous devons utiliser toutes nos ressources financières pour mettre un frein à leurs activités.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier les intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés très instructifs et souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité, ce matin, au Secrétaire général adjoint Voronkov, à M. Billingslea et à M<sup>me</sup> Buku.

Comme je l'ai dit hier dans cette salle (voir S/PV.8493), le Royaume-Uni se réjouit de la défaite territoriale de Daech. Cela étant, tout en évoluant de groupe territorial en réseau clandestin, Daech reste capable de diriger ou d'habiliter des attaques et de perpétuer des idéologies extrémistes violentes. Il est plus important que jamais que nous travaillions ensemble pour leur empêcher d'accéder à des ressources, tout comme nous devons nous attaquer au phénomène de l'extrémisme et du terrorisme d'extrême droite – un problème sur lequel mon pays met en garde depuis plusieurs années et contre lequel il agit au niveau national. Encore une fois, nous rendons hommage aux victimes des attaques de Christchurch.

Partout dans le monde et dans divers groupes, nous avons constaté que les terroristes peuvent perpétrer des attaques horribles avec de petites sommes d'argent, utiliser de nouvelles technologies de paiement et transférer des fonds par différents canaux, y compris par des entreprises légitimes. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a appuyé et coparrainé la résolution 2462 (2019), texte historique que nous venons d'adopter, et nous remercions la France de son rôle moteur dans cette initiative, dans le sillage de la Conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, qui s'est tenue à Paris l'an dernier sur le thème « No Money For Terror » (Pas d'argent pour la terreur). Le Conseil de sécurité demeure un élément clef des efforts antiterroristes internationaux, ce qui inclut la lutte contre le financement des actes terroristes.

Le Groupe d'action financière (GAFI) a pour rôle essentiel de définir des normes mondiales pour prévenir et combattre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. À cette fin, le Royaume-Uni engage vivement tous les États à appliquer les normes internationales détaillées que constituent les 40 recommandations révisées du GAFI sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et sur le

financement du terrorisme et de la prolifération et les notes interprétatives.

Je veux en particulier reprendre les propos de M. Billingslea concernant un partage efficace de l'information, allant bien au-delà des seuls secteurs bancaire et financier, et l'importance vitale de la mise en œuvre et des poursuites. À cet égard, je pense que les commentaires de M<sup>me</sup> Buku sur l'importance de l'équilibre entre l'inclusion financière et l'intégrité financière ont été très bien jugés.

Le Royaume-Uni a pris un certain nombre de mesures pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme. Une caractéristique importante de notre système est un partenariat public-privé solide sur les questions de financement du terrorisme. En 2015, nous avons mis sur pied la Joint Money-Laundering Intelligence Taskforce (Équipe spéciale conjointe chargée du renseignement en matière de blanchiment d'argent) afin de créer un environnement dans lequel le secteur financier, le Gouvernement et les organismes d'application de la loi peuvent échanger et analyser des informations et des renseignements afin de mieux détecter le mouvement des fonds terroristes.

Le renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et le secteur privé est un élément clef de la protection du Royaume-Uni. Qu'il me soit permis, à titre d'exemple, de partager une étude de cas.

L'attaque du « London Bridge » a eu lieu le 3 juin 2017. La cellule de renseignement financier de la National Crime Agency du Royaume-Uni a immédiatement réagi et l'affaire a été portée devant l'Équipe spéciale dans les 12 heures qui ont suivi l'attaque. Quelques heures après cette séance d'information, les institutions financières ont été en mesure de fournir de l'aide pour déterminer d'où provenaient les paiements pour la location de fourgonnettes et ont établi d'autres schémas de dépenses, ce qui a permis de définir d'autres stratégies d'enquête. Cette aide a été cruciale pour permettre aux enquêteurs de conclure rapidement que l'attaque ne concernait que trois agresseurs sans réseau plus large.

Tout régime efficace de financement du terrorisme repose sur un cadre législatif solide qui donne aux forces de l'ordre les outils dont elles ont besoin pour faire face aux menaces auxquelles nous sommes confrontés. Au Royaume-Uni, cette disposition a été renforcée par la Criminal Finances Act, qui renforce la capacité des services de détection et de répression d'identifier les activités de financement du terrorisme,

d'enquêter à leur sujet, de les perturber et de collaborer efficacement avec des partenaires du secteur privé. Le Royaume-Uni s'est félicité de la visite d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux de décembre 2018 et du rapport positif que nous avons reçu.

Alors que nous renforçons nos mesures de lutte contre le terrorisme et veillons à ce que les groupes terroristes ne puissent exploiter les vulnérabilités existant dans divers secteurs, nous devons également reconnaître le rôle vital joué par les acteurs humanitaires et celui qu'ils jouent pour répondre aux besoins urgents dans certaines des circonstances les plus difficiles. Le Royaume-Uni se félicite que nous ayons abordé ces questions pour la première fois dans cette résolution antiterroriste en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'efficacité des sanctions antiterroristes dépend également de leur application dans le monde entier. Le Royaume-Uni continuera d'être un partisan actif et mondial des sanctions antiterroristes en tant qu'outil essentiel pour lutter contre le terrorisme de Daech, d'Al-Qaïda et de leurs affiliés dans les limites du seuil de preuve juridique élevé fixé par nos tribunaux.

Peu après les attentats du 11 septembre, le Conseil s'est réuni pour adopter la résolution 1373 (2001) et a décidé que les États Membres devaient prévenir et réprimer le financement d'actes terroristes. Dix-huit ans plus tard, nous avons assisté à une évolution spectaculaire du paysage terroriste dans un contexte financier et technologique en évolution. Nous savons que la prévention, la réadaptation et les approches à l'échelle de la société sont essentielles pour garantir des interventions crédibles et durables. Mais si nous avons adapté nos réponses, il en va de même des groupes terroristes. C'est pourquoi nous félicitons la France de cette initiative et remercions les membres du Conseil pour leur engagement constructif et dynamique tout au long de ce processus, démontrant une fois de plus la force de notre détermination collective à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Nous avons adopté aujourd'hui une excellente résolution en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas rester les bras croisés à l'admirer; il faut à présent que tous les États Membres mettent effectivement en œuvre ces mesures. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme doit aider les États Membres à déterminer comment ils peuvent renforcer leur propre riposte, et le Bureau de

lutte contre le terrorisme doit ensuite aider les États Membres à combler les lacunes identifiées.

Mais par-dessus tout, cette résolution exige de nous tous que nous accomplissions notre tâche et que nous fassions pression pour une amélioration continue. Notre tâche ne s'arrête jamais.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer chaleureusement votre présence parmi nous aujourd'hui. J'aimerais bien aussi féliciter la France d'avoir pris cette initiative d'organiser ce débat important.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov; le Président du Groupe d'action financière, M. Marshall Billingslea; ainsi que M<sup>me</sup> Mercy Buku, spécialiste de la lutte contre le blanchiment d'argent, pour leur précieuse contribution à notre débat.

La résolution 2462 (2019), que nous venons d'adopter, envoie un message fort aux États Membres en leur rappelant leurs obligations existantes dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et en donnant une impulsion politique au renforcement des politiques nationales dans ce domaine. Les terroristes ont adapté leurs méthodologies et il est temps de revoir les outils à la disposition des États Membres.

En examinant les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, nous pouvons distinguer quatre objectifs principaux.

Le premier est la prévention. Les sources de revenus des terroristes changent continuellement. Ils savent comment passer de la commission d'attaques coûteuses à la réalisation d'attaques à petit budget, qui peuvent avoir des effets tout aussi meurtriers. Lorsqu'une source est coupée, ils recherchent une autre forme de production de revenus.

Quels que soient les outils choisis par les États Membres pour lutter contre le financement du terrorisme, nous ne pouvons pas l'empêcher sans nous attaquer aux causes profondes qui attirent des sympathisants. Pour contrer les menaces extrémistes et terroristes, il faut agir rapidement afin de réagir aux premiers symptômes de radicalisation de la société. La réalisation de cet objectif peut être assurée par un système bien conçu et efficace de mesures de prévention qui ont un impact sur les individus et les groupes qui sont exposés aux idéologies extrémistes.

Le deuxième objectif est la détection en temps opportun. Les pays doivent veiller à ce que les décideurs, les cellules de renseignement financier et les services de détection et de répression disposent de mécanismes efficaces de coopération. Les analyses stratégiques et opérationnelles fournies par les cellules de renseignement financier, ainsi que l'échange d'informations aux niveaux national et international, devraient être considérés comme une priorité.

La Pologne considère l'application de techniques de renseignement et d'enquête comme l'une des mesures cruciales permettant de détecter et de perturber les activités terroristes. Des efforts conjoints peuvent mener à la révélation de signaux d'alarme indiquant une mauvaise utilisation potentielle du système financier.

Nous appelons les États à appliquer une approche fondée sur les risques, comme l'exigent les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Nous estimons que les évaluations nationales des risques et, dans le cas de l'Union européenne, les évaluations supranationales, constituent un aspect important de la lutte mondiale contre le financement du terrorisme. Des évaluations des risques adaptées aux pays permettent aux États de traiter les vulnérabilités de la manière la plus complète possible.

La troisième question concerne la traçabilité des transactions suspectes. Les terroristes, qu'ils agissent seuls ou en groupes organisés, ont tendance à appliquer des techniques semblables à celles utilisées par les blanchisseurs d'argent afin de cacher l'argent et d'effacer les traces de leurs activités incriminantes. Tous ces facteurs, conjugués aux lacunes juridiques et réglementaires ou aux différences entre les États, nuisent à la recherche et à la réduction des flux financiers et rendent les enquêtes financières plus difficiles.

La réponse aux tendances changeantes et aux nouvelles menaces en matière de financement du terrorisme sera mieux adaptée lorsque les autorités compétentes et le secteur privé coopéreront et échangeront des informations sur une base réciproque et dans le respect du droit international. La tâche la plus difficile est de suivre les transactions en temps réel. Il est également de la plus haute importance d'offrir des plates-formes d'échange d'expertise et d'expérience sur les moyens de détecter les sources de financement du terrorisme, les méthodes de financement du terrorisme et l'évolution des tendances.

Les services de renseignement polonais travaillent activement avec le Groupe de lutte contre le financement de l'EIL, l'un des groupes de travail de la Coalition mondiale contre Daech. À notre initiative, la deuxième réunion du Groupe en 2018 a eu lieu à Varsovie. Y ont participé des représentants de haut niveau de 32 États Membres, de l'Organisation des Nations Unies, du GAFI, de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers et du Conseil de coopération du Golfe.

Enfin et surtout, il importe que les mécanismes de gel des avoirs soient efficaces. Un élément essentiel de l'efficacité des sanctions financières est le timing. Une fois que la désignation d'une personne ou d'une entité par l'Organisation des Nations Unies est rendue publique, les États Membres doivent faciliter le processus de diffusion des informations aux acteurs concernés en temps voulu.

Dans la loi qu'elle a adoptée en juillet de 2018 pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la Pologne a introduit de nouvelles dispositions mettant en oeuvre la réglementation de la Directive de l'Union européenne contre le blanchiment d'argent, aux fins d'une application plus efficace des mécanismes de gel des avoirs. Nous devons coopérer pour améliorer la qualité des données concernant les entités inscrites sur les listes des sanctions et garantir l'efficacité et l'efficience des canaux d'échange d'informations pour identifier d'éventuelles cibles à désigner. Nous ne pouvons pas feindre d'ignorer les conséquences imprévues des sanctions, qui peuvent avoir un effet sur l'action humanitaire. C'est pourquoi les États Membres doivent tenir compte, lorsqu'ils procèdent à des désignations et mettent en oeuvre des mesures de lutte contre le financement du terrorisme, de leur effet potentiel sur les activités des acteurs non gouvernementaux.

La Pologne est convaincue que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les normes du Groupe d'action financière constituent un cadre universel et tangible dans lequel les États membres doivent planifier et élaborer leurs mesures de lutte contre le financement du terrorisme. Ce n'est qu'en groupant nos efforts et en partageant nos connaissances que nous pourrions obtenir de bons résultats.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de présider la présente séance. Nous nous félicitons aussi de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2462 (2019), et nous

saluons les efforts déployés par votre délégation pour faciliter l'adoption de cette résolution qui vient renforcer la coopération internationale en matière de prévention et de répression du financement du terrorisme. Je remercie également les personnalités présentes parmi nous à cette séance qui ont présenté des exposés importants : M. Vladimir Voronkov, M. Marshall Billingslea et M<sup>me</sup> Mercy Buku.

Au cours des deux dernières décennies, les groupes terroristes ont innové, mettant au point des moyens sophistiqués, qui leur ont permis ainsi de poursuivre leurs activités terroristes, activités constitutives de menaces à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme constituent l'un des piliers fondamentaux de la lutte contre le phénomène du terrorisme dans le monde.

En effet, les groupes terroristes financent leurs activités par différents moyens, notamment la criminalité transnationale organisée, l'enlèvement contre rançon, le trafic d'armes et de drogues, le commerce illicite des ressources naturelles et le chantage. Ceci a amené l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales à réagir fermement, notamment en adoptant plusieurs résolutions pour prévenir et lutter contre le terrorisme, la plus importante étant la résolution 1373 (2001). Parce qu'elle inclut des règles juridiques contraignantes particulières, celle-ci est devenue un point de référence juridique sur lequel se base le Conseil chaque fois qu'il adopte de nouvelles résolutions sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Ces règles ont poussé tous les États Membres à prendre des mesures efficaces et préventives pour lutter contre le financement d'actes de terrorisme et empêcher toute forme d'appui direct ou indirect aux entités et aux individus impliqués dans de tels actes. Ces règles visent aussi à faire cesser les campagnes de recrutement menées par les groupes terroristes et leur approvisionnement en armes. Le Conseil a continué de lutter contre ce phénomène en adoptant les résolutions 2253 (2015) et 2368 (2017), lesquelles ont permis de renforcer les mesures visant à prévenir et à lutter contre le financement du terrorisme et à tarir les sources de financement de Daech, ainsi que le régime de sanctions contre Daech et Al-Qaïda.

La communauté internationale a pu ainsi enregistrer des succès, lesquels ont énormément contribué à réduire les activités criminelles de nature terroriste. Malgré cela, le terrorisme et ses effets destructeurs

continuent toujours de représenter une menace. En atteste le recours par les groupes terroristes à des moyens sophistiqués pour financer leurs activités, ce qui impose d'intensifier les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales par une mise en oeuvre effective des résolutions internationales, notamment celles portant sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. La résolution 2462 (2019), que nous avons adoptée aujourd'hui, reflète d'ailleurs la ferme détermination des États Membres à continuer d'aller de l'avant dans la consolidation de ces succès afin que nous puissions venir à bout de cet horrible fléau dont des millions de personnes ont souffert.

L'un des moyens les plus importants qui nous permet aujourd'hui de prévenir et de lutter contre le financement du terrorisme est la coopération internationale, régionale et sous-régionale, notamment en matière d'échange des informations; de lutte contre l'incitation à commettre des actes terroristes; d'interdiction de soutenir financièrement les groupes terroristes grâce à l'application des dispositions énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité; et de formation des agents des services de répression. Il nous faut aussi viser les liens entre criminalité et terrorisme, s'occuper des jeunes, mettre l'accent sur l'éducation, et établir des partenariats bilatéraux et multilatéraux.

Voilà pourquoi nous nous félicitons de la coopération entre les différents organismes et institutions des Nations Unies, les organisations régionales et les États Membres en matière de renforcement des capacités et d'échange d'expériences, coopération qui, nous l'espérons, ira en se renforçant. Nous demandons aussi à tous les États Membres de prendre des mesures supplémentaires pour tarir les sources de financement du terrorisme, et ce en appliquant les sanctions financières imposées par le Conseil de sécurité, en mieux sensibilisant le public à la meilleure façon d'utiliser leurs contributions charitables, en échangeant les informations sur les transactions financières en coopération avec les banques et les autorités gouvernementales compétentes, en créant une unité d'enquêtes financières, en ratifiant les conventions et les protocoles internationaux sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et en les mettant en oeuvre dans les meilleurs délais, notamment la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. À cet égard, nous saluons les efforts du Groupe d'action financière (GAFI) visant à définir des indicateurs de risques liés au financement du terrorisme.

Conscient de la grave menace que constitue le financement du terrorisme et soucieux de lutter contre ce fléau, l'État du Koweït a adopté une loi pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui oblige les institutions financières à saisir les organes de contrôle de toute transaction suspecte et à établir des normes concernant les transferts de devises et autres instruments transférables. Il a aussi créé une unité d'enquête financière chargée de recueillir les demandes d'analyse et de communiquer les informations concernant les transactions soupçonnées d'être liées à la criminalité.

En 2017, l'État du Koweït a présidé le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce dernier travaille à mettre en oeuvre les 40 recommandations du Groupe d'action financière et s'efforce d'encourager une action concertée pour traiter des questions liées aux opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau régional, tout en échangeant des informations et en élaborant des solutions.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre condamnation du terrorisme dans toutes ses formes et sous tous ses aspects, quelles qu'en soient les motivations. Le terrorisme reste un acte criminel qui ne peut être ni justifié ni lié à une religion, nationalité, civilisation ou ethnie particulière. La lutte contre le terrorisme requiert la mobilisation de tous les efforts internationaux pour venir à bout de ce fléau criminel, en prenant des mesures pour garantir le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, M. Billingslea et M<sup>me</sup> Buku de leurs exposés pénétrants et riches en informations.

Nos efforts de lutte contre le financement du terrorisme doivent être menés dans le cadre d'une approche globale et intégrée. Nous devons lutter contre le financement du terrorisme avec tous les instruments à notre disposition. Et je voudrais féliciter nos amis français de l'adoption de l'importante résolution d'aujourd'hui et féliciter la présidence française d'avoir mené à bien cette initiative. L'Allemagne est très fière d'être l'un des auteurs de cette résolution importante.

Notre lutte contre le terrorisme ne sera pas couronnée de succès si nous n'asséchons pas les sources de financement qui alimentent la menace terroriste.

La lutte contre le terrorisme n'est pas seulement une question de force militaire, d'une action policière efficace et de mesures de prévention et de déradicalisation efficaces; il s'agit avant tout d'une course aux informations. Nous devons identifier les traces laissées par les terroristes et déterminer leur origine. La piste de l'argent nous aide à le faire. Bien entendu, les terroristes font de leur mieux pour couvrir leurs traces. Beaucoup d'entre eux n'ont pas recours au secteur bancaire officiel et utilisent plutôt des moyens informels, plus anonymes, pour transférer de l'argent par des méthodes de plus en plus sophistiquées, comme nous l'ont indiqué à nouveau les intervenants d'aujourd'hui. Cela représente une grave menace pour notre sécurité et il faut combler ces lacunes. C'est exactement le but de la résolution que nous venons d'adopter. Les États sont invités à exercer un contrôle vigilant sur ces systèmes informels, et l'Allemagne appuie fermement cette initiative. Les transferts informels de fonds doivent être réglementés, et nous félicitons le Groupe d'action financière (GAFI) de l'action qu'il mène dans ce domaine.

Le débat d'aujourd'hui a également pour objectif de partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Nous ne partons pas de zéro. Grâce au GAFI, nous pouvons d'ores et déjà faire fond sur des normes mondiales adoptées par d'éminents spécialistes et experts en la matière. Je voudrais décrire très brièvement certaines mesures qui ont été prises par l'Allemagne et l'Union européenne.

Au sein de l'Union européenne, en plus de mettre en œuvre les sanctions du Conseil de sécurité, nous luttons contre le financement du terrorisme au moyen de deux régimes de sanctions autonomes, l'un qui vise les groupes terroristes en général et l'autre qui vise tout particulièrement l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida. En outre, l'Union européenne ne cesse de revoir et d'améliorer son régime interne en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En Allemagne, les lois adoptées en la matière ont été renforcées davantage et les organisations liées au financement du terrorisme ont été identifiées et interdites.

Avant de terminer, je voudrais aborder quelques préoccupations exprimées par certaines organisations humanitaires au cours des débats de ces dernières semaines. Beaucoup d'entre nous ont reçu des appels téléphoniques d'organisations humanitaires, dont le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans de

nombreuses régions en conflit en fournissant une aide indispensable à ceux qui sont le plus durement touchés par des conflits violents. Pour les plus vulnérables, leur action est souvent une question de vie ou de mort. Certaines de ces organisations ont exprimé leurs préoccupations concernant les conséquences négatives que la résolution 2462 (2019) pourrait avoir sur leurs activités, et nous pensons qu'il faut prendre au sérieux ces préoccupations.

Sans argent, il est impossible de fournir une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. Il faut faire des transactions financières pour acheter des vivres et des médicaments. Par conséquent, nous devons à tout prix éviter de faire obstacle à la fourniture de l'aide humanitaire en limitant l'accès du personnel humanitaire aux fonds dans les régions en conflit. À notre avis, la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui établit l'équilibre nécessaire de façon très convaincante, en promouvant des mesures antiterroristes efficaces, d'une part, et en créant un espace sûr pour une action humanitaire fondée sur des principes, y compris les transactions financières nécessaires, d'autre part.

Nous savons que chaque texte peut donner lieu à différentes interprétations, mais nous devons être absolument clairs. La résolution d'aujourd'hui ne doit pas être instrumentalisée pour ériger en infraction une action humanitaire impartiale, neutre et indépendante. Au contraire, elle réaffirme et nous rappelle nos obligations au titre du droit international, notamment le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés. Toutes les mesures de lutte contre le terrorisme que nous avons adoptées aujourd'hui doivent être conformes à ces corpus juridiques. La résolution est absolument claire à ce sujet. Par conséquent, la préservation de l'espace nécessaire à l'action humanitaire ne constitue nullement un pas en arrière dans nos efforts de lutte contre le terrorisme. Au contraire, il s'agit d'un pas en avant dans le cadre d'une approche qui prend le droit international au sérieux.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier la délégation française et M. Le Drian d'avoir organisé la présente séance sur la lutte contre le financement du terrorisme. Le Conseil de sécurité s'occupe activement de cette question depuis le début de l'année. Après avoir examiné les menaces actuelles dans le cadre de la présentation du huitième rapport du Secrétaire général (S/2019/103) sur l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et échangé des vues sur les pratiques nationales lors de la réunion

tenue selon la formule Arria sous la présidence de la France, le Conseil a pris la bonne décision de passer à l'action.

Nous réaffirmons notre appui à la résolution 2462 (2019), adoptée aujourd'hui, et nous appelons tous les États à prendre des mesures responsables en vue de sa mise en œuvre. Cette tâche difficile ne pourra être accomplie qu'avec l'appui actif et la coordination de l'ONU, en faisant appel aux compétences uniques et aux mécanismes efficaces du Groupe d'action financière (GAFI) et en associant des structures non étatiques aux efforts de lutte contre le financement du terrorisme. À cet égard, nous voudrions remercier M. Vladimir Voronkov, M. Marshall Billingslea et M<sup>me</sup> Mercy Buku de leurs contributions éclairantes à ce débat.

Les exemples de l'EIIL et d'Al-Qaida montrent clairement que l'intensité de l'activité terroriste est liée directement au niveau de financement. Des ressources matérielles suffisantes permettent aux terroristes de préparer et de mener des attaques, d'attirer de nouvelles recrues et de s'opposer activement aux forces de l'ordre. Pour identifier rapidement les circuits de financement du terrorisme, il est essentiel de procéder à une évaluation approfondie des risques. À notre suggestion, le GAFI a fait de l'identification de nouvelles sources de financement de l'EIIL une de ses priorités. En juin 2016, la Russie a lancé une étude, régulièrement mise à jour, sur les flux financiers associés à l'EIIL. Conformément à la résolution adoptée aujourd'hui, nous exhortons les États à participer activement aux efforts du GAFI, à diffuser les résultats des analyses et à en tirer des conclusions pratiques.

Alors que le vaste réseau de syndicats terroristes au Moyen-Orient est sur le point d'être démantelé, des révélations ont été faites concernant de nouvelles sources d'appui aux terroristes en Syrie et en Iraq, y compris de la part d'États. Ces comportements répréhensibles ont une très large portée, allant de la fourniture d'une assistance dite non létale à la dissimulation de la coopération de leurs entreprises avec les militants. En fin de compte, les États qui appliquent deux poids, deux mesures et politisent le programme de lutte contre le terrorisme risquent de devenir eux-mêmes la cible de terroristes. Ils devraient y penser plus tôt.

On pourrait dire que c'est maintenant à la mode, à l'ONU, de parler de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent. Certains croient même naïvement que pour prévenir les attentats terroristes, il suffit de promouvoir ce qu'on appelle le pouvoir de convaincre.

Cependant, tous les criminels ne peuvent pas être rééduqués, réhabilités et réintégrés. Et il est encore plus inacceptable de substituer de tels efforts à la justice pénale. Toute personne impliquée dans des activités terroristes, notamment le financement du terrorisme, doit rendre des comptes. Le Conseil de sécurité a qualifié de crime grave toute transaction avec des terroristes, que l'argent ou d'autres ressources matérielles soient utilisés pour organiser des actes terroristes spécifiques ou pour répondre aux besoins personnels des extrémistes. Les tentatives visant à faire fi des obligations en la matière constituent une violation des résolutions 1373 (2001), 2178 (2014), 2199 (2015), 2253 (2015), 2368 (2017) et de la résolution que nous venons d'adopter, ainsi que des normes du GAFI.

Nous voudrions exprimer notre gratitude à la délégation française et aux membres du Conseil qui ont adopté une approche constructive, pour leur appui à la proposition de la Russie d'inclure dans le champ d'application de la résolution les questions relatives à la lutte contre l'approvisionnement en armes des terroristes. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a considérablement renforcé ses outils dans ce domaine. Nous voudrions souligner que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est un crime grave qui doit être poursuivi avec toute la rigueur de la loi. Le paragraphe 27 de la résolution énonce l'obligation d'ériger en infractions l'ensemble des actes pertinents. Nous exhortons le Comité contre le terrorisme à y prêter une attention toute particulière et à évaluer immédiatement dans quelle mesure les États respectent leurs obligations à cet égard. Il en est de même pour les diverses mesures de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans le cadre des Principes directeurs de Madrid relatifs aux combattants terroristes étrangers.

Bien entendu, certains pays auront besoin d'aide pour mettre en œuvre de nouvelles mesures visant à lutter contre le financement du terrorisme et à empêcher l'accès des terroristes aux armes. Nous sommes prêts à appuyer les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme dans ces domaines prioritaires et à fournir une assistance technique à nos partenaires par l'intermédiaire d'instances régionales et bilatérales.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, ainsi que M. Billingslea et M<sup>me</sup> Buku pour leurs exposés.

La semaine dernière, la Belgique a commémoré l'un des attentats les plus tragiques qu'ait connu notre

pays. Le 22 mars 2016, ce ne sont pas moins de 32 personnes qui ont perdu la vie et 340 autres qui ont été blessées, parfois très lourdement. En se souvenant des victimes et de leur famille, cet anniversaire nous rappelle à quel point la menace terroriste frappe injustement et sans discrimination. De même, les attentats tragiques perpétrés dans deux mosquées à Christchurch, le vendredi 15 mars, montrent qu'aucune région du monde n'est épargnée par ce phénomène. Nous devons rester vigilants et ne jamais baisser la garde. Dans ce cadre, la résolution 2462 (2019), que le Conseil de sécurité vient d'adopter, est essentielle. La Belgique tient à vivement remercier la France pour son initiative et les efforts constants qu'elle a déployés durant le processus de consultations qui a mené à cette résolution.

La lutte contre le financement du terrorisme est un sujet auquel la Belgique attache une importance considérable. Il existe déjà un ensemble important de conventions internationales appelant les États à lutter contre le financement du terrorisme, mais cette nouvelle résolution du Conseil, adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, les compile de manière cohérente et transparente. Cette résolution comble également des lacunes importantes liées à l'évolution rapide de l'infrastructure électronique du financement.

Pour la Belgique, il est tout d'abord essentiel de comprendre la nature du problème. Les terroristes abusent de moyens, à la fois légitimes et illégitimes, pour collecter des fonds, et ils n'arrêtent pas de trouver de nouvelles manières de le faire. La Belgique est particulièrement préoccupée par l'usage croissant du trafic d'êtres humains, de l'exploitation sexuelle et du trafic d'espèces sauvages à des fins terroristes. En particulier, ces dernières années, le trafic d'espèces sauvages, qui est une forme de crime organisé, a généré des profits considérables pour les organisations terroristes d'Afrique centrale, telles que Boko Haram. Pour lutter contre ce phénomène d'une manière efficace, il est crucial que les États développent une base légale pour la criminalisation du financement du terrorisme, et qu'ils créent des services de renseignements financiers performants, en coopération avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Ces services devraient pouvoir partager leurs informations avec les autorités compétentes, tant au niveau national qu'international, d'une manière équilibrée et d'une façon qui ne porte pas atteinte au respect des obligations des États découlant des instruments internationaux en matière de droits humains. Le Groupe d'action financière a déjà réalisé un travail considérable en établissant des normes internationales

pour la création de mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles de lutte contre le financement du terrorisme, et nous accueillons favorablement le fait que la nouvelle résolution demande aux États Membres de mettre en œuvre ces normes et recommandations.

Nous voudrions réitérer notre point de vue selon lequel aucune mesure prise dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ne peut entraver le travail des organisations humanitaires dont l'action est neutre et impartiale. Nous sommes non seulement persuadés qu'il s'agit de l'approche la plus efficace pour une stratégie antiterroriste réussie puisque les effets nuisibles en sont limités, mais en outre il faut rappeler que nous avons convenu de ces principes fondamentaux il y a bientôt 70 ans en adoptant les Conventions de Genève, un cadre juridique, qui est toujours aussi pertinent aujourd'hui.

Nous comprenons que la réalité sur le terrain est souvent très complexe, et que les organisations terroristes peuvent opérer dans des zones de guerre. Nous pensons cependant qu'il est important de prendre en compte les effets potentiellement néfastes de notre lutte contre le terrorisme sur le travail des organisations humanitaires. Nous sommes donc d'avis qu'il convient de prendre des mesures d'atténuation afin d'empêcher ou, en tout cas, de réduire au minimum les éventuelles conséquences négatives de cette politique. Faisons à présent de la mise en œuvre de cette résolution une priorité.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la France et le Ministre Jean-Yves Le Drian d'avoir organisé ce débat public sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme, et de jouer un rôle moteur dans ce domaine essentiel. Nous saluons également la présence du Vice-Ministre Fachir, de l'Indonésie. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Voronkov, M. Billingslea et M<sup>me</sup> Buku pour leurs exposés éclairants, qui nous aident à mieux comprendre les changements du dispositif mondial de lutte contre le financement du terrorisme.

La Guinée équatoriale s'associe à la déclaration que fera M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed cet après-midi, au nom de l'Union africaine.

La résolution 2462 (2019), que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité, est un outil indispensable dans les efforts déployés pour éliminer le terrorisme et son financement, ainsi que le blanchiment d'argent. Nous estimons qu'elle est un moyen de s'attaquer à certains de ses fondements et aux mutations en

cours du terrorisme. La République de Guinée équatoriale condamne fermement le terrorisme. Nous sommes intimement convaincus que les actes terroristes sont injustifiables et constituent l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité dans le monde. Comme le Conseil l'a notamment indiqué dans sa résolution 1373 (2001), la prévention du financement du terrorisme et la lutte contre ce phénomène sont essentielles pour que l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les États puissent réagir efficacement et effectivement aux menaces terroristes.

En Afrique centrale, nous sommes préoccupés par la propagation du terrorisme en raison de la présence de groupes terroristes tels que Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur; par l'éventuel transit de combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays; et par la collaboration croissante entre les groupes terroristes, la criminalité transnationale organisée sur terre et en mer et les groupes armés. La propagation du terrorisme est facilitée par l'accès aux ressources et au financement, ce qui accroît la complexité de la lutte contre le terrorisme. L'Afrique centrale, comme d'autres régions, est vulnérable au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Pour remédier à cette situation, les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont adopté, en 2010, des règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces règlements sont actuellement à l'examen afin qu'ils soient davantage conformes aux dispositions de la résolution 1373 (2001) et aux autres résolutions sur la question.

La Guinée équatoriale est également membre du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale, qui est un organe spécialisé de la CEMAC, et membre associé du Groupe d'action financière. Au moins 11 types de financement du terrorisme ont été recensés dans la région, et des recommandations ont été formulées en vue de les limiter et de les éliminer.

La Guinée équatoriale condamne cet éventail diversifié de méthodes de financement du terrorisme, qui comprend l'utilisation abusive des organisations à but non lucratif, des nouveaux moyens de paiement et des sociétés de transfert de fonds, l'exploitation illégale des ressources naturelles, les enlèvements, la traite des êtres humains, l'exploitation, les violences sexuelles et les viols commis par les groupes terroristes.

En raison de cette menace au niveau sous-régional, nous ne doutons pas un seul instant qu'il faut

coordonner les efforts nationaux visant à réprimer et à éliminer les sources de financement du terrorisme avec les efforts régionaux et internationaux. À cet égard, la Guinée équatoriale a ratifié la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. En 2007, conformément à la réglementation de la CEMAC, la Guinée équatoriale a créé l'Agence nationale d'investigation financière, et elle investit actuellement dans son opérationnalisation effective afin qu'elle puisse assumer la prévention et le contrôle du terrorisme financier. Nous pensons qu'il importe de collaborer avec le secteur privé, la société civile et d'autres secteurs, toujours dans le respect de la souveraineté des États et de leur législation. Dans le même temps, nous réaffirmons que la méthode la plus efficace pour prévenir le terrorisme, les extrémismes violents et les conflits consiste à investir dans le développement durable.

Le terrorisme ne peut être vaincu qu'à la faveur de l'application d'une démarche suivie et globale, fondée sur la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États. Cela exige l'utilisation de tous les moyens nécessaires, conformément à la Charte des Nations Unies et, dans la mesure du possible, au droit international, y compris les règles applicables du droit des droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire.

À cet égard, nous reconnaissons l'importance du rôle que jouent les sanctions financières s'agissant de perturber les activités terroristes. C'est pourquoi nous saluons les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et de sa direction exécutive, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), ainsi que de leurs équipes d'appui analytique et de surveillance des sanctions respectives.

Nous reconnaissons également l'action importante menée par le Bureau de lutte contre le terrorisme et par d'autres organismes tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, INTERPOL et le GAFI, qui appuient les États en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique dans la mise en œuvre des résolutions et d'autres mesures visant à combattre le terrorisme financier. Nous encourageons une collaboration et une coordination accrues entre les diverses entités des Nations Unies en la matière, ainsi

que leur appui aux organismes régionaux et sous-régionaux, telles l'Union africaine et la CEMAC.

Enfin, nous réaffirmons que tous les États doivent être unis dans la lutte contre le terrorisme, sous toutes ses formes. La Guinée équatoriale réaffirme sa pleine détermination à coopérer dans cette tâche cruciale.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous avons le plaisir de féliciter la République française de l'excellente action qu'elle mène dans la lutte contre le financement du terrorisme et de l'organisation de cet intéressant débat, dans lequel nous sommes sans aucun doute enrichis grâce aux informations communiquées. Nous remercions également M. Voronkov, M. Billingslea et M<sup>me</sup> Buku du temps qu'ils ont pris à enrichir ce débat de leurs connaissances.

La République dominicaine réaffirme son attachement à la lutte contre toutes les activités terroristes ou liées au terrorisme.

À cet égard, nous saluons les efforts de toutes les délégations des pays membres du Conseil de sécurité, en particulier de la délégation française, qui, grâce à leur travail inlassable et après de longues heures de négociations, sont parvenues à ce que nous adoptions aujourd'hui une résolution qui constitue un outil supplémentaire pour lutter contre les activités de financement du terrorisme.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont parvenues à établir une base normative solide, servant de cadre de référence à la législation interne des États, ce qui a permis de renforcer le cadre juridique national établi pour ériger en infraction et punir les activités terroristes. C'est pourquoi la République dominicaine a le plaisir de coparrainer la résolution que nous adoptons aujourd'hui.

L'État dominicain comprend la vulnérabilité des secteurs économiques face au financement d'activités terroristes ou liées au terrorisme. C'est pourquoi nous préparons un plan d'action pour prévenir et lutter contre le financement du terrorisme, dans le cadre du Plan stratégique du Comité national contre les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Pour développer une meilleure communication et une meilleure coopération entre les autorités dominicaines et le secteur privé, notre pays reconnaît l'importance d'identifier les domaines qui doivent être prioritaires dans cette relation bisectorielle, dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, et d'enquêter

sur ces domaines. À cet égard, depuis la promulgation de la loi 155-17 contre le blanchiment des actifs et le financement du terrorisme, l'État dominicain a reconnu l'importance de former le secteur privé au champ d'application de cette loi, en organisant fréquemment des séminaires sur son application et sur sa mise en œuvre.

La République dominicaine souligne l'importance pour les États de travailler sur le plan intérieur à l'application des normes établies dans le texte adopté aujourd'hui. Ce qui précède est essentiel pour que cette résolution soit un instrument efficace dans la lutte contre le financement du terrorisme.

Enfin, nous appelons les États Membres à tenir compte de l'importance du travail fait par les organisations à but non lucratif et par les organisations non gouvernementales. Nous devons toujours travailler ensemble pour trouver une formule qui garantisse que la mise en œuvre des mesures visant à prévenir et à supprimer le financement du terrorisme ne finira pas par être préjudiciable, au point de réduire à néant l'excellent travail qu'accomplissent ces organisations.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de ce débat consacré à l'une des questions les plus préoccupantes du moment, à savoir la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. J'adresse mes félicitations à tous les brillants orateurs qui se sont succédé, pour la qualité de leurs exposés.

Je tiens à souligner, avant de poursuivre mon propos, que la Côte d'Ivoire s'associe à la déclaration qui sera faite par S. E. l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'ONU.

Au regard de l'intérêt et de l'importance que votre pays, Madame la Présidente, accorde à cette problématique majeure, qui nous mobilise aujourd'hui, ma délégation se réjouit de l'adoption, par consensus, de la résolution 2462 (2019), qui intervient dans un contexte où la menace terroriste en constante mutation est au cœur de nos préoccupations.

Aujourd'hui, malgré les progrès remarquables accomplis, l'humanité reste, hélas, encore sous la menace permanente de ce phénomène qui s'adapte en permanence, créant ainsi des défis nouveaux pour notre monde. En effet, tirant profit des failles des régimes financiers et des réglementations en vigueur, exploitant les circuits informels ou les innovations technologiques, les groupes terroristes continuent d'avoir accès

à d'importantes ressources pour le financement de leurs actions de déstabilisation.

Le continent africain n'échappe pas à ce fléau mondial. Il en paye même un lourd tribut. Diverses études révèlent qu'en Afrique, le terrorisme se nourrit des trafics de toutes sortes, en raison de la faiblesse des États et du niveau élevé de pauvreté. Ces sources de financement sont essentielles aux activités de ces groupes qui s'émancipent parfois de leurs traditionnels bailleurs de fonds pour se muer eux-mêmes en acteurs de production de richesses et d'accumulateurs de capitaux. Il apparaît donc impérieux pour la communauté internationale de s'attaquer à la racine du mal en asséchant toutes les sources de financement du terrorisme.

L'ampleur de la menace exige une évaluation collective de nos stratégies et cadres normatifs de lutte actuels, en vue d'une réponse plus adaptée et mieux coordonnée qui permettra d'éliminer tout vide ou dysfonctionnement pouvant être exploité par les terroristes. Cette démarche implique de notre point de vue des mesures aux plans international, régional et national.

Au plan international, la lutte contre le financement du terrorisme est une priorité sécuritaire mondiale nécessitant la mobilisation de tous, l'harmonisation des cadres juridiques et la mutualisation des moyens. Dans ce contexte, l'ONU a un rôle de premier plan à jouer dans la promotion des valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale. À cet égard, une meilleure synergie d'action entre les entités du système des Nations Unies est indispensable, de même qu'une coopération plus accrue de celles-ci avec les États et les organisations régionales et sous-régionales. C'est donc le lieu pour mon pays de saluer à nouveau la tenue, les 25 et 26 avril 2018 à Paris, de la Conférence de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda sur le thème « No money For terror » et de réaffirmer son adhésion aux conclusions qui en ont résulté. Face à une menace qui ne connaît pas de limites, les pays devront également, dans un esprit de complémentarité et de solidarité, promouvoir une coopération multiforme, notamment dans les secteurs de la justice, de la police et des finances. Le partage d'informations et de bonnes pratiques étant un élément clef de la stratégie de lutte, une attention particulière devra être accordée à la mise en place de mécanismes de coopération formels entre les services de douanes des différents pays et à l'accroissement de la surveillance aux frontières.

Au niveau régional, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en

Afrique de l'Ouest constitue une réponse majeure et une contribution de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à la lutte contre le blanchiment des capitaux. Cette institution spécialisée œuvre avec les États, les gouvernements et les institutions financières opérant dans les pays de la CEDEAO en vue de renforcer leurs moyens de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ainsi, le soutien de la CEDEAO a permis aux États membres d'adopter des lois visant à lutter contre le financement du terrorisme, de mettre en place les cadres institutionnels pertinents et de renforcer la coopération entre leurs services nationaux et les partenaires internationaux.

Au plan national, ma délégation est d'avis qu'il incombe aux États de renforcer leurs arsenaux juridiques antiterroristes, notamment à travers la criminalisation du financement du terrorisme et par l'application intégrale des sanctions imposées par les Nations Unies. C'est dans cette optique que dès 2015, l'Assemblée nationale ivoirienne a adopté une loi portant répression du terrorisme, qui incrimine un certain nombre d'actes terroristes proprement dits, et également des infractions connexes, notamment le recrutement, l'association, l'incitation et la provocation à commettre un acte terroriste. En 2018, le dispositif de lutte contre la répression du terrorisme a été renforcé en incriminant la fourniture ou la collecte de fonds destinés au financement d'un objet en lien avec le terrorisme ainsi que l'organisation sur le territoire national de voyages de personnes dans un autre État en vue de leur permettre de participer à la commission, à l'organisation ou à la préparation d'actes de terrorisme, ou de dispenser ou de recevoir un entraînement au terrorisme, ou de participer à d'autres activités qui facilitent des actes, y compris le recrutement, conformément à la résolution 2253 (2015). Dans sa stratégie de lutte contre le financement du terrorisme, la Côte d'Ivoire a adopté en novembre 2016 une loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément à la directive de l'Union économique et monétaire ouest-africaine relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Mon pays envisage, avec l'appui de la Banque mondiale, de procéder à l'évaluation nationale des risques de blanchiment et de financement du terrorisme, conformément aux obligations de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

La Côte d'Ivoire a également signé et ratifié les principaux instruments juridiques régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, l'internalisation des dispositions de la loi visant le gel

national des avoirs est en cours de réalisation, et une loi visant le gel, conformément aux résolutions 1373 (2001), 1267 (1999) et suivantes, a déjà été adoptée. Un décret prévoit également la création d'une commission consultative du gel administratif. En vertu de l'article 5 de la loi n° 2016-992, les organismes à but non lucratifs sont désormais assujettis aux obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

À l'issue de l'attaque terroriste de triste mémoire survenue en mars 2016 dans la cité balnéaire de Grand-Bassam, la Côte d'Ivoire a renforcé son dispositif de lutte en prenant des mesures visant à relever le niveau de vigilance en vue de prévenir tout autre acte de terrorisme par l'intensification du renseignement; accroître les capacités opérationnelles des unités en charge de la lutte antiterroriste par le renforcement des moyens matériels, la formation et la coopération internationale; et sensibiliser les populations sur les comportements à adopter en cas d'attaque terroriste. En outre, la Cellule nationale de traitement des informations financières, créée en 2006, est pleinement opérationnelle. De même, mon pays a renforcé les procédures d'identification en matière de téléphonie mobile. Enfin, la Côte d'Ivoire a initié, en partenariat avec la République française, le projet de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, dont le lancement des travaux s'est effectué en présence du Ministre Jean-Yves Le Drian le 18 octobre 2018 à Jacqueville, à 30 kilomètres d'Abidjan.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire est d'avis que la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme requièrent une mobilisation générale et des efforts collectifs à tous les niveaux afin de tirer le meilleur parti des outils dont nous disposons et de mettre en œuvre de nouvelles mesures. Elle est disposée à jouer pleinement sa partition à cet égard.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous saluons l'initiative française d'organiser ce débat public sur une question aussi importante que le financement du terrorisme. L'adoption par consensus de la résolution 2462 (2019), proposée par la France, donne un nouvel élan politique à la lutte contre le terrorisme en s'attaquant à ses sources de financement, tout en approuvant divers éléments issus de la Conférence de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, qui s'est tenue à Paris en avril 2018 sur le thème « No money For terror ». Nous remercions également le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, le Président du Groupe d'action financière (GAFI), M. Marshall Billingslea, et l'experte

de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, M<sup>me</sup> Mercy Buku, de leurs exposés.

Le Pérou estime que la lutte contre le financement du terrorisme n'est pas seulement une obligation internationale, mais également une obligation stratégique qu'ont les États de prévenir, de limiter et d'entraver la capacité des groupes terroristes à planifier et commettre leurs actes. À cet égard, nous nous félicitons que la résolution aborde les formes traditionnelles et nouvelles de financement du terrorisme, en particulier par de biais d'institutions financières, de l'utilisation à des fins illégales d'entreprises commerciales légitimes et d'organisations à but non lucratif, notamment des commerces et des organisations de façade, ainsi que du recours à des méthodes de paiement virtuelles et d'autres technologies financières. Nous soulignons également que la résolution exprime de la préoccupation quant au fait que les terroristes peuvent mettre à profit la criminalité transnationale organisée, en reconnaissant que la nature et l'étendue de ces liens varient selon le contexte et en soulignant qu'il importe de renforcer la coordination de l'action pour régler ce nouveau problème. De fait, les groupes terroristes se lient à des groupes criminels pour obtenir des financements, mais on observe également des dynamiques de coopération plus vastes et complexes entre ces groupes. À cet égard, nous estimons qu'il est impératif de continuer à étudier les liens entre ces deux phénomènes.

Compte tenu de l'évolution constante de ce scénario, c'est fort à propos que la résolution mette l'accent sur le renforcement de la coordination institutionnelle, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'intensifier et d'accélérer l'échange d'informations et de renseignements, conformément aux recommandations du Groupe d'action financière. C'est pourquoi nous estimons également que les travaux des cellules de renseignement financier sont essentiels, et nous appuyons l'appel lancé dans la résolution à renforcer leurs capacités, ce que nous sommes en train de faire dans le cadre du Groupe d'action financière d'Amérique latine, qui est actuellement présidé par le Pérou. Dans cet ordre d'idées, je souligne la nécessité que la communauté internationale intensifie son soutien au renforcement de nos capacités nationales. De même, la coopération internationale est essentielle pour lutter efficacement contre ce fléau. Je souligne à cet égard le rôle important que jouent le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive. Le Pérou met également à disposition son expérience en matière de lutte contre le terrorisme.

Notre pays est déterminé à lutter contre le financement du terrorisme et, à cet égard, reconnaît que les mesures prises par les États doivent tenir compte des effets potentiels qu'elles peuvent avoir sur les efforts d'aide humanitaire. Enfin, nous redisons notre rejet le plus catégorique du terrorisme et réaffirmons notre solidarité avec les victimes de ces actes exécrables. Tenant compte des compétences de chaque instance multilatérale, le Pérou continuera d'appuyer toute action qui contribue à une réponse globale et objective à ce fléau, conformément au droit international.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la France d'avoir soulevé cette question au Conseil de sécurité et lui savons gré des efforts qu'elle a déployés pour élaborer la résolution phare que nous avons adoptée ce matin sur la lutte contre le financement du terrorisme (résolution 2642 (2019)). Nous remercions aussi les intervenant de leurs exposés.

Le Conseil de sécurité a joué un rôle déterminant dans la mise en place d'un cadre mondial permettant aux États Membres de lutter contre le financement du terrorisme, à commencer par l'adoption de la résolution 1373 (2001), que nous avons élaborée au lendemain du 11 septembre 2001 et qui constitue le fondement de nos efforts mondiaux contre le financement du terrorisme. Le Conseil a parcouru un long chemin pour s'attaquer au financement des groupes terroristes, notamment en adaptant notre régime de sanctions robustes contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et contre Al-Qaida créé par la résolution 1267 (1999), afin de faire face à l'évolution de la menace à laquelle nous sommes confrontés et en adoptant des résolutions importantes, comme les résolutions 2199 (2015), 2253 (2015) et 2368 (2017), qui visent l'utilisation par l'EIIL du pétrole et des antiquités, ainsi que d'autres activités illicites pour lever des fonds.

La résolution exhaustive adoptée aujourd'hui constitue un important pas en avant dans l'adaptation des outils de l'ONU pour lutter contre la menace que représente aujourd'hui le financement du terrorisme. Comme nous l'a dit le Président du Groupe d'action financière (GAFI), le Secrétaire adjoint du Trésor des États-Unis, M. Billingslea, la résolution a pour effet de mieux harmoniser les obligations des États Membres au titre des résolutions du Conseil de sécurité avec la norme du GAFI relative à la criminalisation du financement du terrorisme. Plus précisément, la résolution oblige les États Membres à ériger en infraction pénale le financement du terrorisme, même en l'absence de lien avec un

acte terroriste particulier, afin que les États soient équipés pour entraver les opérations globales des groupes terroristes et des terroristes individuels. Grâce à cette nouvelle et très importante obligation mondiale, nous faisons en sorte que les États Membres disposent des cadres nécessaires pour utiliser efficacement un important outil de lutte contre le financement du terrorisme, à savoir la poursuite de ceux qui sciemment financent et soutiennent de toute autre façon des groupes terroristes.

Le Conseil de sécurité a clairement exprimé son intention lorsqu'il a créé cette obligation. Comme nous l'avons réaffirmé à maintes reprises, les États Membres doivent appliquer la résolution 2462 (2019) d'une manière conforme aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés. Les États-Unis appuient le travail essentiel des acteurs humanitaires et des organismes de secours qui apportent une aide vitale à ceux qui souffrent dans les conflits. Nous sommes le plus grand donateur d'aide humanitaire au monde et nous exhortons les États Membres à coordonner et à renforcer leurs efforts d'atténuation des risques, afin que ceux qui en ont besoin puissent recevoir une aide et que les terroristes qui causent leurs souffrances n'en profitent pas. La résolution adoptée aujourd'hui souligne également l'impérieuse nécessité d'appliquer intégralement et effectivement toutes les sanctions financières ciblées découlant du régime de sanctions des Nations Unies contre l'EIIL et Al-Qaida en application de la résolution 1267 (1999), ainsi que les régimes de sanctions nationaux des États Membres mis en place en application de la résolution 1373 (2001), afin de complètement désorganiser le financement du terrorisme.

Les États-Unis ont adopté une approche globale de la lutte contre le financement du terrorisme. Nous avons recours à des sanctions financières, à d'autres mesures financières et à des mesures d'application de la loi pour couper les terroristes de leurs sources de revenus et du système financier international, ce qui suppose une étroite coordination et un échange d'informations avec nos partenaires interinstitutions et internationaux. Cela implique également une collaboration étroite avec le secteur privé, les organisations à but non lucratif et les groupes de la société civile pour partager et recevoir des informations sur les menaces liées au financement du terrorisme. Nous devons entraver le financement de groupes comme le Hezbollah qui exportent la violence et l'instabilité à travers le Moyen-Orient et dont les activités de déstabilisation de longue date continuent de

menacer la paix et la sécurité mondiales. Le Hezbollah, qui continue de mener des guerres sur deux fronts, en Syrie et au Yémen, utilise un éventail de plus en plus sophistiqué d'outils et de réseaux internationaux de sociétés et d'intermédiaires, y compris des entreprises en apparence légitimes, dans les secteurs de la construction et pharmaceutique, par exemple, pour générer des recettes, dissimuler l'acquisition d'armes et contourner les contrôles mis en place pour prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'utilisation des réseaux sociaux et de ces outils ne peut pas être contrée isolément ou dans une seule région du globe. Nous ne pouvons pas laisser des groupes terroristes avérés comme le Hezbollah continuer à avoir une longueur d'avance sur nos efforts internationaux de surveillance et de financement de la lutte contre le terrorisme. Nous devons tous reconnaître la nature véritable du Hezbollah et des autres groupes de ce type : une menace mondiale pour la paix et la sécurité. La menace que représentent le Hezbollah, l'EIIL et Al-Qaida en matière de financement du terrorisme exige l'utilisation de toute la gamme des outils mis en avant dans la résolution adoptée aujourd'hui.

Nous renforçons l'efficacité de nos efforts individuels de lutte contre le financement du terrorisme en travaillant avec des partenaires internationaux clefs. Par exemple, les États-Unis ont créé, de concert avec l'Arabie saoudite, qui en est la coprésidente, le Centre de lutte contre le financement du terrorisme, à Riyad. Ce centre vise à faciliter la coordination des mesures prises pour désorganiser le financement du terrorisme, favoriser le partage d'informations et renforcer les capacités de lutte contre les réseaux de financement du terrorisme ainsi que les activités qui constituent une source d'inquiétude mutuelle et font peser une menace sur la sécurité nationale des États-Unis et la région du Golfe. Ensemble, nous luttons contre l'évolution des réseaux de financement du terrorisme, notamment ceux qui soutiennent l'EIIL, Al-Qaida, le Hezbollah et Lashkar-e-Tayyiba. Depuis la création du Centre, en mai 2017, nous avons mis en œuvre trois séries de désignations multilatérales, sanctionnant 36 personnes et entités. Nous travaillons également sur le plan multilatéral par l'intermédiaire du GAFI, l'organe normatif mondial qui promeut l'application effective de ses normes par le biais d'un processus rigoureux d'évaluation par les pairs et de suivi, afin de veiller à ce que les États prennent des mesures pour combattre le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Pour terminer, nous devons continuer à mettre tous nos outils au service de la lutte contre le financement du terrorisme dans le monde. Nos efforts collectifs ont eu des répercussions majeures jusqu'à présent et, bien qu'il reste beaucoup à faire, le vote unanime d'aujourd'hui renforce la détermination du Conseil à mettre un terme au financement du terrorisme dans le monde.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine appuie la tenue du débat public d'aujourd'hui sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. Elle souhaite la bienvenue au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, ici à New York et se félicite de sa présidence de la présente séance.

La Chine appuie l'adoption de la résolution 2642 (2019) sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. Nous saluons les efforts de la France. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et le M. Billingslea de leurs exposés. Nous remercions aussi M<sup>me</sup> Buku de son exposé.

La prévention et la lutte contre le financement du terrorisme constituent des éléments importants de la réponse à la menace terroriste et de la coopération internationale en la matière. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. L'avenir de tous les pays est partagé, et aucun pays n'est à l'abri de ce fléau. Afin d'éliminer complètement le financement du terrorisme dans le système financier international, nous devons mieux prendre conscience du fait que l'humanité partage une communauté de destin, nous engager à approfondir la coopération internationale et à appliquer efficacement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les autres résolutions des Nations Unies dans le monde entier, et suivre les normes techniques, telles que celles recommandées par le Groupe d'action financière (GAFI). La Chine appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer la lutte contre le terrorisme international étant donné les tendances et les caractéristiques du financement du terrorisme, et voudrait proposer ce qui suit.

Premièrement, nous devons respecter strictement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et maximiser le rôle central de l'ONU et du Conseil de sécurité. La lutte internationale contre le terrorisme inclut la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme, et dans le cadre de cette lutte, nous devons respecter le droit international et les normes régissant

les relations internationales, ainsi que la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil.

Deuxièmement, il nous faut adopter des mesures multiples et des politiques intégrées si nous voulons nous attaquer aux symptômes et aux causes profondes de ce fléau. L'élimination du financement du terrorisme exige la coordination et la coopération des secteurs politique, sécuritaire, économique, financier, du renseignement, scientifique et technologique et de divers autres secteurs. Des engagements particuliers doivent être pris pour éradiquer les sources et les foyers du terrorisme. Des efforts doivent être faits pour aider les États Membres à réduire et à atténuer la pauvreté et à réaliser le développement durable. Il faut également encourager le dialogue sur un pied d'égalité ainsi que la paix et l'harmonie entre les différentes civilisations et religions.

Troisièmement, nous devons promouvoir une coopération pratique dans la lutte contre le financement du terrorisme et améliorer résolument le renforcement des capacités des États Membres. La lutte contre le financement du terrorisme implique de nombreux secteurs et des questions complexes de nature tactique. Les pays en développement sont confrontés à un défi de taille, celui de capacités insuffisantes en matière de réglementation financière et d'un manque de ressources. Pour éviter que du fait de ses carences en la matière, un pays quelconque ne soit confronté à un afflux de risques externes et ne crée ainsi une brèche, et pour empêcher qu'un lieu ne devienne un sanctuaire pour le financement du terrorisme, la communauté internationale doit renforcer vigoureusement l'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités qu'elle fournit aux États Membres, dans un effort commun pour répondre à la menace du financement du terrorisme.

Quatrièmement, il faut uniformiser les normes pour lutter résolument contre toutes les formes du terrorisme et contre son financement. Le terrorisme et son financement doivent être combattus avec détermination, quels que soient le lieu où ils se produisent, leurs motivations ou le pays qu'ils prennent pour cible. La communauté internationale et les États Membres doivent parvenir à un consensus et développer des synergies pour répondre efficacement à toutes les sources, voies et moyens du financement du terrorisme. Il convient d'accorder une attention particulière à la réglementation d'Internet, afin d'empêcher les organisations terroristes de l'utiliser pour servir leurs objectifs de prolifération et de financement en ligne.

La Chine attache une grande importance à la prévention et à la lutte contre le financement du terrorisme. Forte de mécanismes réglementaires renforcés pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale, autant de moyens de poids de prendre part à la gouvernance mondiale et de promouvoir une ouverture réciproque de nos services financiers, la Chine a participé activement aux travaux du GAFI et du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le 21 février, à sa réunion plénière, le GAFI a examiné et approuvé le rapport de la Chine pour le quatrième cycle d'évaluation mutuelle, reconnaissant ainsi pleinement la base solide sur laquelle repose le rôle de la Chine dans la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que les progrès satisfaisants de ses travaux. En 2018, la Chine, qui occupait la présidence tournante du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a accueilli le premier forum du Groupe destiné à promouvoir la coopération nationale et internationale entre les institutions publiques, financières et universitaires.

Face à la gravité de la situation en matière de lutte contre le financement du terrorisme et grâce à une norme internationale plus stricte, la Chine continuera d'étudier un mécanisme réglementaire de lutte contre le financement du terrorisme fondé sur le renseignement financier, la surveillance du financement et le partage des données – un système propre à répondre aux besoins de la gouvernance nationale. Dans le même temps, la Chine participera activement à la coopération internationale, fournira aux pays en développement, dans la mesure de ses moyens, une aide au renforcement des capacités et collaborera avec tous les autres pays pour éliminer conjointement le financement du terrorisme, combattre le terrorisme et maintenir la paix et la tranquillité dans le monde.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la défense et des anciens combattants de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Mapisa-Nqakula** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la présence à la séance d'aujourd'hui du Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères. Nous saluons également la France pour les efforts qu'elle a déployés dans l'élaboration de la résolution d'ensemble 2462 (2019) sur la prévention et la répression du financement du terrorisme, que le Conseil de sécurité a adoptée au début du présent débat public.

Par ailleurs, nous remercions de leurs exposés éclairants les intervenants ci-après : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière (GAFI), et M<sup>me</sup> Mercy Buku, experte de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

L'Afrique du Sud se félicite que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui, avec l'ensemble des États Membres de l'ONU, les moyens de prévenir et de combattre efficacement le financement du terrorisme.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration qui sera faite par S. E. M<sup>me</sup> Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous reconnaissons avec une vive inquiétude que le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent se propage dans le monde entier, avec des conséquences dévastatrices. Je voudrais réaffirmer que l'Afrique du Sud condamne sans équivoque tous les actes de terrorisme, quelles qu'en soient la forme ou la raison, en quelque endroit qu'ils se produisent. Les attaques aveugles contre des civils ne peuvent en aucun cas être justifiées. Nous présentons de nouveau nos condoléances au peuple néo-zélandais après l'horrible attaque qui a eu lieu ce mois à Christchurch, et nous disons de nouveau toute notre solidarité avec toutes les victimes du terrorisme.

Comme nous l'avons vu à maintes reprises, le fléau du terrorisme ne connaît pas de frontières et continue d'évoluer, malgré les efforts concertés de la communauté internationale pour le combattre. Aucun pays, aucun continent ne peut prétendre être à l'abri de cette menace. Les groupes terroristes ont beau subir des revers militaires et financiers, ils restent résilients et conservent la capacité, par des moyens divers, de commettre des attaques et de générer des fonds à l'appui de leurs activités.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative de la France de s'attaquer au financement du terrorisme, ainsi que d'autres efforts connexes visant à renforcer la coopération internationale pour endiguer les flux financiers destinés aux groupes terroristes. En tant que pays d'un continent touché par le terrorisme, nous savons à quel point il importe de tarir les moyens de financement qui alimentent les organisations terroristes et l'atroce violence qu'elles commettent, notamment contre nos soldats de la paix.

Nous savons parfaitement que, si rien n'est fait, cette menace risque de faire échouer nos efforts collectifs pour instaurer la paix, la sécurité et le développement durable sur le continent. Nous avons vu la dévastation des infrastructures et les déplacements de populations qu'entraînent les actes terroristes. Notre continent de 55 pays – une riche mosaïque de peuples, d'histoires, de langues, de cultures et de systèmes juridiques et financiers différents – est néanmoins guidé par une détermination commune, sous la direction de l'Union africaine, de prendre des mesures pour combattre le terrorisme et la destruction qu'il provoque. À cet égard, l'Union africaine, tout au long de son existence, a mis au point un vaste cadre politique, des instruments juridiques et des programmes visant à lutter contre cette menace, ainsi que contre son financement.

Nos efforts pour lutter contre le terrorisme et son financement en Afrique du Sud sont guidés par ces mesures, en adéquation avec l'exposition du pays aux activités de financement du terrorisme et avec ses obligations aussi bien en tant qu'État Membre de l'ONU qu'en sa qualité de membre du Groupe d'action financière. À cet égard, l'Afrique du Sud s'emploie à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que les normes mondiales du Groupe d'action financière sur le financement du terrorisme.

Ces mesures s'appuient sur le cadre législatif de l'Afrique du Sud et sur sa stratégie antiterroriste nationale, et sont mises en œuvre et appliquées avec l'aide de notre Centre de renseignement financier et d'autres structures publiques compétentes. Le partage de l'information et la coordination au niveau national, ainsi que les partenariats public-privé, sont des éléments importants de la riposte opposée à cette menace.

En outre, avec ses homologues du monde entier, l'Afrique du Sud contribue aux efforts régionaux pour mettre au point les cadres législatifs et réglementaires pertinents en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Nous identifions les stratégies pour détecter, dissuader et déstabiliser le financement du terrorisme et lutter contre les risques et vulnérabilités intrinsèques, susceptibles d'être exploités aux fins de lever, de transférer, d'accumuler ou d'utiliser des fonds à l'appui du terrorisme et des activités terroristes partout dans le monde. Parmi ces efforts, citons une assistance technique spécialisée et des initiatives de renforcement des capacités que l'Afrique du Sud partage avec ses voisins.

Dans un monde où les organisations terroristes utilisent des moyens sophistiqués et de haute technologie

pour transférer des fonds dans diverses régions du monde, nous sommes heureux que la résolution que nous venons d'adopter apporte une réponse tout aussi sophistiquée à ce défi.

Il importe que la lutte contre le terrorisme continue d'être menée par l'ONU, qui est la structure la plus appropriée et la plus représentative pour coordonner nos actions contre ce défi mondial. Il est impératif que notre réponse commune au défi du terrorisme à l'échelle internationale tienne dûment compte de la nécessité de s'attaquer aux conditions qui incitent les personnes vulnérables, en particulier les jeunes, à se radicaliser et à adhérer à des organisations terroristes. C'est vrai non seulement en Afrique, mais dans le monde entier. Il importe également que la lutte contre le terrorisme soit menée d'une manière qui n'ait pas d'impact négatif sur la fourniture de l'aide humanitaire et de l'assistance médicale, et nous saluons les efforts déployés par la France pour fournir ces assurances dans la résolution.

Enfin, l'Afrique du Sud reste fermement engagée dans la lutte contre le terrorisme et résolue à y contribuer, et nous continuerons d'œuvrer aux niveaux bilatéral, régional et international pour lutter contre ce fléau sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

**La Présidente** : Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Les délégations qui ont de longues déclarations à faire sont donc invitées à les distribuer sous forme imprimée et à en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil.

J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le débat public pendant l'heure du déjeuner, vu le très grand nombre d'orateurs inscrits.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan.

**M. Muhridin** (Tadjikistan) (*parle en l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la France pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de la tenue aujourd'hui d'un débat public sur un sujet aussi important que la lutte contre le financement du terrorisme.

Le terrorisme et son financement, ainsi que le trafic de drogues et la criminalité organisée, continuent de faire peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. De plus, ils sapent les efforts régionaux et internationaux visant à assurer la stabilité, le

développement économique et social et le respect des droits humains fondamentaux.

Conscient de la gravité des menaces susmentionnées, le Gouvernement de la République du Tadjikistan a pris des mesures décisives et globales visant à prévenir et combattre le terrorisme, en particulier son financement. Ces mesures incluent l'approbation du Concept national de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les armes de destruction massive pour 2018-2025, et le plan de mise en œuvre adopté le 5 mars 2018.

À la suite des directives du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Tadjikistan a procédé à une évaluation similaire entre avril 2015 et septembre 2017. Cette évaluation a révélé que les méthodes de blanchiment des fonds générés par des activités illégales sont devenues plus sophistiquées et que le volume du financement du terrorisme a augmenté. En plus de ces fonds, des technologies de pointe sont utilisées dans le processus de financement du terrorisme. En outre, notre évaluation a montré que les crimes liés à la drogue sont devenus une source importante de fonds illicites qui peuvent contribuer considérablement au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme.

La stabilité et la sécurité au Tadjikistan et dans toute la région de l'Asie centrale sont, dans une large mesure, liées à la situation en Afghanistan et en dépendent. Le Tadjikistan partage une longue frontière avec l'Afghanistan et demeure préoccupé par la situation actuelle dans les territoires frontaliers de l'Afghanistan. L'intensification des activités des groupes terroristes, notamment de l'État islamique d'Iraq et du Cham, dans les districts du nord du pays, dans un contexte d'afflux important de stupéfiants et d'armes, est un sujet de grave préoccupation.

Les services de détection et de répression du Tadjikistan et de l'Afghanistan coopèrent étroitement pour faire face à ces problèmes complexes. Nous appuyons les efforts constructifs de la communauté internationale et du Gouvernement de l'Afghanistan voisin visant à instaurer une paix et une stabilité durables.

La situation actuelle exige que les pays de la région prennent des mesures plus énergiques et des engagements fermes en facilitant la coopération et le partenariat régionaux. Nous sommes déterminés à continuer de contribuer à ce processus.

Des mesures spécifiques ont également été prises au Tadjikistan pour mettre en œuvre la résolution 2178 (2014), qui appelle les États à prévenir et à combattre le financement des déplacements et des activités des combattants terroristes étrangers. L'une des étapes de la mise en œuvre de cette résolution est l'adoption de la stratégie nationale de la République du Tadjikistan en matière de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme pour 2016-2020, approuvée par décret présidentiel le 12 novembre 2016.

Cette stratégie vise notamment à accroître l'efficacité de l'interaction des organismes compétents en matière de prévention et de lutte contre les manifestations du terrorisme, de l'extrémisme, du trafic de drogues et de la légalisation des revenus générés par la criminalité qui constituent une source de financement du terrorisme et de l'extrémisme. La mise en œuvre de la stratégie implique les institutions de la société civile et repose sur la coopération internationale et régionale.

Nous pensons que les efforts devraient être axés sur l'élimination de l'infrastructure militaire du terrorisme international, en la privant d'un appui politique, militaire et financier; et sur la prévention de l'utilisation d'Internet pour la radicalisation des esprits, le recrutement et la propagande sur l'extrémisme et la violence.

Le trafic de drogues, qui est l'un des moyens de financer le terrorisme et la violence, est un autre problème qui suscite de vives préoccupations dans la région et dans le monde entier. La lutte contre le trafic de drogues exige une action concertée et coordonnée aux niveaux régional et international. Une vaste coopération internationale reste nécessaire pour lutter contre les stupéfiants.

Compte tenu de la longue expérience de la République du Tadjikistan en matière de consolidation de la paix et de prévention et de lutte contre le terrorisme, nous prévoyons, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, de tenir à Douchanbé les 16 et 17 mai une conférence de haut niveau intitulée « Coopération internationale et régionale contre le terrorisme et son financement par le trafic de drogues et la criminalité organisée ».

Les objectifs de la conférence sont les suivants : promouvoir et renforcer la coopération internationale et régionale; identifier des mesures efficaces pour lutter contre le financement du terrorisme; et promouvoir des débats d'experts sur les mesures à prendre face

à l'évolution des formes de financement utilisées par les terroristes pour leurs activités, notamment par le trafic de drogues et la criminalité organisée. Cette manifestation sera l'occasion d'un échange de vues et de délibérations sur les questions complexes et les problèmes multiformes liés à la lutte contre le terrorisme et son financement. Nous attendons avec intérêt d'accueillir les délégations de tous les États Membres de l'ONU à cette importante manifestation.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Tadjikistan est prêt à engager un dialogue ouvert et constructif dans ce domaine.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Theodoro Locsin Jr., Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines.

**M. Locsin** (Philippines) (*parle en anglais*) : L'argent est l'oxygène du terrorisme. Le financement du terrorisme aux Philippines est un réseau complexe de flux illicites, de blanchiment d'argent, de criminalité transnationale organisée, en particulier de trafic de drogues, et même, à l'occasion, d'envois de fonds par des Philippins vivant à l'étranger. Des frontières physiques, financières et en ligne poreuses le permettent.

Depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001), les Philippines ont répondu à l'appel à lutter contre le financement du terrorisme par tous les moyens nécessaires pour l'endiguer et l'éliminer. Nous avons défini le financement du terrorisme comme un délit distinct et nous sommes en train de modifier notre loi sur la sécurité humaine pour lutter contre l'exploitation du cyberspace aux fins du terrorisme. En l'absence d'un cadre international réglementant le cyberspace, l'utilisation croissante de plateformes cryptées dans cet espace pour financer le terrorisme transnational continuera de créer des problèmes de sécurité.

Nous avons adopté une stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour 2018-2022 en réponse aux 40 recommandations du Groupe d'action financière et à notre propre exercice d'évaluation des risques. L'enseignement essentiel tiré est que les services de renseignement financier, les services chargés de la répression, le ministère public et les services de l'administration locale doivent oeuvrer de concert, échanger les informations et mieux sensibiliser - non seulement entre les secteurs privé et public, mais d'abord et avant tout entre eux. La collecte du renseignement a été inefficace parce que les services ne se concentraient que sur les actes de terrorisme, non sur

les moyens qui les permettent. Notre stratégie nous dit de renforcer encore davantage notre cadre juridique et réglementaire. À cet égard, je voudrais me concentrer sur un moteur essentiel de l'économie philippine - l'envoi de fonds. Les entreprises indépendantes de services financiers, en particulier les agences de transfert de fonds, sont utilisées comme canal pour financer le terrorisme. L'argent viré par le biais de canaux informels a aidé les groupes terroristes à lancer l'attaque contre Marawi en 2017.

Les transferts de fonds représentent 9,8 % de notre produit intérieur brut. Limiter leur flux a fait vibrer la fibre culturelle de résistance. La difficulté consiste à trouver un point d'équilibre entre les exigences de la lutte contre le terrorisme et l'impératif de permettre à ceux qui, en captivité à Babylone, ont durement peiné pour permettre à leurs familles restées dans les terres bibliques de joindre les deux bouts. Ce dilemme a tenté des banques étrangères, les portant à exiger d'être utilisées exclusivement pour des transferts de fonds à des taux pirates. Les banquiers seront toujours des banquiers. Les organisations à but non lucratif sont aussi une source de préoccupation. Les contributions qu'elles reçoivent à des fins louables sont sciemment détournées pour financer le terrorisme, voire établies précisément dans ce but. De telles organisations non gouvernementales opèrent dans le sud des Philippines. La répartition géographique de la menace d'incidents indique que certaines régions y sont plus exposées que d'autres, d'où la nécessité de renforcer les mécanismes de lutte contre le terrorisme au niveau des administrations locales.

Marawi illustre la relation symbiotique entre le terrorisme et le trafic de drogue. Grâce à l'argent de la drogue, les terroristes ont pu rassembler un assortiment hétéroclite d'extrémistes armés, de criminels, de mercenaires et de combattants terroristes étrangers pour prendre le contrôle de Marawi et rétablir dans notre partie du monde leur califat défait au Moyen-Orient. Nous les avons combattus de toutes nos forces et, six mois après, nous avons repris Marawi avec un magnifique taux de pertes : 165 de nos soldats ont été tués, contre plus de 1000 du côté des jihadistes. Nos efforts de lutte contre le terrorisme sont ancrés dans le respect des droits de l'homme parce que la première et la principale responsabilité d'un État est de protéger ceux qui respectent la loi contre ceux qui ne la respectent pas, et les innocents contre ceux qui menacent leur sécurité et leur bien-être. Le Président de mon pays est déterminé à assumer totalement, d'une main de fer et sans failles cette responsabilité. Nous ne tenons tout simplement

pas compte d'une opinion publique politiquement compromise. Au contraire, ce ne sera pas beau, mais nous les aurons. Les Philippines se félicitent de s'être portées coauteur de la résolution 2462 (2019).

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

**M. Meleşcanu** (Roumanie) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour la présidence française du Conseil de sécurité et pour l'initiative d'organiser le présent débat sur le sujet de la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. Permettez-moi également d'exprimer ma profonde gratitude pour les interventions très informatives du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République française, M. Jean-Yves Le Drian, du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, du Président du Groupe d'action financière, M. Marshall Billingslea, et de M<sup>me</sup> Mercy Buku, experte dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme.

La Roumanie s'associe évidemment à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne. Mais j'aimerais quand même faire quelques observations à titre national.

Dans le contexte actuel, marqué par la multiplication et la diversification des risques liés au terrorisme, qui constituent de graves menaces contre la paix et la sécurité, notre rôle national, mais surtout notre rôle en tant qu'acteur responsable sur la scène internationale, est d'une importance primordiale. Malgré le fait que les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme se sont intensifiés, les réponses, trop souvent, n'ont pas été entièrement adaptées aux méthodes de travail en constante évolution utilisées par les organisations terroristes pour mener leurs attaques. Les organisations terroristes se sont montrées capables d'obtenir des ressources propres par le biais des activités criminelles telles que le trafic de drogues, les réseaux de contrebande ou l'extorsion directe des populations. Cependant, lorsqu'ils ne disposent pas des ressources financières nécessaires, elles sont également capables de mener des attaques avec des moyens financiers réduits mais ayant un impact significatif et causant d'immenses pertes en vies humaines. Par conséquent, la prévention du financement du terrorisme constitue un pilier essentiel de la lutte contre le terrorisme, et nous soutenons toutes les mesures internationales et régionales adoptées pour prévenir et combattre cette menace majeure.

La Roumanie a pris toute une série de mesures législatives et administratives pour assurer la protection de toutes les personnes qui sont sur son territoire, en veillant en même temps à ce que la lutte contre le terrorisme soit menée conformément à nos obligations internationales et aux dispositions internationales et nationales applicables concernant les droits de l'homme. À cette fin, nous avons mis en place une structure spéciale qui s'appelle le Système national de prévention et de lutte contre le terrorisme, composé de 21 autorités publiques. Plusieurs autorités de ce système participent directement aux activités de lutte contre le financement du terrorisme et ont développé une stratégie qui s'appuie beaucoup sur la dimension préventive. La Roumanie a incriminé le financement du terrorisme à partir de 2002, et nos autorités de réglementation et de surveillance sont engagées dans un processus visant à clarifier notre législation dans ce domaine.

Nous soutenons, en même temps, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mesures ciblées visant à renforcer la protection de notre système financier contre toute utilisation illégale par des personnes ou entités impliquées dans des activités terroristes ou criminelles. Le réseau étendu d'accords bilatéraux et multilatéraux conclus par la Roumanie dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme montre notre volonté de participer à la création d'un cadre juridique international plus vaste et approfondi, qui nous permettra de réagir efficacement face à l'évolution de la menace terroriste. Nous soutenons les efforts internationaux concertés en matière de lutte contre le financement du terrorisme, qui représentent une consolidation du cadre des mesures prévues par la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, qui a été ratifiée par la Roumanie, et par la résolution 1373 (2001). Une preuve additionnelle concrète du soutien de la Roumanie à l'engagement commun de l'ensemble de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme est notre coparrainage de la résolution 2462 (2019) sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme, qui a été adoptée aujourd'hui.

Nous souhaitons poursuivre la coopération au sein de l'Union européenne afin d'approfondir une approche compréhensive de la lutte contre le financement du terrorisme. Nous pensons également qu'il est nécessaire d'améliorer et de mettre à jour nos informations concernant les sources et les méthodes utilisées par les groupes terroristes pour obtenir des financements. Nous saluons le travail de tous les organismes des Nations Unies ayant

compétence en matière de lutte contre le terrorisme, et nous restons ouverts à un dialogue et à une coopération étroite avec eux sur ce sujet.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au Ministre de la défense de l'Estonie.

**M. Jüri Luik** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la France d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé, et qui peut permettre de renforcer notre approche collective face au financement du terrorisme. L'Estonie se félicite de l'adoption de la résolution 2462 (2019) sur la lutte contre le financement du terrorisme. Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Les actes terroristes peuvent déstabiliser les sociétés et mettent à mal les valeurs qui sont au cœur de la Charte des Nations Unies. Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre ces menaces croissantes qui pèsent sur la paix et la sécurité. Une approche globale s'impose pour apporter des réponses efficaces en matière de lutte contre le terrorisme et son financement.

Il est clair que même si l'opération militaire Inherent Resolve en Syrie et en Iraq a été couronnée de succès, les défis liés à la lutte contre le financement du terrorisme sont toujours d'actualité. Daech et toutes les organisations terroristes, surtout celles qui opèrent dans la clandestinité, auront toujours besoin d'argent pour propager leurs idéologies et perpétrer des attentats.

À notre avis, bien qu'il s'agisse d'un défi mondial, la lutte contre le financement du terrorisme commence au niveau national. Seuls les États peuvent garantir l'adoption et l'application efficace de lois nationales contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Seuls les États peuvent garantir la pleine intégration des instruments juridiques internationaux pertinents dans leur système juridique national. Seuls les États peuvent garantir la disponibilité de capacités nationales suffisantes et de solutions informatiques modernes pour relever efficacement le défi du financement du terrorisme. Dans le même temps, des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme sont des objectifs complémentaires qui se renforcent mutuellement.

Nous sommes conscients que le financement du terrorisme va au-delà des frontières des États et que les cadres juridiques, administratifs et opérationnels varient d'un État à un autre. Par conséquent, la coopération internationale, l'échange d'informations, l'interopérabilité des données et la synchronisation opérationnelle

sont essentiels. À cet égard, nous pensons que le Groupe d'action financière (GAFI) et son organe régional, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, jouent un rôle crucial, bien entendu aux côtés de l'ONU, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. La mise en œuvre, sur le plan mondial, des normes internationales du GAFI nous permet d'améliorer l'action menée pour détecter les activités de financement du terrorisme, les endiguer et échanger les informations y relatives.

Dans le cadre de nos efforts visant à appliquer les lois contre le financement du terrorisme en Estonie, nous avons adhéré à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Nous appuyons toutes les initiatives de l'ONU, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne visant à combattre le terrorisme et à geler les fonds et les ressources économiques utilisés par les terroristes ou fournis par leurs partisans.

La législation estonienne permet la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Il y a seulement deux ans, un procès en Estonie a montré que le phénomène de financement du terrorisme n'était pas seulement un problème abstrait et lointain, même dans notre région. Il s'agit d'une menace dynamique et en constante évolution qui exige une vigilance et une attention constantes. À cet égard, en février dernier, notre Parlement a adopté une nouvelle loi sur les sanctions internationales, qui facilitera la tâche à nos entrepreneurs s'agissant de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2018.

Pour terminer, je voudrais rappeler la nécessité de continuer à investir dans des solutions technologiques dans le secteur financier, étant donné que les organisations terroristes s'adaptent très rapidement. Nos réponses doivent refléter la réalité et s'adapter constamment pour garder une longueur d'avance sur les terroristes dans les secteurs émergents, comme la cybermonnaie. Vu que la société civile utilise de plus en plus les technologies numériques, nous devons protéger les organisations de la société civile en nous assurant qu'elles sont bien conscientes de la menace que représente le financement du terrorisme. Nous devons tirer parti des canaux existants d'échange d'informations entre les secteurs public et privé.

L'Estonie ne demande qu'à continuer de participer aux efforts internationaux de lutte contre le financement du terrorisme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

**M. Darsalia** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier sincèrement la présidence française d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui. C'est avec plaisir que la Géorgie s'est portée coauteur de la résolution 2462 (2019). Mon pays s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne. En attendant, je voudrais faire quelques observations à titre national.

En ce qui concerne le dispositif mondial de sécurité, la lutte contre le terrorisme international demeure l'une des principales priorités de la Géorgie. À cet égard, le Gouvernement s'emploie activement à détecter les menaces en constante évolution liées au terrorisme international et à améliorer les moyens d'y faire face. La politique efficace et ciblée du Gouvernement géorgien a permis de réduire le nombre de partisans de l'État islamique d'Iraq et du Levant et leur influence en Géorgie. Nous avons également réussi à enrayer la propagande de l'idéologie extrémiste et terroriste autant que possible.

Du point de vue de la lutte contre le terrorisme, les menaces potentielles en Géorgie n'ont pas un caractère particulier et sont similaires aux tendances les plus évidentes qui se dessinent dans le monde. Comme dans de nombreux autres pays du monde, les menaces potentielles découlent de personnes qui ont des liens avec le terrorisme international sous diverses formes, notamment les partisans d'idéologies extrémistes et les personnes impliquées dans les conflits en cours au Moyen-Orient, par exemple les personnes auto-radicalisées, les combattants terroristes étrangers, etc. Le Gouvernement évalue et recense régulièrement les principaux problèmes à cet égard et prend des mesures spécifiques pour y faire face.

Dans le même temps, les territoires occupés continuent de représenter la plus grande difficulté pour le Gouvernement géorgien dans ses efforts de lutte contre le terrorisme. Compte tenu de l'importance du rôle et du potentiel de la Géorgie en matière de transit, les territoires occupés risquent d'être utilisés pour des activités illégales comme le trafic et le commerce d'armes et de composants d'armes de destruction massive, qui peuvent être utilisés à des fins terroristes et mettre en péril la sécurité de l'ensemble de la région.

Ces dernières années, nous avons été témoins de plusieurs tentatives de contrebande de matières nucléaires et radioactives à travers les régions occupées de la Géorgie. Cela ne fait qu'exacerber le sentiment de danger. Heureusement, les forces de l'ordre géorgiennes ont réussi à contrer ces activités illégales. Toutefois, en l'absence d'une présence internationale dans ces territoires, il est pratiquement impossible de mener des activités de vérification sur le terrain. En outre, dans certains cas, les territoires occupés ont été utilisés à des fins de transport illégal de fonds, qui pourraient également être utilisés pour financer le terrorisme.

Depuis 2013, la Géorgie a considérablement amélioré sa législation en matière de lutte contre le terrorisme. En outre, la Géorgie a été l'un des premiers États Membres de l'ONU à ériger explicitement en infraction pénale les déplacements des combattants terroristes étrangers, conformément à la résolution 2178 (2014).

En janvier, le Gouvernement géorgien a adopté une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et un plan d'action pour 2019-2021. Cette stratégie s'appuie sur sept piliers, qui constituent les principaux éléments de la lutte contre le terrorisme en Géorgie. Il y a notamment le pilier de la prévention et de la protection, qui définit les actions qui seront menées par la Géorgie en ce qui concerne des questions comme la déradicalisation et la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme, ainsi que les combattants terroristes étrangers. Cette stratégie met un accent particulier sur la coopération internationale. Nous devons privilégier les efforts conjoints pour lutter contre le financement du terrorisme. La conduite d'activités terroristes, que ce soit en Syrie, en Iraq ou au-delà de ces territoires, dépend largement des capacités financières. Par conséquent, la lutte contre le financement du terrorisme doit figurer parmi nos principaux objectifs.

Ces dernières années, entre autres mesures, la Géorgie a modifié sa législation pénale en matière de financement du terrorisme, adapté son cadre juridique en vue de l'application de sanctions financières ciblées, habilité le Service géorgien de surveillance financière à suspendre temporairement les opérations suspectes, introduit l'obligation pour les entités déclarantes d'avoir une bonne compréhension de la structure de propriété et de contrôle de leurs clients, et renforcé les mesures de diligence raisonnable à l'égard des clients en appliquant une approche fondée sur les risques.

La Géorgie a mis en place un cadre juridique approprié aux fins de gel des avoirs terroristes, en application

de la résolution 1373 (2001). Le Gouvernement a créé une commission interinstitutions chargée de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et composée de toutes les parties prenantes concernées, qui sont représentées au niveau ministériel. Les activités de la commission portent sur trois grands types de mesures – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – visant des personnes physiques et morales soupçonnées de terrorisme et désignées comme telles, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Gardant cela à l'esprit, nous devons mobiliser des efforts conjoints pour remédier aux problèmes de sécurité qui frappent la région et le monde entier. En tant que pays partenaire fiable, la Géorgie réaffirme sa volonté de mettre tout en œuvre pour contribuer à la sécurité et à la stabilité communes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

**M<sup>me</sup> Leskovar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France, M. Jean-Yves Le Drian, ainsi que les trois principaux intervenants au débat d'aujourd'hui. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la présence de M. Borut Pahor, Président de la République de Slovénie, dans la salle aujourd'hui.

La Slovénie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Je vais maintenant ajouter quelques observations à titre national.

Le terrorisme, notamment son financement, exige l'attention permanente de la communauté internationale, car il reste une menace en constante évolution. La prévention et la répression du financement du terrorisme requièrent donc une coopération étroite aux fins de la paix et de la stabilité internationales, régionales et nationales. Nous nous félicitons de ce débat public et de la réunion que la France, avec l'Australie, l'Indonésie, le Pérou et la Tunisie, ont organisée conjointement en janvier, selon la formule Arria, car ils illustrent clairement les efforts faits pour maintenir cette question au premier rang de nos priorités dans les domaines de la politique, de la sécurité et du développement.

Dès que nous réprimons les actes terroristes, les terroristes s'empressent d'adapter leurs moyens, méthodes et approches, notamment l'utilisation de nouvelles technologies. Cela s'applique aussi au financement des activités terroristes. Les nouvelles

technologies qui permettent de mener de nombreuses activités dans le cyberspace sont bien accueillies et utilisées par nous tous, mais elles offrent aussi aux terroristes un espace pour diffuser plus efficacement leur propagande, recruter de nouveaux membres, coordonner leurs actions, mieux échapper à la surveillance et organiser la fourniture, la collecte et la distribution de fonds pour leurs activités.

La Slovénie est l'un des coauteurs de la résolution 2462 (2019), adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité, laquelle réaffirme clairement notre obligation, en tant qu'États Membres, de prévenir et de réprimer le financement du terrorisme et d'exiger que les auteurs d'actes terroristes, y compris ceux qui les financent, répondent de leurs actes. Outre la résolution adoptée aujourd'hui, d'autres résolutions et documents adoptés au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations montrent nettement la nécessité pour chaque État Membre d'adopter et d'appliquer des lois appropriées pour combattre le financement du terrorisme et, si nécessaire, d'élaborer des plans nationaux. Nous devons nouer des partenariats efficaces avec le secteur privé et dispenser une formation continue aux parties prenantes concernées.

Ces dernières années, la Slovénie a adopté des mesures spécifiques dans trois domaines : amendements à sa législation, renforcement de la coopération internationale et nationale, et formation des parties prenantes. Fin 2016, la Slovénie, en tant que membre de l'Union européenne, a adopté la nouvelle loi sur la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, qui a introduit dans notre système juridique national la directive de l'UE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Cette nouvelle loi a introduit une nouvelle approche fondée sur l'analyse et l'évaluation de la menace aux niveaux national et international. Elle exige que les pays conduisent et mettent régulièrement à jour des évaluations de la menace posée par le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'une des caractéristiques majeures de la nouvelle législation est l'examen obligatoire des transactions individuelles de plus de 1 000 euros et l'établissement d'un registre des propriétaires réels, ce qui constitue également une avancée considérable en matière de prévention du terrorisme.

Dans tous les aspects de la lutte contre le terrorisme et son financement, la coopération internationale et régionale est de la plus haute importance. Des liens

de coopération nationale ont été établis en Slovénie entre les unités spéciales chargées de lutter contre le terrorisme au sein de l'Agence slovène de renseignement et de sécurité, le Ministère de l'intérieur – plus exactement, la police – le Ministère de la défense et le Ministère des finances. Grâce à cette coopération, entre 2010 et 2015, le Ministère des finances a reçu en moyenne quatre rapports annuels sur le financement du terrorisme. Rien qu'en 2016, il en a reçu 14, et neuf notifications faisant état de motifs valables de penser qu'une infraction pénale avait été commise ont été adressées aux autorités compétentes.

Nous mettons également l'accent sur les activités éducatives. Le Ministère des finances a organisé des cours de formation à l'intention des personnes en mesure de prévenir le financement du terrorisme. L'enseignement a porté sur les types de financement du terrorisme et leurs indicateurs, ainsi que sur le processus de radicalisation et les changements apportés en conséquence à la législation. Les cours sont suivis par des personnes travaillant dans le secteur bancaire, des compagnies d'assurance, des sociétés de courtage et des bureaux de change.

En ce qui concerne la coopération régionale, la Slovénie accorde une attention particulière à la région des Balkans occidentaux. Étant donné que les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, au moyen de laquelle le terrorisme est également financé, sont bien établis, la Slovénie propose que l'une de ses initiatives – l'Initiative de lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux – fasse partie du dispositif de gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure, initiative européenne axée sur la coopération en matière de sécurité nationale, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la grande criminalité organisée.

La Slovénie se félicite de toutes les initiatives qui visent à limiter la marge de manœuvre d'éventuelles activités terroristes. Néanmoins, nous ne devons pas limiter la marge de manœuvre des acteurs humanitaires dans le processus de mise en œuvre des mesures de lutte contre le financement du terrorisme, qui doit se faire dans le plein respect du droit international, en particulier le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

**M<sup>me</sup> Bird** (Australie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de tous les Australiens,

exprimer mes plus sincères condoléances aux personnes touchées par l'attentat terroriste dévastateur de Christchurch. Les événements survenus en Nouvelle-Zélande sont un rappel douloureux que nos systèmes de protection doivent rester souples et continuer d'évoluer afin de faire face à la constante mutation de la menace qui pèse sur nous tous.

Les terroristes ont besoin d'argent pour commettre leurs atrocités – de l'argent pour acheter des armes, des explosifs et des fournitures, pour se déplacer et pour se mettre à l'abri. Comme les criminels, les terroristes renouvellent constamment le choix des moyens et du lieu où transférer leurs fonds, en vue de contourner les mesures de protection mises en place par les pays. Tout en favorisant la croissance économique et l'efficacité, l'évolution des systèmes de paiement offre aux terroristes et à leurs partisans de plus en plus d'alternatives pour financer leurs attaques insensées. Des organismes mondiaux comme le Groupe d'action financière (GAFI) conviennent qu'il est urgent de prendre des mesures concertées pour renforcer les régimes mondiaux de lutte contre le financement du terrorisme, en vue de combattre le financement des menaces terroristes graves et de contribuer au renforcement du système financier et économique.

L'Australie dispose d'un système robuste et dynamique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui repose sur des relations étroites entre les forces de l'ordre et les services de renseignement, les décideurs, le secteur industriel et nos homologues internationaux. L'Australie est déterminée à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, de la résolution 1373 (2001), des régimes de sanctions à l'encontre de l'État islamique d'Iraq et du Levant, d'Al-Qaida et des Taliban, ainsi que des normes et pratiques optimales du Groupe d'action financière dans ce domaine. Nous révisons en permanence nos lois nationales afin de renforcer plus encore ces systèmes et de mieux nous conformer à nos obligations internationales et aux normes du GAFI.

Il est essentiel de nouer des partenariats à tous les niveaux si nous entendons enrayer efficacement des menaces en évolution constante. En travaillant de concert avec l'Organisation des Nations Unies et le Groupe d'action financière, nous pouvons découvrir les nouvelles méthodes et tactiques utilisées par les financiers du terrorisme, et y sensibiliser le secteur privé et les organismes à but non lucratif.

La collaboration directe entre le secteur public et le secteur privé permet de plus en plus d'améliorer notre compréhension des renseignements obtenus et des risques courus. Les partenariats public-privé, comme Fintel Alliance en Australie, facilitent la collaboration et l'échange de renseignements pratiquement en temps réel, offrant ainsi de nouvelles possibilités de déranger les activités terroristes. Le partenariat Fintel Alliance permet aux forces de l'ordre et au secteur privé de partager des informations de la plus haute importance, afin d'identifier des cibles ou de freiner d'éventuelles transactions qui pourraient financer des activités terroristes.

L'Australie a été ravie d'organiser conjointement avec la France, l'Indonésie, le Pérou et la Tunisie, le 31 janvier, une réunion du Conseil de sécurité en formule Arria, durant laquelle ont été examinés les moyens de renforcer nos efforts pour combattre le financement du terrorisme. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre cette importante action en tant qu'organisateur de la seconde conférence ministérielle « No money For terror », qui se tiendra en novembre. Nous avons l'intention d'examiner quatre thèmes proposés, à savoir l'analyse du contexte actuel de la menace associée au financement du terrorisme, les partenariats public-privé, les monnaies virtuelles, et l'utilisation abusive d'organisations à but non lucratif à des fins de financement du terrorisme. En organisant la seconde conférence, après l'organisation par la France de la première conférence, l'Australie renforce sa détermination à priver les terroristes des fonds nécessaires pour perpétrer leurs attaques insensées.

**La Présidente :** Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Al Arsan** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne se félicite de l'adoption de la résolution 2462 (2019) et attend avec intérêt un véritable engagement international et collectif en faveur de sa mise en œuvre. Aux fins de la crédibilité et de l'efficacité de l'ONU dans la mise en œuvre d'une telle résolution, il faut avant tout mettre en œuvre les résolutions antérieures du Conseil de sécurité relatives à la prévention du financement du terrorisme et à la lutte contre ce phénomène, et empêcher que certains gouvernements et parties exploitent ces résolutions pour exercer une pression politique et économique sur d'autres États Membres.

Mon pays, la Syrie, souligne que le mandat de la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil se concentre exclusivement sur la prévention du financement des

individus, groupes, entités et institutions que le Conseil désigne comme terroristes et sur la lutte contre ce phénomène. Sur la base de cette conception juridique claire, la République arabe syrienne rejette catégoriquement l'analyse politisée faite par M. Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière (GAFI).

La République arabe syrienne a mis en œuvre le plan d'action élaboré par le GAFI et le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour remédier à toute lacune dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cela a été reconnu par le GAFI en juin 2014. Il a déclaré que la Syrie avait satisfait aux exigences des aspects techniques du plan. Toutefois, certains membres du GAFI ont insisté pour que la Syrie reste inscrite sur la liste des pays appelés à faire des efforts en ce qui concerne le respect des engagements qu'ils ont pris sur le plan international en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sous prétexte que le GAFI ne pouvait pas se rendre en Syrie pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui, mon pays, la Syrie, salue le groupe d'experts du GAFI et espère qu'il se rendra prochainement à Damas pour superviser la mise en œuvre intégrale par la Syrie des réformes requises.

Le Gouvernement de mon pays estime que s'attaquer aux divers outils et mécanismes de financement du terrorisme est un facteur décisif pour éliminer une fois pour toutes le terrorisme. Toutefois, d'autres États Membres et nous-mêmes sommes préoccupés par l'inaction de l'ONU et par son incapacité, ainsi que par l'incapacité de la communauté internationale, de demander des comptes à certains gouvernements qui sont directement impliqués dans le financement et l'armement de groupes désignés comme terroristes par le Conseil de sécurité. Ces gouvernements ont contribué à créer le phénomène des combattants terroristes étrangers et ont alimenté l'idéologie extrémiste et l'extrémisme violent, conduisant à la présence du terrorisme dans le monde entier.

L'ONU ne manque pas d'instruments juridiques nécessaires pour lutter contre le financement du terrorisme, même si ces instruments doivent être développés et améliorés. En effet, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions claires et décisives sur la lutte contre le financement du terrorisme. Le problème réside dans l'absence de mécanismes permettant de demander des comptes aux gouvernements directement ou indirectement impliqués dans le financement du terrorisme.

C'est le cas, par exemple, du Gouvernement qatarien, qui a violé publiquement les résolutions 2133 (2014), 2161 (2014), 2253 (2015) et 2368 (2017) en fournissant plus d'un milliard de dollars en espèces – je répète, en espèces – à des groupes terroristes tels que Daech et le Front el-Nosra, en Syrie et en Iraq, sous couvert du versement de rançons en échange de la libération des ressortissants étrangers enlevés. Toutefois, aucun État Membre n'a ne serait-ce que levé le petit doigt pour garantir la mise en œuvre des mesures pertinentes énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité condamnant et interdisant le versement de rançons à des terroristes et à des groupes terroristes armés.

Dans sa guerre contre Daech, le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes, la République arabe syrienne a perdu des dizaines de milliers de Syriens. Le peuple syrien a énormément souffert du terrorisme, en plus des énormes pertes économiques qu'aucun pays au monde ne peut endurer seul. Il n'est pas exagéré de dire que la Syrie est le principal partenaire de la communauté internationale dans la guerre mondiale contre le terrorisme dans le cadre des Nations Unies. Malgré cela, mon pays n'a reçu aucun appui financier ou technique de la part de l'ONU pour lutter contre le terrorisme. Au contraire, nous sommes soumis à un blocus économique sans précédent imposé par les gouvernements qui ont soit financé le terrorisme, soit fait mine de ne pas connaître ses bailleurs de fonds.

Malheureusement, certains États Membres s'empresseraient de qualifier ces gouvernements, y compris le Gouvernement qatarien, de véritables partenaires de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme, pour la seule raison que ces gouvernements ont fait don de quelques millions de dollars à l'ONU sous prétexte de la lutte contre le terrorisme. Un ancien Premier Ministre de l'un de ces gouvernements, à savoir Hamad bin Jassim bin Jaber Al Thani, du Qatar, a admis que le Gouvernement de son pays avait dépensé 137 milliards de dollars pour financer, armer et former des groupes armés en Syrie.

Enfin, compte tenu de ces pratiques, nous demeurons préoccupés par la mise en œuvre professionnelle et équilibrée des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et contre son financement, ainsi que par le sérieux et l'indépendance du rôle de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme.

**La Présidente** : Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs interventions à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais.

Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Castañeda Solares** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la République française d'avoir organisé le présent débat public, qui nous donne l'occasion d'échanger nos vues sur une question qui continue d'avoir des conséquences pernicieuses dans le monde. Nous nous félicitons également de la distribution de la note de cadrage (S/2019/239, annexe) qui sert de base à nos délibérations.

Nous avons constaté récemment avec stupéfaction que les effets du terrorisme constituent non seulement une menace, mais également une atteinte directe à la dignité humaine la plus élémentaire. Les civils innocents sont attaqués par des extrémistes radicaux, qui, de manière atroce et lâche, anéantissent des vies innocentes en allant jusqu'au bout de leur perversité. La violence des actes de terrorisme génère un profond sentiment d'insécurité qui est ressenti dans le monde entier. C'est pourquoi la question à l'examen aujourd'hui, à savoir les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme et la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme, reste pleinement pertinente.

Ma délégation a souligné à maintes occasions que le terrorisme est un phénomène mondial dont il faut prendre en compte les origines. Tous les États sont exposés aux actes de terrorisme, étant donné qu'ils représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales, compromettent la démocratie et alimentent l'instabilité. Le terrorisme représente une grave menace qui touche tous les États de la même manière. En ce qui concerne la région dans laquelle se trouve mon pays, nous sommes extrêmement préoccupés par les liens de plus en plus étroits entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, et nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer la coopération pour prévenir et combattre efficacement ces activités illicites.

Même si la communauté internationale dispose d'instruments juridiques novateurs en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, très souvent, la perception générale de nos populations est que ces instruments ne suffisent pas. C'est pourquoi il est nécessaire, à l'ONU et au sein même du Conseil, d'harmoniser nos efforts pour appliquer de manière équilibrée les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Nous saluons les efforts coordonnés que déploie le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'application de sa stratégie. Nous préconisons également de faire converger les efforts déployés avec ceux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de prévention, car l'amélioration de la visibilité des activités de l'ONU dans le domaine de la prévention du terrorisme permet de renforcer la coopération internationale en vue de détecter les sources de financement, les transactions anonymes et le détournement des ressources financières.

Devant le Conseil, nous encourageons également la communauté internationale à mettre en place un contrôle plus rigoureux du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs munitions, car le commerce de ces armes et leur utilisation aveugle facilitent leur acquisition à des fins malveillantes par des réseaux terroristes et des bandes criminelles organisées. Le Traité sur le commerce des armes comporte des réglementations spécifiques pour éviter leur détournement.

Outre les armes légères et de petit calibre, les armes de destruction massive sont une des principales causes de mortalité dans le monde, et elles frappent sans discrimination les populations civiles. L'engagement de nos pays à garantir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité doit donc être primordial. Pour appliquer pleinement la résolution 1540 (2004), les États doivent adopter et mettre en œuvre des lois efficaces pour s'abstenir de fournir tout type d'appui aux acteurs non étatiques qui tentent de mettre au point, d'acquérir, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs, en particulier à des fins terroristes.

Pour terminer, le Guatemala réitère une fois de plus sa condamnation énergique et sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou le but. Notre position est qu'on ne saurait invoquer une pensée, une idéologie ou une religion pour justifier des actes de terrorisme ou d'extrémisme violent. Non seulement ces actes sont contraires aux normes du droit international public humanitaire, mais ils violent également la dignité humaine.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

**M. Kehoe** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Ministre Le Drian de présider

cet important débat sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme.

Il y a près d'un an, l'Irlande faisait partie des 70 États qui se sont réunis à Paris à l'occasion de la Conférence internationale de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida, sur le thème « No money for terror ». Je remercie la France du rôle de chef de file qu'elle continue de jouer dans ce domaine critique.

Je tiens également à saluer le dynamisme du Groupe d'action financière et à remercier M. Billingslea du travail difficile mais important qu'entreprend son organisation. Les recommandations du Groupe d'action financière sont devenues les normes mondiales sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous nous félicitons qu'il soit devenu un outil public et politique engagé. Nous devons maintenant collaborer au niveau international pour veiller à ce que ses recommandations soient appliquées.

Comme l'ont dit d'autres orateurs, le financement du terrorisme est un phénomène complexe et évolutif. Les personnes qui se livrent au blanchiment d'argent exploitent des structures financières complexes pour masquer leurs sources de financement et échapper à des sanctions punitives. Étant donné que cette menace ne connaît pas de frontières, l'Irlande est fermement convaincue que la collaboration et l'engagement multilatéraux sont cruciaux si nous voulons lutter efficacement contre le financement du terrorisme mondial.

C'est pourquoi nous estimons que l'ONU doit jouer un rôle central en prenant la tête d'une mobilisation coordonnée et sans exclusive des États Membres contre le financement du terrorisme. Nous devons continuer de déployer des efforts concertés pour augmenter la visibilité et l'efficacité des activités de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme. En tant que candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour 2021 et 2022, l'Irlande estime que le Conseil a un rôle central à jouer dans la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. Nous accueillons donc avec satisfaction la résolution 2462 (2019), adoptée aujourd'hui, qui représente une autre avancée importante dans cette lutte en évolution constante.

L'action de l'Irlande face aux problèmes du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme est multiforme et regroupe plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, notamment la Banque centrale d'Irlande, la police irlandaise, notre bureau chargé des avoirs d'origine criminelle et les commissaires

fiscaux irlandais. Cette approche coordonnée est essentielle pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Irlande.

D'autre part, l'Irlande participe activement, au niveau international, à l'élaboration de normes efficaces et appropriées sur la lutte contre le financement du terrorisme, notamment dans le cadre des réunions plénières du Groupe d'action financière. En tant que co-créateurs des normes du Groupe d'action, nous sommes d'une part en train d'améliorer activement notre cadre national relatif au Groupe d'action financière, et nous jouons d'autre part un rôle prépondérant dans l'élaboration de normes internationales. En outre, l'Irlande participe activement à l'action que mène l'Union européenne contre le financement du terrorisme.

Nous estimons que les efforts que nous déployons pour démanteler les mécanismes financiers transnationaux et transfrontaliers qu'utilisent les terroristes doivent englober un partage intersectoriel et transfrontières de l'information. Hormis une communication renforcée, des mesures concrètes doivent être mises en place pour garantir la transparence et la clarté des informations relatives à la propriété des entreprises, des organisations et des fonds fiduciaires légaux. Masquer ces informations permet de manipuler facilement le système et ouvre la porte au détournement de fonds dans le monde entier à des fins terroristes.

Il est selon nous important que les mesures de lutte contre le terrorisme ne compromettent jamais nos obligations en vertu du droit international, y compris le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire. L'Irlande reconnaît et salue l'effet considérable que peut avoir la participation de la société civile sur la lutte contre le financement du terrorisme, et elle encourage la poursuite de l'action menée pour renforcer ce partenariat. Le renforcement et le maintien de la confiance entre les organisations publiques, privées et non gouvernementales sont le fondement sur lequel doit reposer notre action future.

Enfin, je tiens à vous remercier de nouveau, Madame la Présidente, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole ici aujourd'hui pour souligner le ferme attachement de l'Irlande à la lutte contre le financement du terrorisme sous toutes ses formes ainsi que sa volonté de contribuer activement aux efforts de l'ONU dans ce domaine.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

**M<sup>me</sup> Zappia** (Italie) : Je remercie la France et le Ministre des affaires étrangères Le Drian d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public et promu la résolution 2462 (2019) que nous avons adoptée aujourd'hui et dont l'Italie a eu l'honneur de se porter coauteur. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Voronkov pour les informations qu'il a bien voulu partager avec nous depuis Rome, ainsi que les autres intervenants pour leur importante contribution à ce débat.

L'Italie, bien sûr, souscrit à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Le Ministre italien des affaires étrangères l'a à nouveau dit aujourd'hui, le terrorisme exploite la mondialisation et la révolution numérique. C'est pourquoi la lutte contre le financement du terrorisme doit être une priorité pour tous les gouvernements nationaux et toutes les organisations internationales. La résolution que le Conseil a adoptée aujourd'hui à l'unanimité y contribue de manière significative en soulignant l'importance que revêtent l'harmonisation des règles et recommandations existantes et le renforcement des aspects opérationnels importants. Dans ce contexte, je voudrais faire quatre remarques.

Premièrement, nous devons accorder une plus grande attention à la nécessité de compléter chaque enquête liée au terrorisme par une enquête financière. Même les crimes mineurs et à petit budget peuvent laisser des traces financières qui peuvent être exploitées utilement pour mieux comprendre la nébuleuse terroriste et prendre des mesures opérationnelles plus efficaces. C'est pourquoi nous devons encourager et promouvoir en permanence une coopération plus étroite entre les forces de l'ordre et les services de renseignement financier.

Deuxièmement, l'analyse et les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), en particulier le nouveau plan opérationnel de lutte contre le financement du terrorisme adopté en février 2018, revêtent une importance capitale. Nous attachons une grande importance aux paragraphes correspondants de la résolution d'aujourd'hui et encourageons tous les États Membres à appliquer ces dispositions de manière cohérente et à coopérer les uns avec les autres au plus haut niveau.

Troisièmement, l'Italie joue pleinement son rôle, car elle est fermement résolue à lutter contre le financement du terrorisme aux échelons national et

international. Nous avons activement mis en œuvre toutes les mesures et recommandations de l'ONU et du GAFI, notamment en prenant des mesures préventives et en appliquant rigoureusement les régimes de sanctions des Nations Unies. Nous avons adopté une stratégie nationale d'évaluation des risques qui s'est accompagnée d'un important effort de coordination entre tous les organismes nationaux compétents. Le parquet italien chargé de la lutte contre le terrorisme travaille conformément à un protocole complet qui prévoit des échanges d'informations systématiques et préalables aux enquêtes avec les cellules de renseignement financier et les autres organes de contrôle compétents. Il se concentre spécifiquement sur les opérations suspectes et les personnes figurant sur les listes pertinentes, des centaines de milliers de noms et de numéros étant comparés et vérifiés chaque année.

Tout aussi important, notre Guardia di Finanza partage son savoir-faire avec tous les autres organismes nationaux concernés et assure activement la coopération et le renforcement des capacités à l'échelle internationale. À cet égard, je voudrais souligner l'importance du mémorandum d'accord signé aujourd'hui à Rome entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et le quartier général de la Guardia di Finanza, et mentionné par le Secrétaire général adjoint Voronkov ce matin dans son exposé par visioconférence. Le mémorandum établit une collaboration cohérente et structurée dans le domaine du renforcement des capacités. Des cours spécialisés sur la lutte contre le financement du terrorisme et les questions connexes seront dispensés aux responsables de l'application des lois et aux fonctionnaires des États Membres qui en feront la demande.

Quatrièmement et pour terminer, je voudrais souligner que le juste équilibre entre les préoccupations sécuritaires et la protection des droits fondamentaux et de la dignité de toutes les personnes reste une priorité pour l'Italie. Les organisations non gouvernementales et les associations qui se consacrent à l'action humanitaire et défendent les droits fondamentaux de la personne jouent un rôle essentiel dans l'allègement des souffrances de populations entières, de familles et d'individus. Ces activités cruciales pourraient pâtir de restrictions et d'obstacles inadéquats et inutiles.

L'Italie reste déterminée à lutter contre le fléau du terrorisme et les menaces financières qui y sont liées de manière résolue et globale, tout en continuant de renforcer sa coopération avec les États Membres qui

pourraient avoir besoin d'aide pour des projets de renforcement des capacités.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que le terrorisme demeure l'un des défis les plus complexes et les plus redoutables de notre époque, emportant des vies innocentes, causant des destructions de grande ampleur, sapant la stabilité sociale et déstabilisant les structures de l'État. Le récent attentat terroriste de Christchurch a montré que le terrorisme ne peut être associé à aucune religion, ethnie ou nationalité. Nous exprimons notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple néo-zélandais. Neuf des victimes qui sont mortes dans cet attentat terroriste étaient originaires de mon pays.

Le Pakistan a fortement souffert du terrorisme, y compris du terrorisme soutenu, parrainé et financé depuis l'étranger. Nous avons perdu des dizaines de milliers de vies et beaucoup de personnes ont été blessées ou mutilées. Mais ces pertes n'ont pas diminué notre détermination à éliminer ce fléau. En fait, elles ont renforcé notre volonté de lutter jusqu'à ce que le dernier terroriste soit éliminé de notre pays.

Le Pakistan a adopté une stratégie à plusieurs volets, qui comprend une campagne de répression menée par l'armée et un plan global, pour lutter contre le terrorisme. Notre plan d'action national en 20 points porte autant sur les contre-mesures que sur les approches préventives, notamment contre les risques découlant du financement du terrorisme. En menant la plus vaste opération antiterroriste au monde, avec le déploiement de 200 000 de nos soldats, nos forces de sécurité ont fait reculer ce fléau. Aujourd'hui, les incidents terroristes dans mon pays se situent à un plancher record – leur niveau le plus bas, en fait, depuis plus d'une décennie, ce qui atteste de notre succès.

Le Pakistan appuie pleinement les efforts internationaux de lutte contre le financement du terrorisme et a donc érigé en infraction le financement du terrorisme conformément à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. L'un des éléments les plus importants de notre plan d'action national est la lutte contre le financement du terrorisme. Étant une économie largement basée sur l'argent liquide, mon pays s'est heurté dans un premier temps à d'importantes difficultés pour le mettre en œuvre. Toutefois, au cours de la dernière décennie, nous avons surmonté ces

obstacles, premièrement, en promulguant des lois visant à éliminer les risques de financement du terrorisme et en nous acquittant de nos obligations internationales, notamment les recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI) et les obligations du régime de sanctions créé par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés; deuxièmement, en renforçant les institutions financières, y compris notre banque centrale, la Commission des opérations boursières du Pakistan et l'Unité de surveillance financière; et troisièmement, en renforçant les capacités des institutions de réglementation financière et des organismes chargés de l'application de la loi.

Tout en ayant pleinement aligné le régime pakistanais de lutte contre le financement du terrorisme sur les recommandations du GAFI, nous accordons une attention particulière à la surveillance des organisations sans but lucratif. Mon gouvernement a publié des directives spécifiques et adopté des procédures de vérification des comptes des organisations à but non lucratif pour s'assurer qu'aucun fonds collecté par une organisation caritative ne risque d'être utilisé pour financer le terrorisme. Grâce à ces efforts de lutte contre le financement du terrorisme, nous avons réussi à multiplier par sept le nombre d'arrestations, d'affaires enregistrées et de condamnations pour financement du terrorisme rien qu'au cours de l'année écoulée.

Alors que nous réaffirmons aujourd'hui le consensus international sur la lutte contre le financement du terrorisme, il est important d'identifier et de combler les lacunes qui subsistent. À cet égard, il est essentiel que les structures actuelles, telles que le GAFI et le régime de sanctions 1267, ne soient pas utilisées par certains comme outils politiques pour faire progresser leurs objectifs géopolitiques. Il est également nécessaire de faire en sorte que ces institutions associent davantage l'ensemble des États Membres à leurs rôles décisionnels.

Le Pakistan a toujours plaidé pour que les efforts internationaux soient axés sur la lutte contre les causes profondes du terrorisme, et non seulement sur les symptômes. Qu'il me soit permis de souligner trois lacunes spécifiques dans l'approche actuelle.

Premièrement, la communauté internationale doit encore mettre l'accent sur les interventions étrangères, l'occupation étrangère et le déni continu du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation

étrangère, ainsi que sur les violations du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ces facteurs de causalité évidents sont généralement passés sous silence ou négligés. La communauté internationale est d'accord pour dire que les violations continues et persistantes des droits de l'homme contribuent à l'extrémisme violent, et pourtant, les tueries continuent au Jammu-et-Cachemire occupé et en Palestine occupée. L'oppression des peuples luttant pour leur droit légitime à l'autodétermination et les brutalités qui leur sont infligées sont constitutifs de terrorisme d'État.

Deuxièmement, comme nous le savons tous, les conflits sapent le développement, détruisent la gouvernance, créent un sentiment d'injustice et alimentent la violence un cycle vicieux que les conflits prolongés et non réglés ne font que perpétuer pendant des générations. Pourtant, dans le contexte de la prévention de l'extrémisme violent, la communauté internationale continue de négliger les situations de conflit et d'injustice qui existent de longue date.

Troisièmement, alors qu'il existe un consensus international selon lequel le terrorisme ne peut être associé à aucune religion, nous voyons des groupes d'extrême droite et des tenants de la suprématie blanche dans certains pays occidentaux chercher à récolter des dividendes politiques en attisant l'islamophobie. Des mesures doivent également être prises contre cette incitation délibérée à la haine, qui conduit souvent à la violence.

Je voudrais terminer en soulignant à nouveau l'importance d'une approche holistique pour combattre et vaincre le terrorisme et la nécessité d'une collaboration internationale pour atteindre notre objectif commun.

**La Présidente** : je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

**M. Mardini** (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2462 (2019), faisant ainsi respecter le droit international humanitaire et protégeant une action humanitaire fondée sur des principes. Cela montre que les États demeurent attachés aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et à la nécessité de veiller à ce que les personnes dans le besoin puissent être atteintes et protégées en temps de conflit armé.

Je m'adresse aujourd'hui au Conseil parce que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est préoccupé par l'impact croissant que les mesures anti-terroristes peuvent avoir sur une action humanitaire

impartiale. Nous comprenons les préoccupations légitimes des États et la nécessité pour ces derniers de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et éliminer le terrorisme. Mais certaines mesures, notamment la législation et les sanctions antiterroristes, peuvent criminaliser et restreindre l'action humanitaire. Ce qui est en jeu, c'est notre capacité à franchir les lignes de front afin d'apporter une aide humanitaire aux communautés vivant dans des zones contrôlées par des groupes armés et des individus désignés comme étant des terroristes. Les mesures antiterroristes peuvent avoir un impact négatif sur notre capacité à rendre visite aux personnes détenues, à récupérer les dépouilles, à former les groupes armés au droit international humanitaire et à faciliter la libération et l'échange mutuels des détenus. Bref, notre capacité à nous acquitter de notre mandat est de plus en plus entravée. En conséquence, des populations souffrent au moment même où le droit international humanitaire devrait les protéger.

Le CICR a toujours condamné la violence, y compris les actes de terrorisme, contre les personnes protégées. Toutefois, la communauté internationale doit trouver le juste équilibre entre les préoccupations légitimes des États assurant la sécurité et l'importance du droit international humanitaire et d'une action humanitaire impartiale. Nous saluons les efforts déployés pour trouver cet équilibre dans la résolution adoptée aujourd'hui. La prochaine étape consiste à passer de la parole aux actes. Les engagements pris pour sauvegarder l'action humanitaire figurant dans la résolution ne signifient rien pour les populations dans le besoin s'ils ne sont pas mis en œuvre. Lorsque les États intégreront la résolution 2462 (2019) dans leur ordre juridique interne, nous leur demandons de prendre des mesures efficaces pour protéger et protéger l'action humanitaire fondée sur des principes et de préserver l'espace humanitaire. Nous encourageons également les États à coopérer avec les organisations humanitaires pour trouver des solutions concrètes à cette question très critique. Ce serait un moyen tangible de démontrer leur attachement aux Conventions de Genève de 1949 à l'occasion de leur soixante-dixième anniversaire.

Les mesures de lutte contre le terrorisme demeurent une question cruciale pour le CICR. Notre président, M. Peter Maurer, sera ici la semaine prochaine pour informer le Conseil et réitérer la très grande importance de cette question.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de Japon.

**M. Kawamura** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance. Nous saluons le leadership de la France sur cette question et nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité ce matin de la résolution 2462 (2019), dont nous étions l'un des auteurs. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux intervenants pour leurs remarques pertinentes.

Malgré les progrès réalisés dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, nous continuons de faire face à la menace terroriste, et il est vital que nous mobilisions et concentrons nos ressources afin de continuer à combattre le terrorisme international. La réduction des flux monétaires est l'élément crucial pour prévenir le terrorisme à sa source, et nous devons faire face à un large éventail de méthodes de financement, nouvelles et anciennes. Afin d'aborder la question complexe du financement du terrorisme de manière globale, il est essentiel d'appliquer strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celle que nous venons d'adopter. Pour une mise en œuvre efficace, des mesures doivent être prises aux niveaux local et mondial. Le Japon accueillera un certain nombre d'événements sportifs majeurs au cours des prochaines années, dont les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020, et il va sans dire que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour contrer toute menace potentielle. Le Japon s'est toujours opposé au terrorisme, mais à l'horizon 2020, nous intensifions encore davantage nos activités.

En ce qui concerne la lutte contre le financement du terrorisme, le Japon prend des mesures fermes et appropriées aux niveaux local et mondial. Au niveau national, nous coopérons activement avec le secteur privé. Nous avons établi avec les banques et les entreprises qui s'occupent d'activités financières, un dialogue public-privé qui encourage l'échange d'informations et d'idées non seulement entre le Gouvernement et le secteur privé, mais aussi entre les acteurs du secteur privé. Nous avons mis en place des lignes directrices à l'intention du secteur de la banque privée qui s'efforcent de donner une image claire des règles et règlements qu'il est tenu de suivre, encourageant ainsi une réponse efficace à tout transfert suspect. Nous tendons aussi activement la main, par le biais d'événements et de séminaires, au personnel, c'est-à-dire aux personnes qui s'occupent réellement des transactions quotidiennes, afin de partager les meilleures pratiques et de renforcer les capacités de lutte contre le financement du terrorisme au niveau local.

À l'échelle mondiale, la coopération avec les Nations Unies et le Groupe d'action financière (GAFI) est cruciale. Le Japon s'efforce de contribuer au renforcement de notre approche en matière de lutte contre le financement du terrorisme en coopération avec des organisations telles que le GAFI. Par exemple, en 2017, le Japon a mis en place un système d'enregistrement afin de lier une personne à tout compte utilisé dans l'échange de cryptomonnaies, conformément aux recommandations du GAFI. Par ailleurs, il importe de renforcer les capacités. Le Japon contribue à des projets visant à combler des lacunes potentielles qui pourraient être utilisées pour financer le terrorisme par le biais de fonds d'affectation spéciale multidonateurs tels que le Fonds monétaire international et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il sera crucial de renforcer encore l'échange d'informations entre les États afin de suivre l'évolution de la technologie et l'expansion des zones dans lesquelles les terroristes opèrent.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'importance de la stricte application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des recommandations du GAFI dans nos efforts de lutte contre le financement du terrorisme. Le Japon continuera de s'occuper de cette question aux niveaux national et international, notamment en tant que Président du Groupe des Vingt cette année.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

**M. Fernández de Soto Valderrama** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence ici aujourd'hui du Ministre français des affaires étrangères et féliciter la délégation française pour le travail qu'elle a accompli à la présidence du Conseil, ainsi que pour son initiative d'organiser cet important débat. Je suis également reconnaissant des exposés que nous avons entendus aujourd'hui, qui ont donné un aperçu clair des défis auxquels nous sommes confrontés en matière de prévention et de lutte contre le financement du terrorisme. Ma délégation considère que la résolution 2462 (2019), que le Conseil a adoptée aujourd'hui, est extrêmement importante. Nous souscrivons sans réserve à l'esprit de la résolution et reconnaissons totalement son utilité.

La Colombie s'emploie avec fermeté et détermination à renforcer ses capacités de prévention et de répression du terrorisme. Il s'agit là d'un objectif de l'État qui suppose de poursuivre l'adoption des instruments internationaux pertinents et des réglementations nationales appropriées.

Nous sommes pleinement conscients que les activités criminelles telles que le trafic de drogue, la corruption, le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, le trafic de migrants et le blanchiment d'argent ont permis aux organisations terroristes d'accroître leur taille et leur rayon d'action, les rendant plus dangereuses et leur fournissant une base technique, opérationnelle et financière suffisante pour déstabiliser les pays et la communauté internationale. Pour lutter contre les organisations terroristes, il faut aussi lutter contre les groupes criminels, en visant en particulier leurs ressources financières et les revenus issus de leurs activités illicites.

Dans mon pays, pour relever ces défis, nous continuons de renforcer les capacités humaines et techniques de nos forces de police, et il nous faut encore impérativement consolider les capacités notre système judiciaire, en le dotant de nouveaux outils lui permettant de faire face aux phénomènes criminels tout aussi nouveaux.

En tant que membre du Groupe d'action financière d'Amérique latine, la Colombie a été évaluée à quatre reprises par le Groupe d'action financière (GAFI) créé par le Fonds monétaire international. Ces évaluations ont mis en lumière plusieurs réalisations que je voudrais ici brièvement partager à l'occasion de ce débat. Le GAFI a notamment mis l'accent sur la procédure appliquée par les autorités colombiennes en ce qui concerne les comités de sanctions du Conseil de sécurité, en particulier le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Il a également jugé positivement la procédure mise au point par la Colombie pour se conformer aux recommandations qu'il a formulées concernant le gel des avoirs, laquelle procédure associe les institutions financières, le département chargé de réguler les institutions financières, le Bureau du Procureur général de la nation et le Ministère des relations extérieures. Il a aussi noté que les institutions financières vérifiaient régulièrement d'autres sources, comme les listes de personnes et entités désignées établies par les pays, et prenaient des mesures conformément à notre législation nationale, qui est utilisée pour identifier de possibles sources de financement du terrorisme.

La criminalité organisée, les activités économiques criminelles et le terrorisme viennent corrompre les institutions, entravent leur fonctionnement normal, compliquent la fourniture de biens et de services publics, faussent le fonctionnement de l'économie

et des marchés, épuisent les ressources naturelles et humaines et découragent l'initiative privée. En d'autres termes, ils sont les ennemis déclarés de la légalité et de l'esprit d'entreprise et, par conséquent, les ennemis de l'équité. Or ces valeurs sont les piliers du Gouvernement du Président Ivan Duque Marquez, comme le reflète la nouvelle politique de défense et de sécurité de mon pays. Cette politique ne laisse aucun espace pour la justification ou la légitimation du terrorisme et de la criminalité en tant que moyens d'action politique dans une démocratie, ni pour l'existence de discours excusant le crime. Nous sommes donc reconnaissants au Conseil de sécurité d'avoir condamné l'odieux attentat terroriste perpétré contre l'École des élèves-officiers de Bogota en janvier dernier.

La Colombie est préoccupée par l'essor des groupes qui utilisent l'extrémisme violent et le terrorisme sous de faux prétextes politiques et religieux, menacent la paix et la sécurité internationales et portent atteinte aux valeurs et aux principes des États. Ces groupes sont devenus une menace mondiale qui nous oblige à mettre au point des actions globales et coordonnées dans le cadre de la coopération internationale. À cet égard, la Déclaration de Doha du treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenu en 2015, est le document de référence concernant les nouvelles formes de crime telles que les crimes environnementaux, la piraterie et la cybercriminalité, entre autres. Nous disposons également d'un cadre juridique solide pour lutter contre le terrorisme. En outre, l'ONU a elle aussi apporté sa pierre à l'édifice par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et des comités de sanctions.

Pour conclure, la Colombie tient à réaffirmer son rejet et sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et estime nécessaire de rappeler que ce problème ne peut ni ne doit être associé à aucune religion, civilisation, appartenance ethnique ou nationalité particulière. Depuis l'adoption de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures qui sont venues la renforcer et la compléter, la Colombie s'est tout particulièrement employée à actualiser sa législation et ses procédures afin de lutter contre ce fléau dont nous souffrons depuis des années, et nous continuerons de le faire sur la base de notre conviction que la coopération internationale est une tâche prioritaire dans l'intérêt de l'humanité.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Mudallali (Liban) (parle en anglais) :** Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, pour le brio avec lequel vous dirigez les travaux du Conseil durant ce mois de mars. Je voudrais également remercier les intervenants, le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov, M. Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière (GAFI), et M<sup>me</sup> Mercy Buku pour leurs précieuses contributions.

Je veux aussi féliciter la France et tous les coauteurs pour l'adoption ce jour de la résolution 2462 (2019).

Le monde dans lequel nous vivons continue de se heurter à de graves problèmes en matière de paix et de sécurité, mais le terrorisme se révèle sans aucun doute le défi sécuritaire numéro un de notre époque. Le Liban condamne une fois de plus avec fermeté le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Les actes terroristes tragiques et déplorables qui ont eu lieu récemment – le dernier en Nouvelle-Zélande – viennent confirmer notre conviction à tous que le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion, nationalité ou appartenance ethnique particulière. C'est un mal mondial qui touche toute l'humanité, menace les valeurs fondamentales de la race humaine et appelle donc un remède mondial.

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies est un instrument politique d'une importance capitale pour orienter la lutte mondiale contre le terrorisme. À travers ses quatre piliers, elle reflète la conviction de la communauté internationale que pour être efficace la riposte à cette menace doit être inclusive et globale. L'une des clefs est de lutter contre le financement du terrorisme.

Mon pays est à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme. Nos forces armées ont réussi à vaincre militairement Daech, le Front el-Nosra et d'autres groupes affiliés à Al-Qaida et à démanteler des centaines de cellules terroristes. Nous avons rejoint la Coalition mondiale contre Daech dès sa création et avons participé activement à plusieurs de ses groupes de travail. Le Liban a placé la lutte contre le financement du terrorisme au cœur de son action antiterroriste. Nous avons pris des mesures concrètes sur tous les fronts, y compris sur le plan législatif. Le Liban a notamment coprésidé le Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme de la Coalition mondiale et, à ce titre, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de mesures pour couper les réseaux de financement de ce groupe terroriste notoire. Le 27 octobre 2016, le Parlement libanais

a adopté la loi no 77, qui modifie l'article 316 du Code pénal pour couvrir le financement des activités mentionnées dans la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité concernant les combattants terroristes étrangers.

Dans le prolongement des efforts du Premier Ministre et à la demande de ce dernier, nous avons, dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 1267 (1989) et 1373 (2001) et des résolutions ultérieures, mis en place deux mécanismes de sanctions financières ciblées, fondés sur la nouvelle loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces mécanismes ont été approuvés par le Comité national libanais pour la répression du financement du terrorisme. En outre, les services de la sécurité intérieure établissent et publient désormais sur leur site Web une liste nationale des personnes et entités désignées.

Il m'est aussi agréable d'annoncer que le Liban a adhéré à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, de 1999. La Commission d'enquête spéciale de la Banque centrale du Liban, qui est notre service national d'enquêtes financières, s'occupe en priorité des affaires liées au financement du terrorisme. Il convient de noter qu'il y a eu une augmentation notable du nombre de condamnations rendues par les tribunaux compétents du pays dans les affaires liées au financement du terrorisme.

En matière de renforcement des capacités et de sensibilisation, la Commission d'enquête spéciale organise régulièrement des formations conjointes sur le financement du terrorisme avec le Bureau du Procureur général et d'autres parties prenantes concernées. En parallèle, la Commission nationale libanaise de répression du financement du terrorisme se réunit régulièrement pour discuter des derniers risques liés au financement du terrorisme et recommander des mesures d'atténuation. Cette Commission comprend des représentants des services judiciaire, de répression et financier libanais.

Le financement du terrorisme est une menace transfrontières collective et, comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre, c'est une menace transnationale qu'aucun gouvernement ou organisation ne peut contrer seul. C'est pourquoi notre réponse doit être collective et globale. On ne saurait surestimer l'importance de consacrer des ressources multilatérales et de forger des partenariats solides aux niveaux international et régional. Un travail important a été effectué à cet égard par des organismes intergouvernementaux compétents, comme le Groupe d'action financière, INTERPOL et EUROPOL,

pour ne citer que ceux-là. Leurs efforts doivent être salués et appuyés.

Toutefois, nous ne devons jamais oublier qu'une action globale et durable contre la menace du terrorisme doit viser à remédier à ses causes profondes. Il nous faut travailler d'arrache-pied pour promouvoir le développement économique et l'inclusion sociale et lutter contre l'oppression et l'occupation étrangère. Des cas récents ont montré que les États faillis ont toujours constitué un terreau fertile pour le terrorisme. Renforcer la gouvernance démocratique et l'état de droit est un moyen efficace et préventif de garantir l'avènement d'un monde exempt de terrorisme et de l'extrémisme violent qui est propice à son émergence.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*)** : Je voudrais tout d'abord remercier la France de son initiative ainsi que d'avoir déposé le texte de la résolution 2462 (2019), qui vient d'être adoptée et que l'Égypte a parrainée en raison de l'importance de la question de la prévention et de la lutte contre le financement du terrorisme de façon générale et pour notre pays de façon particulière.

Pour qu'elle soit efficace, la lutte contre le financement du terrorisme doit être globale et viser tous les groupes terroristes sans distinction, ainsi que leur idéologie unique : une idéologie takfiriste et extrémiste qui incite au terrorisme. Il convient aussi pour ce faire, et en application des résolutions 1373 (2001) et 2368 (2017), de confronter fermement et résolument les États et les entités terroristes qui utilisent certaines organisations non gouvernementales, locales et caritatives comme couverture pour collecter des fonds afin de financer des actes terroristes.

Il importe aussi de renforcer les mécanismes internationaux pour lutter contre le financement du terrorisme et tarir ses sources, et ce en surveillant, en identifiant et en dépistant les transferts de fonds effectués par les organisations et les éléments terroristes. Il faut aussi s'attaquer au lien qui existe entre ces organisations et les réseaux de criminalité transnationale organisée et renforcer la coopération internationale en vue de collecter relativement à ces crimes des éléments de preuve numériques, qui seraient nécessaires à la procédure judiciaire.

Il importe en outre de renforcer la coordination des efforts menés aux échelons national, régional et international et de mettre en œuvre des mesures efficaces

et novatrices pour s'adapter à l'évolution qualitative des moyens technologiques que les groupes terroristes utilisent pour financer leurs activités, et ce en raison du recours croissant de ces groupes terroristes à la monnaie virtuelle pour le transfert de fonds. C'est pourquoi nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à ses divers organismes, en particulier le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, de redoubler et d'intensifier leurs efforts afin d'aider les États à renforcer leurs capacités de prévention et de lutte contre le financement du terrorisme par le biais de projets clairs et à effet concret.

Je voudrais maintenant parler des mesures les plus importantes que l'Égypte a prises au niveau national aux fins de la prévention et de la lutte contre le financement du terrorisme.

Premièrement, l'Égypte a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales pertinentes sur la question.

Deuxièmement, elle a créé depuis des années une cellule de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Troisièmement, elle a mis en place des mécanismes spéciaux aux fins de la mise en œuvre aussi bien des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité que des recommandations issues d'organisations internationales techniques, comme le Groupe d'action financière (GAFI), le Groupe Egmont et d'autres cellules de renseignement financier. Sur la base du questionnaire qu'il a soumis à l'Égypte, le GAFI a jugé positifs les efforts déployés par notre pays en matière de lutte contre le financement du terrorisme, et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a souligné dans son rapport le rôle efficace joué aux niveaux national et international par l'Égypte dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Quatrièmement, les institutions financières égyptiennes, en particulier celles qui effectuent des transferts de fonds, sont tenues de respecter les règles de vérification de l'identité établies par la cellule égyptienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et ce en application des mesures internationales prises pour lutter contre le financement du terrorisme via le secteur bancaire.

Cinquièmement, s'agissant des mesures prises pour prévenir l'utilisation abusive des prestataires de services financiers non officiels, nous confirmons que les transferts de fonds en Égypte ne s'effectuent que par

le biais d'établissements financiers agréés et que la cellule égyptienne de lutte contre le blanchiment d'argent s'emploie activement à déjouer toute tentative de transferts informels.

Sixièmement, l'Égypte a pris plusieurs mesures préventives de lutte contre le recours aux nouvelles technologies pour financer le terrorisme. La cellule de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a publié à cet effet une note pour informer et mettre en garde le public contre les dangers de la monnaie virtuelle, et collabore étroitement avec les services chargés de répression pour renforcer ses capacités de lutte contre cette évolution, en organisant divers stages de formation conjoints. Elle a aussi fourni une liste indicative des sites Web les plus utilisés pour la circulation de la monnaie virtuelle. Cette liste est régulièrement mise à jour.

L'Égypte a également élaboré des règles pour contrôler et vérifier l'identité des clients qui effectuent des paiements via Internet et les téléphones mobiles, ainsi que les utilisateurs de cartes prépayées. Elle a aussi obligé les institutions concernées à fournir ces services en recourant à des méthodes fiables pour vérifier l'identité des clients qui utilisent ces services de paiement.

Enfin, soucieuse de rester au diapason des évolutions intervenues au niveau mondial, notamment de l'exigence de l'inclusion financière et d'appliquer les mesures en vue du passage d'une société monétaire à une société numérique, la cellule de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a élaboré un guide pour aider les banques à évaluer les risques de blanchiment d'argent.

Enfin, nous nous félicitons à nouveau de la résolution 2462 (2019) adoptée aujourd'hui. Nous soulignons qu'il importe de mettre en œuvre cette résolution ainsi que toutes les autres résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Il est essentiel que le Conseil de sécurité demande des comptes aux pays qui n'appliquent pas pleinement ces résolutions et qui continuent de les violer.

En effet, cela ne fait que faciliter la poursuite des activités de financement du terrorisme ainsi que l'expansion du phénomène de combattants terroristes étrangers et leur libre circulation des zones de conflit vers d'autres États et régions, et permet à certains de continuer à donner appui et refuge aux terroristes et à mener des activités d'incitation au terrorisme par l'intermédiaire

des médias, notamment en filmant en direct les attentats terroristes.

Je vous remercie encore une fois, Madame la Présidente, et je voudrais souhaiter à tout le monde plein succès dans le cadre des efforts que nous déployons pour atteindre notre objectif.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Martin Prada** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la République de Moldova, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères et européennes, M. Jean-Yves Le Drian; le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, et le Président du Groupe d'action financière, M. Marshall Billingslea, de leurs contributions à ce débat. La lutte contre le financement du terrorisme figure parmi les hautes priorités de l'Union européenne et de ses États membres. Nous nous réjouissons de cette occasion qui nous est offerte aujourd'hui de nous pencher sur cette question importante.

Je voudrais tout d'abord remercier la France d'avoir attiré l'attention sur le financement du terrorisme en organisant une réunion selon la formule Arria en janvier et d'avoir présenté la résolution 2462 (2019), adoptée aujourd'hui. Il s'agit d'une mesure concrète de suivi de la Conférence internationale de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, tenue à Paris l'an dernier sur le thème « No money For terror ». Il ne fait aucun doute que cette résolution imprime un nouvel élan politique aux politiques de lutte contre le financement du terrorisme. Il importe de maintenir cette dynamique politique et l'Union européenne est prête à y contribuer.

La résolution adoptée aujourd'hui est l'occasion de réaffirmer les principes et les obligations déjà établis dans le cadre actuel de la lutte contre le financement du terrorisme, qui s'attaque au terrorisme et à son financement et qui a permis de limiter efficacement la capacité des organisations terroristes à financer leurs activités. Il s'agit aussi d'une occasion de réagir face à l'évolution de la menace. Le financement du terrorisme est un phénomène dynamique et en constante évolution. De nouveaux défis ne cessent d'apparaître et les terroristes modifient constamment leur modus operandi

pour pouvoir contourner les contrôles existants. Les terroristes utilisent de nouveaux canaux de financement, comme les petites fondations; de nouvelles techniques, comme les plateformes de financement participatif; et de nouvelles sources de financement, comme la criminalité organisée. Par conséquent, nous devons être vigilants et adapter nos contre-mesures le cas échéant.

L'Union européenne estime qu'il importe d'améliorer la transparence de la propriété effective des sociétés et des trusts. En effet, il est bien connu que les criminels tirent parti des structures opaques pour dissimuler leurs sources de financement ou contourner les régimes de sanctions.

Il est également essentiel de renforcer la coopération interinstitutions. À cet égard, l'Union européenne a renforcé sa directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; a élaboré un nouveau régime de gel des avoirs visant Al-Qaïda et l'État islamique d'Iraq et du Levant en 2016; a engagé un processus en vue de l'adoption d'une législation autorisant les forces de l'ordre à avoir accès aux informations bancaires dans certains cas de criminalité grave ou de terrorisme et visant à promouvoir le renforcement de la coopération entre les forces de l'ordre et les cellules de renseignement financier.

De petites cellules et des acteurs de moindre importance ont perpétré des attentats terroristes au sein de l'Union européenne en utilisant des moyens financiers négligeables. Les institutions financières peuvent avoir du mal à détecter ces transactions impliquant de faibles montants. Par conséquent, nous devons combler ces lacunes en matière de renseignement et améliorer l'utilisation de renseignements financiers dans le cadre d'enquêtes menées à des fins de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous sommes favorables à ce qu'on intensifie et accélère l'échange, en temps voulu, d'informations opérationnelles et de renseignements financiers, comme l'indique la résolution 2462 (2019).

Plusieurs pays ont établi des partenariats public-privé dans le domaine du renseignement financier, notamment entre le ministère public, la police, les cellules de renseignement financier et les sociétés privées. L'Union européenne apporte un appui financier substantiel à des projets qui portent sur l'élaboration de tels partenariats au sein de l'Union européenne et ailleurs, et nous notons avec satisfaction que la résolution 2462 (2019) appelle également à l'établissement de partenariats public-privé dans le secteur financier.

S'il est vrai qu'il est essentiel de lutter contre le financement du terrorisme, nous devons veiller à ce que les mesures prises ne limitent pas la marge d'action des acteurs humanitaires conformément aux principes établis, notamment dans les contextes à haut risque et fragiles où leur assistance est indispensable. Par conséquent, nous voudrions souligner que les mesures de lutte contre le financement du terrorisme doivent être mises en œuvre dans le plein respect du droit international – en particulier du droit des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés – et qu'il faut prévoir des mesures d'atténuation, notamment lorsqu'il existe des exceptions humanitaires pertinentes, pour réduire les répercussions de ces mesures sur les acteurs humanitaires.

En outre, tous les États doivent veiller à ce que des restrictions excessives ne soient pas imposées aux activités des organisations à but non lucratif, notamment celles qui s'occupent des questions liées à l'égalité des sexes et aux droits des femmes ainsi qu'à la reconstruction et à la stabilisation.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer que la coordination et la coopération au niveau international entre les États Membres et les entités des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme sont essentielles pour apprendre les uns des autres et appuyer les efforts ciblés d'assistance technique et de renforcement des capacités. Nous estimons que la conjugaison d'efforts au niveau international peut nous aider collectivement à nous rapprocher de notre objectif, qui est de prévenir et de combattre le financement du terrorisme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

**M. Favre** (Suisse) : Je remercie d'abord les organisateurs pour l'opportunité offerte de s'exprimer sur le sujet important de la lutte contre le financement du terrorisme.

La lutte contre le terrorisme et notamment son financement, ainsi que la prévention de l'extrémisme violent et la radicalisation qui mène au terrorisme, sont des priorités pour la Suisse. En tant que place financière d'importance mondiale, la Suisse assume une responsabilité particulière. Son engagement a été reconnu par le Groupe d'action financière (GAFI), auquel elle a démontré la solidité et l'efficacité de son dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Suisse participe activement à l'évolution et à la mise en œuvre des standards internationaux

en la matière. J'aimerais souligner deux points et lancer un appel.

Premièrement, pour être efficace au niveau mondial, la lutte contre le financement du terrorisme nécessite un engagement fort de tous les États, en particulier au sein des fora multilatéraux spécialisés que sont le Groupe d'action financière et les groupes régionaux de type GAFI qui lui sont affiliés. La force de ces organismes – qui leur confère une efficacité incontestable – est le système d'évaluations mutuelles sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de suivi commune, précise et transparente. Dans ce contexte, il faut veiller à ne pas dupliquer les activités d'évaluation, mais les rendre complémentaires, à partager leurs résultats et à assurer leur suivi.

Deuxièmement, bien que les législations relatives à la lutte contre le terrorisme et à son financement soient indispensables, elles ne s'attachent pas aux causes profondes qui favorisent le développement du terrorisme et qui incluent la pauvreté, les carences de gouvernance, la corruption, l'inégalité, le manque d'éducation ou l'absence de perspectives pour la population. Les efforts pour lutter contre le terrorisme doivent donc être déployés en amont et de manière ciblée sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, qui mènent au terrorisme, ainsi que sur le développement économique et la coopération internationale.

Le renforcement des normes de lutte contre le financement du terrorisme de ces dernières années, associé au système des sanctions, a provoqué dans certains cas un désengagement de la part du secteur financier, en particulier des banques internationales. L'impact de cette situation sur la capacité des organisations humanitaires à financer et mener leurs activités conformément au droit international humanitaire est considérable, en particulier dans les régions contrôlées par des groupes désignés comme terroristes. La Suisse rappelle que les activités humanitaires neutres, impartiales et indépendantes ne doivent en aucun cas être considérées comme un soutien au terrorisme.

Le désengagement du secteur financier n'affecte toutefois pas seulement les populations en besoin d'assistance humanitaire, mais aussi plus généralement le commerce international légitime, et en particulier les économies fragiles des pays en voie de développement. Pour ces raisons, la Suisse appelle la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires, à veiller à ce que les mesures prises dans le cadre de la lutte antiterroriste soient les

plus ciblées possibles et compatibles avec le droit international, et plus particulièrement avec le droit international humanitaire.

La Suisse regrette que la résolution 2462 (2019) ne soit pas plus claire sur ces aspects. Il convient dès lors d'assurer que la mise en œuvre de cette résolution se fera en pleine cohérence avec le droit international humanitaire. À cet égard, la Suisse appelle les États à prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter des effets contre-productifs à l'encontre non seulement du travail fondamental effectué par les organisations humanitaires, mais aussi au détriment des activités économiques légitimes qui sous-tendent le développement des États considérés. À cet effet, la Suisse encourage les États et le secteur financier, ainsi que les bailleurs de fonds et les acteurs humanitaires, à renforcer le dialogue sur la gestion et le partage des risques et des responsabilités en lien avec la lutte contre le financement du terrorisme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je remercie la France d'avoir organisé cet important débat public. Singapour a eu le plaisir de parrainer la résolution 2462 (2019), adoptée ce matin. En tant que pays à économie ouverte, pôle de transport international et centre financier responsable, Singapour s'est toujours efforcée de participer à la lutte mondiale contre le financement du terrorisme. Selon nous, un régime fort apte à lutter contre le financement du terrorisme repose sur trois éléments clefs.

Premièrement, il faut une bonne gouvernance. Compte tenu de la nature intersectorielle du financement du terrorisme, Singapour mobilise tous les services de l'État afin de mettre en place un cadre juridique, institutionnel, politique et de surveillance solide. À cet égard, en 1999, nous avons créé un comité directeur de haut niveau sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vue d'orienter l'élaboration de nos politiques nationales de lutte contre le financement du terrorisme et de veiller à ce que nos dispositifs soient conformes aux normes internationales et aux pratiques optimales les plus récentes.

Notre législation nationale permet à nos forces de l'ordre de prendre rapidement des mesures contre les terroristes, les entités terroristes et leurs partisans, y compris les commanditaires d'actes de terrorisme. En particulier, la loi sur la répression du financement

du terrorisme a été promulguée en 2002 pour donner effet à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, ainsi qu'à la résolution 1373 (2001). Cette loi érige en infraction pénale la fourniture de biens et de services à des fins terroristes, et confère aux autorités le pouvoir de saisir et de confisquer des biens appartenant à des terroristes.

Nous révisons régulièrement nos mesures législatives afin de veiller à ce que notre régime de lutte contre le financement du terrorisme demeure efficace. En novembre 2018, le Parlement a adopté la loi sur les crimes graves et la lutte contre le terrorisme. Pas plus tard que le mois dernier, il a adopté une autre loi visant à prévenir les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme dans le secteur des pierres et métaux précieux. Singapour a également promulgué la loi sur les systèmes de paiement pour faire face à des risques similaires liés à l'utilisation d'actifs numériques.

Deuxièmement, la stratégie de Singapour repose sur des partenariats actifs avec le secteur industriel. Les efforts nationaux ne peuvent pas être uniquement déployés par le Gouvernement. Les gouvernements doivent collaborer avec les secteurs industriel et privé afin de mieux connaître les difficultés pratiques qui se posent sur le terrain. Cela renforce le sentiment de confiance et de responsabilité partagée, ce qui favorise le respect des lois. En avril 2017, Singapour a créé le Partenariat industriel contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui réunit les parties prenantes du secteur public et du secteur privé pour définir, évaluer et atténuer les risques majeurs et nouveaux liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme à Singapour.

Troisièmement, notre action repose sur la coopération internationale, car, tout compte fait, une stratégie efficace ne peut se limiter au niveau national. Compte tenu du caractère mondial de la menace terroriste, la communauté internationale n'est forte que si son maillon le plus faible l'est également. Nous devons œuvrer ensemble par l'intermédiaire de mécanismes bilatéraux, régionaux et internationaux pour renforcer notre sécurité collective.

Singapour a participé activement à ces mécanismes au niveau international. Nous sommes membre du Groupe d'action financière (GAFI) depuis 1992. Nous sommes également membre fondateur du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux, un organe régional similaire au GAFI créé en 1997. Le Bureau de signalement des transactions suspectes est l'équivalent

à Singapour d'une cellule de renseignement financier. Nous faisons également partie du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers depuis 2002. Nous participons activement au Groupe consultatif sur les renseignements financiers dans le cadre du Sommet régional sur la lutte contre le financement du terrorisme organisé par les services de renseignements financiers de l'Australie et de l'Indonésie. Nos autorités entretiennent d'étroites relations de travail avec divers services de renseignement et forces de l'ordre à l'échelle internationale. Le GAFI joue un rôle essentiel dans la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. Son travail consistant à recenser les différentes méthodes de financement du terrorisme – par exemple, celles de l'État islamique d'Iraq et du Levant, et d'Al-Qaida – est inestimable et doit continuer d'être fortement appuyé.

Pour conclure, je voudrais réitérer l'attachement indéfectible de Singapour à la lutte contre le financement du terrorisme. Le maintien de la vigilance nationale et l'élargissement de la coopération internationale sont la clef de notre réussite collective.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Akbaruddin** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la France d'avoir organisé ce débat public sous sa présidence, et nous lui sommes reconnaissants d'avoir joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la résolution 2462 (2019), adoptée aujourd'hui en vue de lutter contre le financement du terrorisme.

Le terrorisme est un fléau qui déchire le tissu social dans le monde entier. C'est une menace qui ne se limite à aucune région. Les gens vivent maintenant dans la peur des menaces terroristes dans de très nombreux pays. De nombreux États et leurs populations considèrent que la lutte contre le terrorisme fait partie des priorités les plus fondamentales en matière de politique de sécurité, et qu'elle nécessite une réactivité mondiale. L'action du Conseil aujourd'hui répond, dans une certaine mesure, à un besoin ressenti.

Les terroristes s'appuient sur des ressources pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs activités dans le monde entier. Des efforts efficaces et soutenus de lutte contre le financement du terrorisme sont au cœur des moyens antiterroristes. C'est pourquoi nous nous félicitons de cette initiative qui vise à regrouper l'ensemble des diverses normes et réglementations existantes. Elle marque un jalon dans les efforts déployés à l'échelle

mondiale pour mettre en place un cadre normatif conçu pour ériger en crime le financement du terrorisme.

Nous nous félicitons tout particulièrement que la résolution 2462 (2019) prenne acte du rôle essentiel du Groupe d'action financière (GAFI) dans l'établissement de normes mondiales, notamment dans le contexte de la prévention et de la répression du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et de la prolifération. L'Inde apprécie à sa juste valeur le travail accompli par le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI.

Comme le dit l'adage, c'est à ses fruits qu'on juge l'arbre; c'est donc à l'aune de leur mise en œuvre que l'on pourra juger de l'utilité des résolutions du Conseil. Ce dernier a lancé aujourd'hui le mouvement, sous l'impulsion de la France. Nous espérons qu'il assurera avec détermination et persévérance le suivi des diverses dispositions cruciales de la résolution adoptée aujourd'hui, en vue de son application. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de donner des exemples de préceptes qui ne sont pas suivis dans la pratique.

Premièrement, nombre des résolutions du Conseil, y compris les diverses mesures de sanctions prises par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), pour lesquelles un gel des avoirs fait partie intégrante des obligations des États, exigent des rapports réguliers sur lesdites mesures. Or, un coup d'œil rapide aux informations accessibles au public sur le site Web suffit à montrer que les rapports sur l'application des mesures de sanctions n'ont pas été mis à jour depuis des années – voire, dans certains cas, depuis plus d'une décennie. Le moment est venu de réaffirmer qu'il faut remédier à cette lacune.

Deuxièmement, si nous nous félicitons que la résolution insiste sur un respect intégral des mesures imposées par le Conseil de sécurité, aucune action efficace n'est prise lorsque des cas de non-respect des mesures de sanctions sont signalés. Le Conseil peut – et doit – mieux surveiller l'application de ses résolutions relatives au financement du terrorisme. Le rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), daté du 15 janvier (voir S/2019/50), note que les États Membres ont rendu compte ponctuellement de la question à l'Équipe de surveillance et qu'il n'a pas été procédé à un examen complet des avoirs

gelés. Le rapport recommande que le Comité écrive aux États Membres. Nous espérons qu'il sera donné suite à ces recommandations.

Troisièmement, nous nous félicitons que le Conseil et ses divers organes aient pris note de ces cas de non-suivi et s'emploient à y remédier afin de mieux faire connaître les diverses résolutions du Conseil relatives à la lutte antiterroriste et d'en améliorer l'application effective. Nous pensons que ces travaux pourraient être renforcés par une plus grande coopération entre le GAFI et les divers organismes des Nations Unies, y compris le Bureau de lutte contre le terrorisme. Les organismes tels que le GAFI ont dressé la liste des risques posés par Daech, Al-Qaida, Jama'at-ud-Da'wah, la fondation Falah-e-Insaniyat, Lashkar-e-Tayyiba, Jaish e Mohammed, le Réseau Haqqani et les personnes associées aux Taliban.

Ce sont là quelques exemples de cas qui requièrent une attention accrue, et non réduite. Le non-respect de mesures de sanctions cruciales, dans le cas de terroristes et d'entités interdits par l'ONU, nous expose tous – nous, États Membres – au risque élevé de nous retrouver face à des organisations terroristes bien financées et bien armées, et ce, malgré les mesures internationales. Les terroristes vont se montrer de plus en plus créatifs dans leur façon d'enfreindre les règles. En outre, la triste réalité est que les États qui font l'apologie du terrorisme continueront de fournir des motifs pour justifier leurs actions, ainsi que leur inaction, comme l'a fait tout à l'heure un État coutumier du fait.

Néanmoins, nous, communauté internationale, ne devons rien perdre de notre détermination. Nous devons continuer d'adapter notre panoplie d'outils et de suivre nos règles, au lieu de nous laisser distraire et de nous écarter du droit chemin. Notre panoplie d'outils, qui comprend la mise en œuvre efficace des mesures de l'ONU, pourrait contribuer à mettre un frein aux activités terroristes. La communauté mondiale attend avec impatience que des mesures soient prises dans ce sens. À l'avenir, l'ONU doit collectivement en faire plus et se montrer beaucoup plus efficace. Pour sa part, l'Inde entend être un partenaire volontaire dans cette entreprise.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

**M. Sparber** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous donner l'occasion d'aborder ce sujet important dans le cadre d'un débat public. Nous nous félicitons du fait qu'une

nouvelle résolution du Conseil de sécurité, la résolution 2462 (2019), actualise les fondements de la prévention et de la répression du financement du terrorisme. Dans le même temps, nous tenons à ce que notre point de vue soit consigné officiellement : les débats publics doivent éclairer le processus de rédaction et donc être menés avant l'adoption d'une résolution, en vue d'accroître la transparence et de davantage inclure l'ensemble des Membres.

Le Liechtenstein est fermement résolu à veiller à ce que sa place financière ne soit en aucune manière impliquée dans une quelconque forme d'activité criminelle. La prévention et la répression du financement du terrorisme demeurent une priorité absolue. Il faut promouvoir une législation nationale robuste. Des cellules de renseignement financier qui disposent des ressources idoines et sont indépendantes sur le plan opérationnel jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre efficace d'une telle législation.

La cellule de renseignement financier du Liechtenstein est, depuis 16 ans, l'épine dorsale de nos efforts nationaux de lutte contre le financement du terrorisme. Dans le cadre de ses activités, la cellule du Liechtenstein, par l'intermédiaire du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier, aide d'autres pays à renforcer les capacités de leurs cellules, consciente que le renforcement des capacités est une composante vitale des efforts communs mondiaux pour enrayer le financement du terrorisme. Le Liechtenstein, en tant que membre du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, souligne également qu'il importe que les organes régionaux de type GAFI soient dotés de ressources suffisantes.

Le Liechtenstein s'alarme particulièrement du lien croissant entre le terrorisme, la traite des personnes et l'esclavage moderne. Les crimes liés à la traite des personnes et à l'esclavage font de plus en plus partie des tactiques terroristes et des instruments de collecte de fonds des groupes terroristes. Le Conseil de sécurité a pris acte de ce lien en inscrivant les trafiquants d'êtres humains sur la liste du régime des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le Liechtenstein est favorable à une pratique plus systématique à cet égard et encourage à poursuivre les discussions, notamment s'agissant d'un éventuel régime de sanctions thématique.

Pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, le Liechtenstein – avec ses partenaires

que sont l'Australie et l'Université des Nations Unies – a lancé la Commission du secteur financier, également baptisée Initiative du Liechtenstein. Cette initiative répondait pour partie à l'appel du Conseil à faire en sorte que les États et le secteur financier collaborent dans la lutte contre ces crimes. Au sein de la Commission, des représentants des banques de détail, des fonds spéculatifs, des organismes mondiaux de réglementation, des investisseurs institutionnels et des survivants, ainsi que des représentants du système des Nations Unies et du mouvement antiesclavagiste sont réunis pour élaborer des mesures concrètes à l'intention du secteur financier mondial. Les résultats des travaux de l'Initiative du Liechtenstein seront présentés durant la semaine de haut niveau en septembre.

Nous sommes tout à fait conscients que l'utilisation accrue des nouvelles technologies, en particulier la chaîne de blocs, présente à la fois des risques et des possibilités pour la lutte contre le financement du terrorisme. Le Liechtenstein met actuellement en place un cadre réglementaire dans ce domaine, notamment pour veiller à ce que les normes actuelles et futures de diligence raisonnable soient appliquées aux nouvelles technologies, dans le but d'éviter les lacunes juridiques et réglementaires. Le Liechtenstein continue également de préconiser avec force le respect des normes de l'état de droit, du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la lutte contre le terrorisme.

Nous apprécions le travail du Médiateur pour le régime des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Nous sommes favorables au renforcement institutionnel du bureau et à son élargissement à d'autres régimes de sanctions. Le Conseil a également la responsabilité de veiller à ce que ses sanctions ne fassent pas indûment entrave aux efforts humanitaires. La politique du Conseil à cet égard reste vague et incohérente. Nous craignons nous aussi que certaines dispositions des résolutions du Conseil de sécurité ne conduisent à une obstruction *de facto* ou de jure de l'action humanitaire.

Le Liechtenstein encourage le Conseil à donner des directives cohérentes aux États pour éviter que la mise en œuvre de ses résolutions n'ait des conséquences imprévues et à adopter une approche plus cohérente pour que les acteurs humanitaires disposent de la marge manœuvre nécessaire pour agir.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège. Nous voudrions remercier la France des efforts qu'elle ne cesse de déployer pour prévenir et combattre le financement du terrorisme et pour que cette question demeure au premier plan des préoccupations internationales. Nous considérons la séance d'aujourd'hui comme une importante activité de suivi de la Conférence internationale de haut niveau de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida, organisée par le Président Macron l'année passée.

Des réseaux tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida continuent de dépendre d'un financement extérieur, qui leur est essentiel pour gérer leurs organisations, recruter des combattants, acheter des armes, diffuser leur propagande et traverser les frontières. Il faut tarir cette source de financement. Pour identifier les flux financiers illicites vers les organisations terroristes et les réseaux criminels et y mettre fin, nous devons couper le lien qui existe entre criminalité organisée et terrorisme. À cette fin, nous estimons utile de combiner des mesures ciblant les profits issus de la criminalité et des mesures ciblant les flux financiers destinés aux terroristes.

La coopération internationale est cruciale. Tous les pays doivent mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour assurer une coopération globale et efficace, nous devons utiliser les instruments régionaux et les mécanismes juridiques existants pour échanger des informations, fournir une entraide judiciaire et former des équipes communes d'enquêteurs.

Pour lutter efficacement contre le financement du terrorisme, il est essentiel de renforcer l'échange d'informations et de renseignements financiers et de répondre rapidement aux demandes de coopération. Lorsqu'un pays trouve des preuves qu'il juge probantes, elles doivent être rapidement partagées, tout en accordant une attention particulière à la qualité des informations. En nous aidant mutuellement à développer nos systèmes nationaux de lutte contre le financement du terrorisme, nous pouvons garantir une approche globale de la coopération internationale. Nous devons nous assurer que nos cellules de renseignement financier disposent de la technologie nécessaire pour analyser les informations et reconnaître et découvrir les tendances, le profil général et les indicateurs du financement du terrorisme, ainsi

que de la capacité de partager ces informations au-delà des frontières.

Nous devons améliorer notre partenariat avec la société civile et avec le secteur privé à cet égard et veiller à ce que nos efforts ne découragent ou ne perturbent pas les activités légitimes de la société civile. Nous devons également prendre en compte les préoccupations exprimées par les acteurs humanitaires au sujet des conséquences imprévues dommageables que les mesures de prévention et de lutte contre le financement du terrorisme peuvent avoir sur leur capacité de répondre aux besoins humanitaires et de mettre en œuvre des programmes conformes aux principes humanitaires.

Nous encourageons les différents acteurs à développer la panoplie de moyens disponibles et à prendre des initiatives pour s'attaquer plus efficacement au lien entre terrorisme et criminalité organisée. Il peut notamment s'agir de l'échange d'informations, de justice pénale, de contrôles aux frontières et de lutte contre la radicalisation. Les différents aspects de ces défis mondiaux en matière de sécurité sont liés. Ils doivent être abordés à la fois dans le cadre du pilier sécurité et dans le cadre de la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**Le Président** : Je donne à présent la parole au représentant spécial d'INTERPOL.

**M. Roux** : Je voudrais, Monsieur le Président, tout d'abord, au nom d'INTERPOL, féliciter la France, État siège d'INTERPOL, pour l'organisation de la conférence « No money For terror » d'avril 2018, la réunion en formule Arria, très récente, et l'adoption de cette résolution 2462 (2019) sur la lutte contre le financement du terrorisme, pièce essentielle du dispositif contre cette menace face à laquelle nos États membres pourront maintenant lutter avec de nouveaux outils.

Je voudrais bien évidemment remercier également les membres du Conseil d'avoir inclus INTERPOL dans les dispositions de cette résolution, qui encourage à faire le meilleur usage des bases de données et outils d'analyse qu'INTERPOL met à disposition de ses 194 États membres. J'ai entendu aujourd'hui des appels clairs à la mise en œuvre concrète de cette résolution. Cela sera l'objet de ma courte intervention aujourd'hui.

La lutte contre le financement du terrorisme est l'un des cinq piliers de la stratégie mondiale contre le terrorisme d'INTERPOL, qui est aux côtés – je devrais dire « à la disposition » – des services d'application de la loi et des cellules de renseignement financier pour tracer

et briser les mécanismes financiers du financement du terrorisme. Au-delà de ce paragraphe spécifique de la résolution, le mandat et les savoir-faire d'INTERPOL se retrouvent tout au long du texte. Lorsque le texte appelle les États Membres à intensifier l'échange d'informations entre services de police et cellules de renseignement financier, notre fichier d'analyse criminelle sur les combattants terroristes étrangers, qui contient à ce jour 50 000 profils, contient des informations financières en plus des données nominatives ou sur les comptes des réseaux sociaux qu'ils peuvent utiliser, et permet donc des recoupements utiles aux enquêtes criminelles.

Nous recommandons également, depuis longtemps, en pleine cohérence avec le paragraphe 19 de la résolution 2462 (2019), de donner directement accès à notre réseau sécurisé I-24/7 et à nos 17 bases de données aux cellules de renseignement financier. INTERPOL a d'ailleurs le statut d'observateur au sein du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier, ainsi que du Groupe d'action financière, permettant des actions multilatérales communes en ce domaine, et entretient également une coopération resserrée avec l'Organisation mondiale des douanes.

Dans le cadre onusien, INTERPOL est un membre actif du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, ce qui vient renforcer encore notre coopération avec des entités onusiennes essentielles comme le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ou encore l'UNESCO, au risque, pardon, d'en oublier certains.

Je voudrais enfin dire un mot pour rappeler et préciser à quels services d'INTERPOL fait référence le paragraphe 31 de la résolution 2462 (2019). Nos États membres peuvent tout d'abord utiliser et bénéficier de notre base de données sur les documents de voyages perdus ou volés, qui contient à ce jour 85 millions de références. Les terroristes utilisent souvent de tels documents falsifiés, voire volés « en blanc » en zone de conflits pour effectuer des transactions financières qui sont illégales.

Nos États membres peuvent également solliciter la diffusion d'une notice ou d'une diffusion INTERPOL contre tout acteur ou pour signaler tout mode opératoire en matière de financement du terrorisme. Cela mettra l'information à la disposition de tous nos États membres

ou d'une partie d'entre eux, chaque État restant toujours parfaitement maître de la diffusion de ses informations via nos canaux de communication sécurisés. Je l'ai déjà mentionné, ce sont, à ce jour, 50 000 combattants terroristes étrangers qui font l'objet de notices regroupant l'information disponible sur chacun d'eux.

Pour conclure, je souhaite rappeler, comme le fait la résolution adoptée aujourd'hui, l'importance des régimes de sanctions. INTERPOL diffuse aujourd'hui, au profit de 10 des 14 comités de sanctions de l'ONU, plus de 600 notices spéciales sur des entités ou individus placés sous sanctions, dont plus de la moitié pour le seul Comité 1267, permettant ainsi de faciliter la mise en œuvre aussi bien des interdictions de voyages, mais également des saisies d'avoirs criminels.

Notre siège, je l'ai dit, basé à Lyon en France, ou mon bureau, situé ici, à New York, se tiennent à la disposition de toute délégation souhaitant plus d'informations ou de précisions en cette matière.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de prendre la parole au nom des 120 États Membres qui composent le Mouvement des pays non alignés et, en raison du temps limité dont nous disposons, je vais présenter une version abrégée de notre déclaration.

Le Mouvement saisit cette occasion pour renouveler son attachement à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car il considère le terrorisme comme un des dangers et une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales. Tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, le moment et les auteurs.

Les actes de terrorisme constituent les violations les plus flagrantes du droit international, y compris du droit international humanitaire, en particulier du droit à la vie, étant donné qu'ils privent les individus du plein exercice de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux. De tels actes mettent en danger à la fois l'intégrité territoriale et la stabilité des États, ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale, tout en déstabilisant des gouvernements légitimement constitués ou l'ordre constitutionnel existant et l'unité politique des États.

Dans ce contexte, il nous paraît nécessaire d'aborder de manière globale les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. L'expérience nous enseigne que les groupes terroristes se nourrissent, entre autres, du désespoir, de l'injustice, des frustrations, du manque de possibilités ainsi que du déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour promouvoir leur programme criminel basé sur la haine, l'intolérance, le sectarisme et l'extrémisme. La pauvreté, les inégalités sociales et économiques, l'intolérance politique, ethnique et religieuse, de même que l'imposition de mesures coercitives unilatérales, la domination coloniale et étrangère et l'occupation étrangère, ainsi que les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, entre autres, sont également des facteurs qui favorisent le terrorisme.

Le Mouvement est déterminé à prendre des mesures rapides et efficaces pour éliminer le terrorisme international. À cet effet, il encourage tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, à honorer les obligations qui leur incombent en matière de lutte contre le terrorisme en vertu du droit international et du droit international humanitaire; à juger ou, le cas échéant, à extraditer les auteurs d'actes de terrorisme; à prévenir l'organisation, le financement ou l'incitation à commettre de tels actes contre d'autres États à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire, ou par le biais d'organisations basées sur leur territoire; à s'abstenir d'organiser, de financer ou d'appuyer des actes de terrorisme sur le territoire d'autres États, d'inciter à commettre de tels actes ou d'y participer; à s'abstenir d'encourager sur leur territoire des activités visant à commettre de tels actes et à ne pas permettre que leur territoire soit utilisé pour planifier, préparer ou financer de tels actes; et à s'abstenir de fournir tout type d'armes qui pourraient être utilisées pour commettre des actes de terrorisme dans d'autres États.

Les États membres du Mouvement notent que le financement du terrorisme est une source de profonde préoccupation et un problème qui doit être combattu avec détermination. Nous réitérons donc l'obligation qui incombe à la communauté internationale de prévenir et de réprimer le financement des actes de terrorisme. Les États sont quant à eux tenus de criminaliser la fourniture ou la collecte intentionnelle, par quelque moyen que ce soit, de manière directe ou indirecte, de fonds appartenant à leurs ressortissants ou en provenance de leur territoire en vue de les utiliser pour commettre des actes de terrorisme ou en ayant connaissance de tels desseins. Il convient de souligner à cet égard le renforcement des

liens potentiels reconnus entre la criminalité transnationale organisée et le financement du terrorisme. Il est de ce fait important de promouvoir la coopération en matière de lutte contre ces activités criminelles.

De même, nous encourageons les entités des Nations Unies à coopérer avec les États Membres et à continuer de fournir une assistance aux États qui en font la demande pour leur permettre d'honorer leurs obligations internationales en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Nous reconnaissons également l'importance de partager les informations et les bonnes pratiques – tant sur le plan interne, entre les services de renseignement financier, qu'entre les gouvernements – afin de lutter efficacement contre le terrorisme.

Enfin, les 120 États membres du Mouvement sont pleinement solidaires de tous les pays qui ont récemment été victimes d'attentats terroristes.

Je souhaite maintenant dire quelques mots à titre national. Nous réaffirmons notre ferme attachement à la lutte contre le terrorisme et son financement, d'autant plus que notre pays est victime d'attaques terroristes, notamment d'attaques contre nos infrastructures vitales, comme le réseau électrique national, en violation flagrante de la résolution 2341 (2017), et même contre le Chef de l'État, le Président Nicolás Maduro Moros, qui a échappé à une tentative d'assassinat en août 2018. À cet égard, nous souhaitons terminer notre intervention en dénonçant devant la communauté internationale les activités terroristes menées contre le Venezuela, qui sont planifiées, encouragées, exécutées et financées grâce à des ressources volées à la nation dans le cadre d'une campagne d'agression soutenue par des puissances étrangères dont les politiques et les pratiques représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales et à celles de mon pays. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité d'exiger que ses résolutions soient mises en œuvre sans retard et de rejeter l'utilisation de pratiques terroristes en tant qu'arme politique contre nos institutions gouvernementales légitimes.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

**M<sup>me</sup> Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à féliciter votre pays, Monsieur le Président, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je salue la participation ce matin de S. E. M. Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France. Je tiens également à remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général

adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière (GAFI), et M<sup>me</sup> Mercy Buku de leur précieuse participation.

La lutte contre le financement du terrorisme est un élément essentiel de l'approche globale en matière de lutte contre le fléau du terrorisme. Elle exige de déployer des efforts collectifs concertés dans le cadre des accords internationaux et régionaux pertinents. Elle exige également de définir et de combattre les différents moyens par lesquels les groupes terroristes financent leurs activités, notamment la criminalité transnationale organisée, la contrebande de biens culturels, les enlèvements, l'extorsion et le trafic de drogue. Il faut également prendre en compte l'évolution des méthodes de financement, qui englobent la cybermonnaie et les paris en ligne.

La traite des personnes est une des méthodes utilisées par les groupes terroristes pour financer leurs activités terroristes. À cet égard, je prends note de l'étude menée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en ce qui concerne les liens entre la traite des personnes et le financement du terrorisme, dont les résultats ont été présentés le 6 février. L'État du Qatar a appuyé cette étude car il est conscient de l'importance du rôle que jouent de pareilles études en vue de déterminer les politiques les plus efficaces en matière de lutte contre le terrorisme.

L'État du Qatar joue un rôle efficace dans les efforts collectifs que déploie la Coalition mondiale contre Daech. Ces efforts ont récemment permis d'expulser Daech de son dernier bastion en Syrie. Ils illustrent la fermeté de notre position contre le terrorisme sous toutes ses formes et à l'appui de la lutte que mène le peuple syrien contre le terrorisme – que ce soit le terrorisme de Daech ou le terrorisme du régime syrien, dont les politiques sont en premier lieu à l'origine de la naissance de ce groupe terroriste.

L'État du Qatar s'efforce d'honorer pleinement tous ses engagements internationaux en matière de lutte contre le financement du terrorisme, notamment les résolutions importantes du Conseil de sécurité. Il a adhéré à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, adoptée en 1999, et à d'autres conventions internationales en matière de lutte antiterroriste. Nous avons également renforcé notre coopération avec les partenaires régionaux et internationaux, notamment en signant des accords bilatéraux et régionaux de lutte contre le financement du terrorisme

ainsi qu'un mémorandum d'accord avec les États-Unis en 2017, qui est le premier de cette nature dans la région. Le mémorandum d'accord a été mis en œuvre et reflète notre attachement à l'action conjointe, ainsi qu'à l'échange d'informations et de compétences.

L'État du Qatar a également participé à la Conférence internationale de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, qui s'est tenue à Paris l'année dernière sur le thème « No money for terror » et qui a permis de prendre des décisions importantes et d'adopter des mesures relatives à l'identification des sources de financement, à l'échange d'informations, à la lutte contre les transactions suspectes et à l'utilisation abusive des nouveaux instruments financiers.

L'État du Qatar participe activement aux arrangements internationaux et régionaux relatifs à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment le GAFI, et s'efforce de mettre en œuvre les 40 recommandations du Groupe d'action. Nous sommes l'un des membres fondateurs du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et nous sommes également membre du Centre de lutte contre le financement du terrorisme. Nous coopérons aussi avec le Fonds monétaire international et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

Pour renforcer notre partenariat avec l'ONU dans le domaine de la lutte antiterroriste et appuyer les priorités du Secrétaire général à cet égard, nous avons signé un accord avec le Bureau de lutte contre le terrorisme pour soutenir les initiatives stratégiques de lutte contre le fléau du terrorisme et renforcer le mandat du Bureau. L'État du Qatar contribuera au budget du Bureau à hauteur de 75 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, ce qui représente plus de 70 % de ses ressources extra-budgétaires.

Au niveau national, l'État du Qatar continue de renforcer la législation nécessaire pour lutter contre le terrorisme et son financement. La loi de 2010 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est la première de ce type dans la région; ses normes représentent un modèle à suivre. Nous avons amélioré cette loi en 2018 pour l'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain. En 2014, nous avons promulgué la loi no 14 sur la lutte contre la cybercriminalité et la loi no 15 sur la création d'organisations caritatives. Nous avons créé un comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui comprend des représentants des forces de l'ordre, des organismes de surveillance et d'autres institutions

gouvernementales. Ce comité, qui a adopté une stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, suit l'actualité internationale pertinente et coordonne les programmes nationaux de formation. Nous avons également créé une entité chargée d'organiser les activités caritatives. À cet égard, les autorités compétentes de l'État s'efforcent de tirer parti du savoir-faire international afin de renforcer leurs capacités nationales.

Pour terminer, nous soulignons la nécessité de mettre à profit l'expérience internationale, qu'elle vienne du secteur public ou du secteur privé. Nous y accordons une grande importance dans mon pays. Le comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme s'est appuyé sur les compétences internationales afin de veiller à ce que ses travaux répondent aux normes internationales les plus élevées en matière d'intégrité financière.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

**Mgr Auza** (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur la lutte contre le financement du terrorisme.

D'emblée, qu'il me soit permis de rendre hommage à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme, en particulier aux victimes des récents attentats perpétrés contre deux mosquées à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, nos frères et nos sœurs qui sont morts à la suite d'un acte de violence insensé.

Malheureusement, dans le monde d'aujourd'hui, le fléau du terrorisme est presque devenu monnaie courante. Nos peuples vivent dans la peur constante d'actes de violence motivés par des idéologies extrémistes. Les terroristes causent des souffrances aveugles, dont les victimes sont souvent les membres les plus vulnérables de la famille humaine. Ils ciblent les soldats de la paix et les artisans de la paix, ainsi que les acteurs humanitaires et de développement. Ils frappent les hôtels, les salles de concert, les places publiques et les lieux de culte.

Les terroristes doivent se voir refuser l'accès aux moyens qui facilitent leurs activités criminelles. En effet, personne ne doit pouvoir financer des terroristes ou leur fournir des armes et des munitions. Ceux qui encouragent l'extrémisme violent ou qui abritent des membres de groupes terroristes doivent répondre de leurs actes devant un tribunal. De même, toutes les violations du droit international humanitaire et tous

les crimes contre l'humanité commis par des groupes terroristes doivent être poursuivis avec détermination. Comme l'ont déclaré conjointement le pape François et le grand imam d'Al-Azhar, le cheik Ahmad Al-Tayyeb :

« [P]our cela, il est nécessaire d'interrompre le soutien aux mouvements terroristes par la fourniture d'argent, d'armes, de plans ou de justifications, ainsi que par la couverture médiatique, et de considérer tout cela comme des crimes internationaux qui menacent la sécurité et la paix mondiale. Il faut condamner ce terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations. »

À cette fin, toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que les recommandations du Groupe d'action financière doivent être soigneusement mises en œuvre pour suivre l'argent à la trace et empêcher ainsi que les bénéficiaires du blanchiment d'argent, de la traite des êtres humains, de la vente et du trafic illicites d'antiquités et de la vente d'armes et de munitions soient utilisés à des fins terroristes. Il faut également penser aux innombrables filles et femmes utilisées et maltraitées par des groupes terroristes pour propager leurs idéologies dangereuses.

Si l'on veut prévenir efficacement le financement du terrorisme, il est donc indispensable de briser le lien avec la criminalité transnationale organisée, qui profite de ses activités et les favorise. Rompre ces réseaux criminels et traduire les criminels en justice exige bien entendu une coopération régionale et internationale. Afin de lutter contre le crime organisé international et le terrorisme, il est essentiel de perturber leurs cybercapacités, qu'ils utilisent pour recruter de nouveaux membres et recueillir des fonds.

Lorsque les ressources sont exploitées à des fins malveillantes, elles sont détournées d'objectifs légitimes. Les jeunes sont privés d'éducation et d'apprentissage, et les personnes âgées sont privées de soins et de médicaments. L'ensemble de la population est privé de son droit de se développer dans la paix et la sécurité. La prévention du terrorisme exige également de briser ce cycle de la misère. Le développement humain intégral est essentiel pour prévenir le terrorisme à long terme.

Dans le même temps, il est indispensable de veiller à ce que les mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme respectent scrupuleusement les droits de l'homme, l'état de droit et le droit international humanitaire. En particulier, il ne doit pas y avoir de conflit

entre la prévention du financement du terrorisme et la fourniture d'aide humanitaire.

En effet, les activités humanitaires légitimes menées par des organisations caritatives, y compris des organisations confessionnelles, contribuent positivement à la prévention du terrorisme. Le Conseil doit donc veiller à ce que les mesures antiterroristes ne limitent ni n'entravent la capacité des organisations non gouvernementales et caritatives d'apporter une aide humanitaire aux groupes ou personnes vulnérables, comme les secours d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées et les services médicaux aux blessés.

Le Saint-Siège condamne catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car aucun motif idéologique, politique, philosophique, racial, ethnique ou religieux ne saurait justifier ou excuser des actes terroristes. Il est indispensable que des mesures efficaces soient adoptées pour prévenir le terrorisme sous toutes ses formes, notamment en asséchant et en coupant ses ressources financières. Ma délégation nourrit l'espoir que le débat d'aujourd'hui servira de nouveau catalyseur à la communauté internationale pour qu'elle apporte une réponse coordonnée à une menace aussi grave pour la paix et la sécurité.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Vaultier Mathias** (Portugal) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier pour l'organisation de ce débat et de saluer l'excellent travail accompli par la France pendant sa présidence du Conseil de sécurité.

Le Portugal souscrit pleinement à l'intervention de l'Union européenne et souhaite faire quelques remarques complémentaires à titre national.

La réflexion collective sur les moyens de mieux combattre et prévenir le financement du terrorisme s'avère essentielle. Les terroristes et leurs partisans recherchent constamment de nouveaux moyens pour le financement de leurs activités et pour contourner les mécanismes existants. Notre réponse doit dès lors être aussi agile que l'évolution de cette menace. Nous devons adapter les instruments et les mesures afin d'empêcher que les groupes terroristes se livrent à des activités criminelles. À cet égard, nous nous félicitons du travail accompli par le Conseil de sécurité ces dernières années, qui a lancé les bases d'un cadre normatif et créé ainsi un environnement propice à une coopération internationale plus forte. Aussi, je me permets de souligner

l'approfondissement de ce cadre normatif à travers la résolution 2462 (2019) présentée aujourd'hui que nous avons coparrainée.

Qu'il me soit également permis de féliciter le Secrétaire général des efforts déployés dans le but de renforcer la capacité de l'ONU de lutter contre le terrorisme. Le Bureau de lutte contre le terrorisme joue un rôle pivot dans la mise en œuvre de la stratégie globale de l'ONU, notamment par le renforcement des compétences des États Membres dans ce contexte.

Le Portugal dispose d'un régime solide et efficace pour lutter contre le financement du terrorisme, conformément aux recommandations du Groupe d'action financière. Mon pays est, par ailleurs, actif au sein de l'Union européenne dans ses efforts visant à améliorer la réponse collective face à cette menace constante. Les autorités opérationnelles impliquées dans les enquêtes sur le financement du terrorisme ont accès à un large éventail de renseignements financiers, y compris des bases de données nationales complètes, et coopèrent de manière proactive et en collaboration avec leurs homologues étrangers à des fins d'enquête. Le Portugal a adopté tous les instruments juridiques internationaux de référence relatifs au terrorisme, hormis la Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale, dont le processus de ratification est en cours.

Pour conclure, le terrorisme est une menace grave et complexe. Pour y mettre fin, nous devons travailler ensemble de manière flexible et coordonnée. Le Portugal, pour sa part, s'engage à soutenir des mesures visant à renforcer la coopération internationale à cet égard, y compris la prévention efficace de son financement.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

**M<sup>me</sup> Furman** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Ministre français Le Drian d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov; le Président du Groupe d'action financière (GAFI), M. Marshall Billingslea; et M<sup>me</sup> Mercy Buku, experte de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent sont le carburant qui alimente le moteur du terrorisme. C'est pourquoi, pour lutter efficacement contre le terrorisme, nous devons tarir les sources de

financement du terrorisme et mettre ses bailleurs de fonds hors service.

Notre région a été témoin du rôle déstabilisateur et destructeur que joue le financement du terrorisme. Le terrorisme palestinien continue d'empêcher les espoirs et possibilités de paix de se concrétiser. Le Hamas use et abuse des organisations caritatives et de l'aide humanitaire pour financer ses actes de terreur, tandis que l'Autorité palestinienne dépense chaque année des centaines de milliers de dollars des États-Unis pour récompenser les terroristes qui ont tué des Israéliens innocents, au lieu d'utiliser ces fonds essentiels pour soutenir le développement économique et permettre au peuple palestinien de bénéficier d'un avenir meilleur.

Quant au régime iranien, il faudrait une journée entière pour décrire comment le premier État parrain du terrorisme au monde recourt à des méthodes sophistiquées pour échapper aux régimes de sanctions et financer le terrorisme et ses supplétifs dans le monde. Son principal mandataire, le Hezbollah, use et abuse notoirement des systèmes financiers internationaux pour financer illicitement son accumulation d'armes de pointe et la construction de tunnels qui lui servent à s'infiltrer en Israël et à perpétrer des attaques terroristes. Nombreuses sont les délégations qui ont souligné aujourd'hui que le Hezbollah abusait d'entreprises par ailleurs légitimes, en particulier dans le secteur pharmaceutique, pour financer ses activités terroristes dans toute la région.

Israël prend des mesures actives et proactives pour lutter contre les menaces de terreur auxquelles il est en permanence confronté et contre les flux de financement qui les rendent possibles. Parmi ces mesures figurent la rédaction de textes de loi et la mise en place d'institutions, d'infrastructures et de mécanismes soigneusement conçus pour lutter contre ce phénomène inquiétant. En 2016, Israël a promulgué une loi antiterroriste d'ensemble novatrice qui adopte une démarche globale pour lutter contre le terrorisme au moyen d'outils juridiques. Au-delà de prévoir des peines plus sévères pour les auteurs d'actes terroristes et de renforcer les garanties d'une procédure régulière, cette loi introduit une nouveauté : la qualification criminelle pour les cercles d'influence qui fournissent un soutien matériel, ou autre, aux terroristes et aux actes terroristes. Ainsi, plutôt que de cibler uniquement les actes de terrorisme eux-mêmes, cette nouvelle loi s'attaque aux piliers et aux fondements mêmes qui soutiennent et financent le terrorisme. Nous espérons que cette loi antiterroriste d'ensemble pourra servir de modèle dans le monde entier.

Outre l'adoption d'une législation nationale, Israël s'est employé à lutter efficacement contre le financement du terrorisme sur la scène internationale également. Il y a deux ans, Israël a obtenu le statut d'observateur auprès du GAFI. En décembre 2018, le GAFI a publié un rapport d'évaluation nationale qui attribuait à Israël les meilleures notes possibles s'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme et d'une utilisation efficace du renseignement financier. Le rapport saluait les institutions vastes et robustes d'Israël en matière de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que la coordination interinstitutions productive, en particulier entre la Direction israélienne de la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, les services de sécurité, la police nationale, l'administration fiscale et l'organe de surveillance des entreprises. Il mettait également en exergue notre utilisation très efficace du renseignement financier, qui nous a permis de mener à bien un grand nombre d'enquêtes et de poursuites, ainsi que le recours actif et efficace d'Israël à la confiscation des produits du financement du terrorisme. Comme l'a noté le Président du GAFI dans son exposé, Israël a récemment partagé son expérience et ses meilleures pratiques dans ces domaines au cours d'un récent atelier du GAFI.

Le rapport soulignait également que, judicieusement, Israël aborde la question du financement du terrorisme de manière holistique, puisqu'il examine non seulement les actes de financement du terrorisme eux-mêmes, mais aussi leurs activités connexes, notamment la contrebande transfrontière, l'utilisation abusive d'organisations caritatives ou à but non lucratif, le financement du terrorisme par le commerce et les mécanismes de transfert de fonds vulnérables à une exploitation à des fins criminelles. Comme indiqué dans le rapport,

« Dans les faits, Israël prive les terroristes, les organisations terroristes et les financiers du terrorisme de leurs actifs et des institutions liées aux activités de financement du terrorisme. »

Face au terrorisme parrainé par le régime iranien dans le monde entier, Israël a adopté des sanctions financières globales et efficaces, axées sur le financement, de lutte contre la prolifération, ce que l'évaluation du GAFI a également relevé. Globalement, comme le souligne le rapport du GAFI, Israël met en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées, en appliquant effectivement les désignations terroristes prévues dans les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 1988 (2011).

Enfin, Israël a participé activement à la Conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida qui s'est tenue à Paris l'an dernier sur le thème «No money For terror» (Pas d'argent pour la terreur). Nous nous réjouissons à l'idée de contribuer aux conférences qui suivront, notamment à la prochaine, prévue en Australie.

Comme l'ont fait remarquer nombre de mes collègues, une coopération positive entre les secteurs public et privé et une communication dès les premiers stades entre les autorités nationales chargées de la sécurité et les institutions financières sont indispensables pour lutter efficacement contre ce phénomène. Promouvoir cette coopération devrait être une priorité. Je voudrais également souligner un certain nombre de menaces existantes et émergentes qui, de notre point de vue, doivent être traitées en priorité par la communauté internationale, notamment la menace émanant des pays et entités ayant la capacité de collecter des fonds et de les octroyer à des organisations terroristes; l'utilisation abusive d'organisations caritatives par des organisations terroristes; les organisations terroristes auto-financées et appuyées par des entreprises en apparence légitimes; la contrebande de fonds, de marchandises et d'objets précieux à travers les postes frontière; et l'utilisation abusive des technologies naissantes, notamment les portefeuilles électroniques et les avoirs virtuels, pour financer le terrorisme.

Je suis ici aujourd'hui pour partager les connaissances d'Israël en matière de lutte contre le terrorisme – un savoir-faire que nous avons malheureusement acquis du fait des décennies de terrorisme subies par notre peuple. Nous espérons que les Nations Unies, les organismes de lutte contre le terrorisme et les autres nations en quête de paix pourront bénéficier de nos pratiques optimales, de nos solutions pragmatiques et de nos technologies de pointe, de sorte que, ensemble, nous puissions surmonter cette force malfaisante.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères du Canada.

**M<sup>me</sup> Freeland** (Canada) : Je veux commencer en remerciant la France d'avoir organisé ce débat public aujourd'hui. Le Canada est fier d'avoir coparrainé la résolution 2462 (2019) qui a été adoptée. Nous croyons qu'elle contribuera à renforcer nos efforts collectifs pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Aujourd'hui, j'aimerais souligner une des menaces terroristes parmi les plus graves de nos jours : la suprématie blanche.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le suprématisme blanc et l'islamophobie comptent parmi les menaces terroristes les plus graves auxquelles le monde soit confronté aujourd'hui. Nous avons tous été rappelés à cette tragique réalité le 15 mars, lorsqu'un terroriste suprémaciste blanc a tué 50 musulmans réunis dans deux mosquées pour la prière du vendredi à Christchurch (Nouvelle-Zélande). À moi qui suis Canadienne, cette attaque n'était que trop familière. Il y a deux ans, un terroriste a tué six personnes dans une mosquée de Québec.

Les adeptes du néonazisme, du suprémacisme blanc, de la sous-culture *incel*, du nativisme ou de l'anti-globalisme radical qui recourent à des actes violents constituent une menace pour la stabilité de mon pays et des pays du monde entier. Ces attentats doivent figurer en tête de nos priorités lorsque nous évoquons la lutte contre le terrorisme. Et lorsque de telles violences se produisent dans les mosquées, les églises, les synagogues ou dans les rues de nos grandes villes, nous ne devons pas avoir peur de les condamner spécifiquement pour ce qu'elles sont : des manifestations de néonazisme, de suprématie blanche, d'islamophobie, d'antisémitisme – du terrorisme.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler derrière des euphémismes qui nous éloignent de la vérité. De fait, une telle attitude met nos citoyens en plus grand danger encore, en particulier ceux qui appartiennent à des minorités religieuses et à des communautés racisées. Lorsque des actes de terrorisme sont perpétrés par des extrémistes musulmans, les pays occidentaux appellent souvent les pays et dirigeants musulmans à condamner ces attaques au nom de leurs peuples et de leur foi. Par voie de conséquence, en tant que Ministre des affaires étrangères d'un pays à majorité blanche et chrétienne, il me semble qu'il m'incombe personnellement et spécifiquement de dénoncer les attaques des suprémacistes blancs de la même manière. Comme mon premier ministre, Justin Trudeau, l'a déclaré devant la Chambre des communes à la suite de l'attaque de Christchurch : « Quand on néglige de dénoncer la haine avec fermeté et conviction, on donne encore plus de pouvoir à ces gens-là et on rend leur violence légitime. »

La haine, malheureusement, est éternelle, mais la façon dont elle se propage évolue. Aujourd'hui, la haine se propage de plus en plus sur Internet – dans les forums en ligne et sur les réseaux sociaux. Nous devons en être conscients et œuvrer à y mettre un terme.

Nos travaux ne peuvent être entrepris de manière isolée. Bien sûr, chacun de nos pays abordera cette question différemment, mais nous devons reconnaître qu'il s'agit en définitive d'un problème international, et nous devons agir collectivement pour le régler. Internet et les réseaux sociaux ne connaissent pas de frontières, et nous devons donc travailler de concert pour trouver des moyens de lutter contre la radicalisation en ligne.

Enfin, au nom du Canada et des Canadiens, je tiens à faire part au peuple néo-zélandais de notre soutien et de notre compassion. Étant tous deux membres du Commonwealth, le Canada et la Nouvelle-Zélande entretiennent des relations étroites et historiques. Nous sommes plus que des amis, nous sommes une famille. Et les Canadiens ressentent une immense compassion et une souffrance réelle suite aux terribles attaques de Christchurch. Je voudrais en particulier saluer la Première Ministre Jacinda Ardern qui, par son leadership moral, s'est distinguée non seulement auprès du peuple néo-zélandais mais devant le monde entier.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Atlassi** (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la présidence par votre pays du Conseil de sécurité pour le mois de mars et la programmation de ce débat fort important sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme.

Je tiens également à remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies; M Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière, et M<sup>me</sup> Mercy Buku, experte de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, pour leurs exposés enrichissants sur ce sujet.

Plusieurs pays ont enduré des actes terroristes ignobles ces derniers mois, dont le dernier perpétré, à la stupéfaction de tout le monde, dans deux mosquées à Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Le Maroc condamne cet acte terroriste dans les termes les plus forts et exprime sa solidarité avec la Nouvelle-Zélande et les familles des victimes. Il tient à cette occasion à renouveler sa condamnation ferme du terrorisme dans toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste. Il réaffirme que le terrorisme ne peut être associé à aucune religion, ni civilisation, nationalité ou groupe ethnique.

Pour contrecarrer les mesures déployées par la communauté internationale en vue de freiner le financement du terrorisme, les groupes terroristes adaptent et renouvellent constamment leurs méthodes de financement. Entre 2014 et 2016, les groupes terroristes, avec à leur tête Daech et Al-Qaïda, n'ont ménagé aucun effort pour sécuriser le financement de leurs opérations terroristes et leurs activités de recrutement des combattants terroristes étrangers. Les recrutements à travers des mesures incitatives (financement de leurs déplacements aux foyers de tensions et émoluments mensuels) ont permis le flux de plus de 40 000 combattants terroristes, issus de plus de 100 pays, en Iraq et en Syrie.

Les terroristes n'ont lésiné sur aucun moyen possible pour assurer le financement de leurs activités abjectes. Ils ont eu recours notamment au vol des banques et des personnes et à l'imposition de taxes dans les territoires sous leur contrôle, à la vente illicite de biens culturels et de ressources naturelles telles que le pétrole, à l'enlèvement contre rançons, aux trafics en tout genre, dont la drogue, les armes et la traite des êtres humains, y compris les femmes et les enfants à des fins sexuelles, et au blanchiment d'argent, entre autres choses.

De plus, ils ont tissé des liens avec les réseaux internationaux de la criminalité transnationale organisée pour s'assurer du financement de leurs projets macabres, d'où, l'importance du renforcement de la coordination de l'action menée aux niveaux national, sous-régional, régional et international pour apporter une solution à ce grave problème et ce, dans le respect du droit international, des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit.

La communauté internationale a pris au sérieux la lutte contre le terrorisme en général et particulièrement son volet de financement. Ainsi, le Conseil de sécurité à travers l'adoption d'une panoplie de résolutions, dont la résolution 1373 (2001), la résolution 2178 (2014), adoptée au summum du flux de combattants terroristes étrangers en Iraq et en Syrie, la résolution 2199 (2015), concernant le commerce illicite du pétrole et la résolution 2253 (2015) destinée à extirper les sources de financement du terrorisme, a créé le cadre réglementaire pour s'attaquer au volet du financement du terrorisme.

Les mesures prises et les comités de sanctions mis en place en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ont eu un impact indéniable dans l'assèchement des sources de financement du terrorisme, y compris à travers le gel des avoirs et l'interdiction de voyage

des individus impliqués dans le financement du terrorisme. Toutefois, sans la mise en œuvre des dispositions desdites résolutions et sans l'intensification de la coopération entre le secteur privé, surtout le secteur bancaire et l'État, d'une part, et entre les États aux niveaux régional et sous – régional, d'autre part, on ne peut avoir des résultats tangibles. L'ONU doit à cet effet orienter les États Membres, y compris par le renforcement des capacités à travers les programmes de coopération technique supervisés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, surtout par le biais du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme doit également continuer ses contacts avec les États Membres notamment à travers les visites des pays pour évaluer et identifier les lacunes pour y remédier, y compris pour ce qui est de la mise à niveau des lois antiterroristes en vigueur.

Le Maroc dispose d'un arsenal légal et réglementaire pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les mesures de restriction d'opérations financières et de gel immédiat des biens détenus aux noms des individus et entités visés par les sanctions onusiennes pour motif de terrorisme. En vertu de l'article 37 de la loi n° 43-05, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, telle qu'amendée, le législateur marocain donne pleine compétence à l'Unité de traitement du renseignement financier en matière de réception et de traitement des demandes émanant du Conseil de sécurité concernant le gel des biens et des avoirs pour infraction de terrorisme.

De plus, le Royaume du Maroc, en application de la résolution 2253 (2015), a élaboré un rapport national qu'il a communiqué au Comité des sanctions. Ledit rapport a fourni les informations actualisées sur les actions et initiatives prises par le Royaume en vue d'assurer une mise en œuvre optimale des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il complète les documents précédents soumis par le Maroc au Comité contre le terrorisme et met en relief l'engagement politique du Maroc à sa stratégie en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que la démarche portant sur la mise en œuvre de ses obligations en vertu des dispositions des résolutions précitées.

Enfin, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2462 (2019) que le Maroc a coparrainée, comme il l'a fait pour plusieurs résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui s'inscrit dans la bonne voie pour remédier à toute lacune exploitée par les terroristes.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

**M. Tumysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je félicite la France d'avoir dirigé avec succès le Conseil en mars et d'avoir décidé d'aborder cette question cruciale et très opportune. Nous remercions tous nos intervenants, en particulier le Secrétaire général adjoint Voronkov au nom de l'Organisation des Nations Unies, pour leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2462 (2019), une résolution importante, déposée par la France, dont nous sommes coauteurs, car nous pensons que ce document apporte une grande valeur ajoutée.

Nous partageons également l'avis de la présidence selon lequel la coopération doit être renforcée entre le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et INTERPOL, d'autres organisations mondiales et régionales, ainsi que les banques, pour renforcer les capacités à identifier, analyser, rechercher et échanger des informations sur les sources et flux financiers du terrorisme.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, surtout en ce qui concerne une mise en œuvre effective, notamment des mesures pratiques innovantes pour identifier et suivre les services de transfert de fonds non réglementés et les flux financiers, et prendre des mesures contre ces agissements. Nos efforts doivent porter notamment sur le renforcement des capacités, l'utilisation des techniques d'enquête financière dans les services de détection et de répression, la formation des procureurs pour qu'ils puissent gagner des affaires de blanchiment d'argent et la formation des autorités de surveillance et de réglementation financières pour détecter les activités suspectes.

Nous devrions également examiner les organismes de bienfaisance, les entités bancaires clandestines et les entreprises de services monétaires enregistrées, entre autres entités. De même, il devrait y avoir une interaction étroite et coordonnée entre les cellules de renseignement financier et les services de détection et de répression, avec des mesures visant à réduire le financement participatif, la cryptomonnaie et les diverses plateformes de jeu qui sont largement utilisées aujourd'hui comme camouflage, sous le couvert de l'anonymat.

Face à cette situation critique, il importe que tous les États Membres adoptent une législation qui érige le financement du terrorisme en responsabilité pénale et qu'ils se conforment pleinement au régime de sanctions des Nations Unies. Les lois doivent être harmonisées aux niveaux régional et mondial en vue d'actions réciproques, de poursuites et d'extradition. Nous devons également nous assurer le soutien des médias et des organismes de surveillance de la société civile pour que nos efforts soient couronnés de succès.

En ce qui concerne les travaux du Kazakhstan sur le sujet pressant qui nous occupe aujourd'hui, notre liste nationale à cette fin – établie, entre autres, sur la base des listes de sanctions du Conseil de sécurité – comprend à ce stade 2000 personnes et 90 organisations.

Le Kazakhstan a signé quelque 35 accords bilatéraux de coopération avec les services de renseignement financier d'autres États Membres. Ceci a permis de traduire en justice 46 personnes adeptes d'idéologies religieuses radicales pour financement d'activités terroristes au Kazakhstan. Les montants envoyés à l'étranger l'ont été sous couvert d'opérations impliquant des biens de consommation et des produits alimentaires, d'entrepreneuriat, de travail sur les chantiers de construction et d'autres moyens camouflés. Il convient de noter que cela impliquait des tranches allant de 150 à 2000 dollars des États-Unis. En outre, en septembre 2018, notre délégation a officiellement lancé et ouvert à la signature, ici à New York, un document politique visant à parvenir à un monde exempt de terrorisme à l'horizon 2045. Cet instrument, qui a été signé par quelque 80 États Membres, les incite à respecter leurs obligations en matière de lutte contre le financement du terrorisme et appelle à une plus grande coopération entre les structures en charge du contrôle des frontières et des douanes et celles de la justice pénale grâce aux systèmes d'alerte rapide et à l'échange de renseignements.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'attachement du Kazakhstan à la lutte contre le terrorisme international et son financement, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration faite par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Parce qu'il défend son indépendance et sa souveraineté, notre pays a pâti des conséquences d'actes terroristes odieux organisés, financés et exécutés de l'étranger, qui ont coûté la vie à 3478 personnes et mutilé 2099 autres, actes pour l'essentiel organisés, financés et autorisés par le Gouvernement des États-Unis, et commis par des personnes opérant sous son contrôle et sa protection.

Le fait que Cuba est victime depuis des décennies du terrorisme d'État n'a fait que la renforcer dans sa position de principe et dans sa volonté inébranlable de lutter contre le terrorisme, comme cela a été réaffirmé à nouveau dans la Constitution de la République adoptée il y a peu.

Cuba rejette et condamne tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et manifestations, quels qu'en soient les motivations, le lieu, les auteurs et les victimes, y compris le terrorisme d'État. Nous réaffirmons que le Gouvernement révolutionnaire cubain n'a jamais permis et ne permettra jamais que son territoire national soit utilisé pour l'exécution, la planification ou le financement d'actes terroristes contre un État quelconque, sans exception aucune.

Nous condamnons la pratique nocive, illégale et contraire aux principes de la Charte des Nations Unies de certains États qui financent, appuient et promeuvent des actes terroristes et subversifs visant à porter atteinte à l'ordre constitutionnel d'autres États, à imposer un « changement de régime » et à diffuser des messages d'intolérance et de haine contre d'autres peuples, cultures ou systèmes politiques. Pour ce faire, ils recourent à l'utilisation abusive des technologies modernes de l'information et des communications comme outil servant à déformer et manipuler les faits pour servir leurs propres fins.

À cet égard, nous réaffirmons notre condamnation la plus ferme du sabotage du réseau électrique du Venezuela, qui constitue un acte terroriste visant à nuire à la population sans défense de tout un pays, utilisée comme otage dans la guerre non conventionnelle menée par les États-Unis contre le Gouvernement légitime que préside le camarade Nicolás Maduro Moros et l'union civile et militaire du peuple bolivarien et chaviste.

La communauté internationale ne peut pas non plus accepter que, sous le couvert d'une prétendue lutte contre le terrorisme, certains États commettent des actes d'agression, sapent la souveraineté nationale, s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres États et commettent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous

condamnons fermement le deux poids, deux mesures, la sélectivité politique et les actes unilatéraux de certains États, qui visent à certifier des comportements et à établir des listes politiquement motivées et contraires au droit international. De telles pratiques sapent l'autorité centrale de l'Assemblée générale dans la lutte contre le terrorisme.

Cuba réaffirme qu'elle est attachée à continuer de coopérer et de participer activement à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le fléau du terrorisme, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et au droit international, car fermement convaincue que c'est à l'Organisation qu'il revient de diriger cette action. Conformément aux engagements qu'elle a pris en tant qu'État partie à 18 conventions internationales relatives au terrorisme, Cuba a mis en vigueur divers types de mesures législatives, institutionnelles, administratives et autres pour prévenir et réprimer tous les actes et activités terroristes, notamment ceux ayant un lien avec le financement du terrorisme.

Cuba a une norme pénale particulière pour s'attaquer aux comportements criminels de nature terroriste – la loi 93 contre les actes terroristes. En outre, la législation pénale cubaine érige en infractions les crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. L'État cubain a créé un Comité de coordination pour la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massive, ainsi que le blanchiment d'argent et les délits que le caractérisent. La Banque centrale de Cuba dispose d'une Direction générale d'enquêtes sur les opérations financières, qui fait office de cellule de renseignement financier chargée de recevoir, d'analyser et d'enquêter sur les informations concernant des transactions suspectées de financer le terrorisme.

Avec l'adhésion de Cuba au Groupe d'action financière d'Amérique latine (GAFILAT) en décembre 2012, la Banque centrale de Cuba a signé un mémorandum d'accord portant sur la coopération entre États membres du GAFILAT. En tant que partie à ce mécanisme, Cuba a souscrit à 19 accords de coopération en matière de renseignement financier et participe au réseau pour le recouvrement d'avoirs.

L'engagement et la capacité institutionnelle de Cuba pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont été salués par le Groupe d'action financière en 2014. Notre pays fait partie du Réseau

mondial des cellules de renseignement financier depuis 2015, avec son adhésion au Groupe Egmont.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations requiert l'adoption d'une approche intégrée, un affrontement direct, la prévention et des mesures concrètes pour en éliminer les causes profondes. Il est indispensable aussi de fournir une assistance et une coopération internationales en vue de créer et de renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme.

Cuba a montré par des exemples pratiques sa disponibilité permanente à coopérer avec n'importe quel État, au niveau bilatéral et multilatéral, pour prévenir et lutter contre le terrorisme international, toujours sur la base du respect mutuel et des normes du droit international.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Ahmad Tajuddin** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à tous ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la lutte contre le financement du terrorisme.

La Malaisie juge ce débat opportun, étant donnée notre profonde préoccupation face à la recrudescence des incidents terroristes ces dernières semaines, qui ont causé la mort d'innocents et fait de nombreux blessés, y compris des Malaisiens. La Malaisie condamne dans les termes les plus forts les actes insensés de terrorisme perpétrés contre des civils innocents et elle estime que leurs auteurs doivent être traduits en justice.

Nous observons une tendance à la hausse du financement du terrorisme en Malaisie en raison des stratégies d'adaptation et de décentralisation de Daech et des combattants terroristes étrangers. En Malaisie, nous avons remarqué que les principales sources de ce type de financement proviennent de moyens légitimes, notamment l'autofinancement à partir de revenus légitimes, les comptes d'épargne, les prestations de sécurité sociale, l'appui financier des membres de famille et les dons du public. L'autofinancement est le moyen le plus fréquemment utilisé pour recueillir les fonds nécessaires pour les voyages et les opérations dans les zones de conflit. La porosité des frontières de la Malaisie permet également de transporter de l'argent à travers les frontières aux fins de financement du terrorisme dans notre région et facilite les déplacements des combattants étrangers à destination ou en provenance des

zones de conflit. Les combattants terroristes étrangers malaisiens qui sont à l'étranger et qui veulent retourner en Malaisie exploitent également cette vulnérabilité de nos frontières pour rentrer dans le pays illégalement et sans être détectés. Nous constatons que les comptes bancaires sont de plus en plus utilisés pour recevoir des dons de sympathisants, transférer les fonds recueillis aux dirigeants d'organisations terroristes et retirer de l'argent lorsque les terroristes se trouvent dans les zones de conflit. Outre les institutions financières concernées, les opérateurs de transferts de fonds et les opérateurs utilisant le système hawala sont également considérés comme des canaux privilégiés lorsqu'il s'agit de transférer des fonds à l'étranger.

Toutefois, même si les risques liés au terrorisme et au financement du terrorisme augmentent, les autorités compétentes arrivent à les enrayer. La Malaisie met l'accent sur un quatre domaines stratégiques - un cadre réglementaire global, des mesures préventives ciblées, des mesures d'application ciblées, des partenariats public-privé et la coopération aux niveaux national et international. Nous avons mis en place un cadre juridique et réglementaire complet qui englobe des textes législatifs tels que notre Code pénal et les lois portant sur la prévention de la criminalité, sur les mesures spéciales contre le terrorisme dans les pays étrangers, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les revenus provenant des activités illicites. Cette législation a été mise en place et modifiée afin d'élargir la portée et les pouvoirs d'enquête des services de maintien de l'ordre.

Les institutions financières malaisiennes continuent de prendre des mesures pour éviter qu'elles ne soient utilisées comme intermédiaires par les terroristes, notamment en signalant les transactions suspectes. Pour faciliter la tâche aux institutions financières s'agissant de détecter et de contrer rapidement les activités terroristes, la Cellule de renseignement financier élabore des indicateurs d'activités suspectes, des profils types, des bulletins d'information hebdomadaires et des mises à jour régulières sur les résolutions et les tendances relatives au terrorisme. Une plate-forme des secteurs public et privé qui rassemble la cellule de renseignement financier de la Police royale de Malaisie et certaines institutions financières a été créée en 2017 afin d'appliquer une approche ciblée permettant de présenter des signalements d'opérations suspectes de meilleure qualité et mettant l'accent sur les opérations liées au financement du terrorisme, ce qui a entraîné une forte

augmentation du nombre de signalements efficaces de transactions suspectes.

La Malaisie dispose également d'un cadre solide pour la coordination et la coopération nationales, tant au niveau politique qu'opérationnel, grâce à son comité national de coordination des efforts de lutte contre le blanchiment d'argent. En ce qui concerne les plans d'action contre le financement du terrorisme, l'accent est mis sur l'intégration des enquêtes ayant trait aux opérations financières et terroristes et sur les poursuites pour le financement du terrorisme parallèlement aux infractions terroristes. En ce qui concerne la coopération régionale et internationale, la Malaisie maintient son engagement en faveur du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme mis en place par le Groupe d'action financière, le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux et le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers. La Malaisie dispose d'un système réglementaire efficace et applique directement des sanctions financières ciblées à l'encontre des personnes et entités désignées par l'ONU. Nous maintenons une liste nationale de personnes et d'entités désignées en vertu de la résolution 1373 (2001) et nous exerçons une surveillance efficace des secteurs financier et non financier.

La Malaisie s'associe aux autres États Membres dans le cadre d'efforts communs visant à renforcer l'action du Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités de l'ONU et à appuyer leurs importantes initiatives. La Malaisie estime qu'il est impératif de comprendre que la lutte contre le financement du terrorisme exige l'engagement et la détermination de tous les pays.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

**M. Dang Dinh Quy** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat public. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, M. Billingslea et M<sup>me</sup> Buku de leurs exposés édifiants.

Ces derniers mois, le monde a été témoin d'attentats terroristes odieux et en a subi les conséquences désastreuses. Des civils innocents continuent d'être tués dans de nombreuses régions du monde. Le terrorisme est devenu plus complexe que jamais. Le financement du terrorisme, y compris les tactiques de collecte de fonds, est de plus en plus diversifié et sophistiqué. Dans ce contexte, je me félicite de la tenue du débat public

d'aujourd'hui et je voudrais me concentrer sur plusieurs questions exposées dans la note de cadrage (S/2019/239, annexe).

Tout d'abord, il est impératif de mettre en œuvre le cadre juridique de la lutte contre le financement du terrorisme défini dans les différentes résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La résolution 2462 (2019), qui vient d'être adoptée ce matin, est un outil important pour combler les lacunes existantes et relever rapidement les défis auxquels nous sommes confrontés. À cet égard, le Viet Nam a progressivement harmonisé son cadre normatif afin de l'aligner sur ces résolutions, notamment en érigeant en infractions tous les actes terroristes et leur financement et en prévoyant de lourdes peines dans le Code pénal révisé et dans les lois pertinentes relatives à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent. Par ailleurs, nous avons renforcé la coopération internationale dans ce domaine. Face aux nouveaux défis liés au financement du terrorisme, nous estimons que le Conseil de sécurité pourrait envisager de renforcer davantage l'application des régimes de sanctions existants, notamment ceux prévus par la résolution d'aujourd'hui, afin de faire face efficacement aux risques et tendances nouveaux et émergents liés au financement du terrorisme.

Deuxièmement, nous devons renforcer notre action concertée à tous les niveaux et par tous les canaux. Le Viet Nam participe activement aux efforts internationaux visant à prévenir et combattre le financement du terrorisme. Notre pays est devenu membre du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux en 2007. En 2014, nous avons élaboré un plan d'action national pour la période 2015-2020, qui vise à prévenir et à combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, afin de donner suite aux recommandations du Groupe d'action financière. Au niveau régional, nous nous sommes ralliées aux efforts à ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour mettre en œuvre la Convention de l'ASEAN sur la lutte contre le terrorisme et le Plan d'action de l'ASEAN pour prévenir et combattre la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent pour la période 2018-2025. Sur le plan bilatéral, nous avons conclu plusieurs accords d'entraide judiciaire en matière pénale. Nous avons également établi un réseau de coopération et d'échange d'informations avec les services de maintien de l'ordre de plus de 20 pays. Compte tenu de la complexité actuelle du financement du terrorisme, ma délégation insiste sur l'importance qu'il y a à intensifier la coopération entre les États en matière d'échange d'informations sur les

transactions suspectes, de renforcement des capacités et de transfert de technologies pour faire face aux menaces posées par les nouvelles méthodes de financement.

Troisièmement, les gouvernements doivent poursuivre leur collaboration efficace avec le secteur privé et les parties prenantes concernées. Notre banque centrale, la Banque d'État du Viet Nam, travaille en étroite collaboration avec toutes les institutions pour surveiller et inspecter leurs transactions et en assurer la sûreté, la sécurité et l'état de préparation en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Nos services de maintien de l'ordre et leurs homologues internationaux échangent régulièrement des informations sur les opérations suspectes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement et la détermination de mon gouvernement à travailler en étroite coopération avec les États et les autres partenaires internationaux en matière de lutte contre le terrorisme, conformément à la Charte des Nations Unies et aux obligations internationales pertinentes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence française du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur cette question importante, à savoir prévenir et combattre le financement du terrorisme. Je tiens également à saluer le rôle de chef de file qu'a joué la France pour faciliter l'adoption de la résolution 2462 (2019) ce matin. Nous nous faisons une joie de nous joindre à la communauté internationale pour mettre en œuvre toutes les obligations qui en découlent. Je félicite tous les membres du Conseil de sécurité pour leur contribution importante à la résolution. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et les autres intervenants de leurs réflexions sur cette question au début de la séance.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Le terrorisme et l'extrémisme violent constituent des obstacles majeurs à la paix et à la sécurité internationales, et au développement. Le Bangladesh n'échappe pas aux souffrances découlant de cette menace. Au moment où je vous parle, cinq familles bangladaises pleurent encore la mort de leurs proches qui ont été tués dans l'attentat terroriste perpétré dans une mosquée en Nouvelle-Zélande, le 15 mars dernier.

Comme notre Première Ministre, Sheikh Hasina, l'a répété à maintes reprises, le Bangladesh pratique une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de terrorisme, y compris le financement du terrorisme, aux niveaux national et international. Le Bangladesh estime qu'aucun acte de terrorisme ne peut être toléré quels que soient les circonstances, les méthodes ou les objectifs. En d'autres termes, un terroriste doit uniquement être considéré comme tel, indépendamment de sa race, de sa couleur de peau, de ses croyances ou de sa religion. Par principe, le Bangladesh n'autorise pas que son territoire soit utilisé par un individu, un groupe ou une entité contre un autre État ou un autre individu. Le Bangladesh continue également de respecter les droits de l'homme et les principes humanitaires pertinents en matière de lutte contre le terrorisme.

Je voudrais faire part au Conseil de ce que le Bangladesh a fait et fait actuellement aux niveaux national et international pour prévenir et combattre le financement du terrorisme. Nous avons élaboré et promulgué la Loi sur la prévention du blanchiment d'argent et la Loi antiterroriste en 2002 et en 2009, respectivement. Ces lois ont par la suite été amendées à plusieurs reprises pour les rendre conformes aux normes internationales. Elles contiennent des dispositions appropriées pour répondre à la demande formulée par les pays étrangers visant à recenser, à geler, à saisir et à confisquer les produits des activités criminelles et les biens connexes. Notre gouvernement a également créé un groupe de travail ministériel pour renforcer les capacités d'enquête et coordonner les activités de lutte contre l'extrémisme, le terrorisme et le financement du terrorisme.

Pour compléter ces efforts en matière de politiques, nous avons également engagé des réformes au niveau opérationnel afin de mettre en œuvre les dispositions de ces lois et règles et de lutter contre le financement illicite. Nous avons mis en place et restructuré les institutions compétentes. Parmi ces organisations, l'on compte notamment le Service de renseignements financiers du Bangladesh, qui fait office d'organisme central national chargé de recevoir, d'analyser et de diffuser les signalements d'opérations suspectes, les signalements de transactions en espèces et toute information relative au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

Une cellule de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale a également été créée au sein de nos services de police pour lutter contre toute forme de cybercriminalité et de criminalité transnationale, comme la fabrication de faux billets de banque, le trafic

de drogue et la contrebande d'armes à feu. Un groupe de travail de haut niveau composé de représentants de l'ensemble des services de renseignement et des forces de l'ordre a été constitué pour assurer la coordination nécessaire entre les services de renseignement et les forces de l'ordre dans la lutte contre le terrorisme et son financement.

Dans le cadre de sa coopération et de ses obligations internationales, le Bangladesh a pris toutes les mesures possibles, conformément à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et aux résolutions 1373 (2001), 2178 (2014), 2347 (2017) et 2396 (2017), notamment en mettant à jour sa législation interne et en créant les mécanismes que je viens de décrire. Dans le cadre de son engagement en faveur de l'élimination définitive du terrorisme sous toutes ses formes, le Bangladesh a adhéré à 14 conventions et protocoles des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. Le Bangladesh œuvre de concert avec le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, conformément à la résolution 1373 (2001), avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Afin d'élargir la coopération internationale, notre Service de renseignements financiers travaille en étroite collaboration avec le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux, le Groupe d'action financière et le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers.

Bien que l'influence et la puissance financière des organisations terroristes diminuent dans une certaine mesure, nous ne pouvons sous-estimer leur capacité potentielle. Nous devons donc rester vigilants. À cet égard, les éléments suivants pourraient être envisagés.

Premièrement, il est important de sensibiliser les populations et de favoriser l'échange de connaissances. Compte tenu des approches relatives au développement durable et de la promotion de mécanismes de financement inclusifs, le risque de détournement de fonds augmente. C'est pourquoi nous devons intensifier la sensibilisation sur la lutte contre le financement du terrorisme en vue de toucher un public plus large.

Deuxièmement, pour combler le manque actuel de connaissances, nous pouvons nous efforcer d'instaurer de nouvelles mesures relatives à la sécurité financière, qui reposent sur l'expérience acquise par différents pays sur le terrain, et de partager ces nouvelles connaissances avec toutes les parties prenantes concernées.

S'agissant du renforcement des capacités, il est indispensable de continuer de dispenser des formations et de renforcer les capacités afin de doter les gouvernements et les institutions des connaissances nécessaires pour lutter contre le financement moderne du terrorisme au moyen de la technologie et d'Internet.

Concernant la coordination, il est possible de renforcer la coordination entre les mécanismes locaux au sein des pays et entre eux, notamment la coordination entre les secteurs qui luttent, entre autres, contre le blanchiment d'argent, le trafic de drogue, la traite des êtres humains et le crime organisé. Les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour collaborer avec les organisations non gouvernementales et les associations caritatives afin de prévenir le détournement de fonds aux fins du financement du terrorisme.

Pour conclure, je voudrais affirmer une fois de plus que le Bangladesh, en tant que pays responsable et prompt à réagir, travaillera en étroite collaboration avec la communauté internationale pour refuser le transit, l'asile ou le refuge aux groupes terroristes étrangers, et pour élaborer et appliquer de nouvelles normes mondiales de lutte contre le terrorisme et son financement. Nous comptons également travailler en étroite collaboration avec le système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, pour faciliter la pleine application des résolutions relatives au terrorisme et à son financement, notamment celle adoptée aujourd'hui.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Bahr Aluloom** (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République française, et vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance à laquelle la résolution 2462 (2019) a été adoptée. Mon pays se félicite de cette résolution, qui constitue une nouvelle étape décisive dans la prévention et la répression du financement du terrorisme. Nous tenons également à remercier la Guinée équatoriale pour les efforts qu'elle a déployés pendant sa présidence du Conseil de sécurité le mois dernier. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, le Président du Groupe d'action financière, M. Marshall Billingslea, ainsi que l'experte de la lutte contre le blanchiment d'argent, M<sup>me</sup> Mercy Buku, pour les exposés qu'ils ont faits ce matin.

Le Gouvernement de mon pays réaffirme sa condamnation de l'attentat terroriste perpétré contre

deux mosquées à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, qui a entraîné la mort de nombreux fidèles. Nous saluons les sages mesures que le Gouvernement néo-zélandais a prises pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et quelle qu'en soit l'origine.

La victoire militaire de toutes les unités des forces iraqiennes contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), remportée avec l'aide de la coalition internationale et des pays amis, n'a pas suffi pour démanteler ce groupe terroriste. Pour y parvenir, nous devons adopter une approche globale, structurée et progressive, notamment en encourageant les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer le financement du terrorisme. La résolution 2462 (2019), qui vient d'être adoptée, représente une étape décisive et concrète dans la prévention et la répression du financement du terrorisme.

Le Gouvernement de mon pays fait tout son possible pour lutter contre le terrorisme, en particulier pour empêcher son financement. En coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, nous avons lancé quatre projets importants, dont un portant sur les mesures à prendre pour prévenir et réprimer le financement du terrorisme. Nous avons également décidé de nommer un conseiller spécial chargé de ces quatre projets. En outre, nous avons adopté et élaboré une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme.

Une équipe des Nations Unies s'est récemment rendue à Bagdad pour participer à un atelier national, tenu le 4 février dernier, afin de faciliter l'exécution de ces quatre projets de lutte contre le terrorisme.

Mon gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour limiter le financement du groupe terroriste Daech, notamment en rompant tout d'abord le lien entre les institutions financières iraqiennes et les institutions financières internationales, en particulier celles qui sont sous le contrôle de Daech ou présentes dans les territoires contrôlés par le groupe, ou qui se trouvent à proximité des zones qu'il contrôle. Deuxièmement, nous avons créé une liste noire des institutions financières gérées par le groupe terroriste Daech ou participant à son financement, que nous avons mise à la disposition des 70 pays qui font partie de la Coalition internationale contre l'EIIL et d'autres groupes terroristes. Troisièmement, nous avons signé un certain nombre de mémorandums d'accord avec des services internationaux de renseignement financier afin d'échanger des informations sur les pratiques utilisées par Daech pour ses transactions financières. Quatrièmement, nous avons créé un comité de haut niveau au sein du secrétariat

général du Gouvernement qui est chargé de geler les fonds à destination des terroristes. Ce comité prend des décisions à caractère interne, à mettre en œuvre localement, concernant le gel des avoirs des personnes et entités inscrites par la communauté internationale sur les listes figurant dans les décisions adoptées par les comités de sanctions du Conseil de sécurité. Enfin, nous avons élaboré une stratégie médiatique pour sensibiliser les praticiens aux moyens utilisés par Daech pour transférer des fonds, afin de veiller à ce que ces praticiens évitent de se retrouver complices de telles activités.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie. **M<sup>me</sup> Plepytė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à la France et à son ministre des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, pour avoir organisé ce débat public sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que pour leurs efforts inlassables afin de créer des occasions de trouver des réponses à cette menace internationale qui ne cesse d'évoluer. Je remercie également le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov, M. Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière (GAFI), et M<sup>me</sup> Mercy Buku, experte de la lutte contre le blanchiment d'argent, de leurs observations très utiles.

Nous notons avec satisfaction que la résolution 2462 (2019) présentée aujourd'hui par la France donne un nouvel élan aux directives sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui avaient été un des résultats les plus constructifs de la conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida, organisée à Paris en avril 2018 sur le thème « No Money for Terror ».

La menace que représente le financement du terrorisme en Lituanie a été jugée faible et il n'y a eu qu'une seule condamnation pour financement du terrorisme. Toutefois, aucun État n'est à l'abri d'activités terroristes à l'intérieur de ses frontières, et le caractère mondial de cette menace exige une réponse globale à tous les niveaux, national, régional et international. La Lituanie attache une grande importance au respect et à la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des recommandations des organes des Nations Unies et du GAFI, ainsi que des réglementations renforcées de l'Union européenne. Nous avons nous aussi raffermi notre cadre législatif

national. En mai 2015, notre Parlement a adopté un programme de développement de la sécurité publique pour la période 2015-2025. Celui-ci met l'accent sur la politique de sécurité et la planification en matière de sécurité publique, y compris la lutte contre le terrorisme et son financement. Dans ce cadre, un groupe de travail interinstitutions a été créé, qui réunit les organismes de réglementation, les services de répression et d'autres entités gouvernementales afin de détecter, d'évaluer et d'atténuer conjointement les risques, qu'ils soient bien établis ou émergents, liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, en 2018, le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a achevé son évaluation du respect par la Lituanie des principales normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de l'efficacité avec laquelle elle les applique. Dans son rapport, MONEYVAL a conclu que la Lituanie disposait de mécanismes de coordination solides, y compris un groupe de coordination contre le blanchiment de capitaux et de nombreux accords en vigueur sur l'échange d'informations entre autorités compétentes au niveau opérationnel. L'équipe d'évaluation a également fait état de l'appréciation positive du réseau mondial de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en ce qui concerne la qualité et la pertinence de l'assistance fournie par la Lituanie.

MONEYVAL a également confirmé que, compte tenu du fait qu'elle présente un faible risque, la Lituanie disposait d'un cadre juridique et procédural solide qui lui permettait d'échanger des informations avec ses partenaires étrangers de manière exhaustive, préventive et opportune, aussi bien sur demande que spontanément. La Lituanie recherche activement la coopération internationale avec d'autres États, ce qui s'est traduit par diverses condamnations et par la saisie et la confiscation des produits du crime. La Banque de Lituanie a également mis en place une série d'outils de consultation novateurs à l'intention des acteurs des marchés financiers sur les questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux afin d'aider ces acteurs à mieux comprendre comment appliquer les réglementations supranationales et nationales en la matière.

Il est indiscutable que les cybermonnaies peuvent potentiellement être utilisées pour financer le terrorisme et d'autres formes d'activité criminelle en ligne.

Même si le bitcoin et les avoirs numériques similaires n'ont servi à financer aucun des récents attentats, on constate une tendance inquiétante à chercher à les utiliser pour financer l'infrastructure terroriste en ligne. Il est crucial de dissuader le recours par les terroristes aux médias sociaux pour collecter des fonds, en utilisant de manière abusive les réseaux existants de financement participatif et autres services en ligne. C'est à notre avis un domaine où les possibilités de partenariats et d'initiatives public-privé sont excellentes.

La communauté internationale a combattu le financement du terrorisme en coopérant étroitement pour détecter et tarir les fonds grâce à une série d'initiatives qui limitent l'accès aux circuits financiers légitimes. Toutefois, il demeurera indispensable de poursuivre la surveillance et de continuer à respecter tous nos engagements, et il restera vital de maintenir la volonté politique, en particulier face à des acteurs non étatiques et des terroristes qui recourent de plus en plus à des nouvelles méthodes de financement qui sont chaque fois plus difficiles à contrecarrer.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Sinirlioğlu** (Turquie) : Je remercie la présidence française du Conseil d'avoir organisé le présent débat public et d'avoir proposé que le Conseil de sécurité adopte une nouvelle résolution sur la lutte contre le financement du terrorisme (résolution 2462 (2019)). Nous avons besoin de mieux comprendre le lien entre les activités financières et le terrorisme, alors même que ce lien devient de plus en plus complexe avec l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux outils, telles les cybermonnaies. Nous attachons donc une grande importance au renforcement de la coopération et des mécanismes internationaux dans ce domaine. C'est pourquoi nous nous félicitons de compter parmi les coauteurs de la résolution adoptée aujourd'hui.

La lutte contre le financement du terrorisme est un élément important des politiques globales mises en place par la Turquie en matière de lutte contre le terrorisme. La Turquie est un membre dévoué du Groupe d'action financière, qui fixe les normes internationales en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Le service de renseignement financier de la Turquie, le MASAK, supervise la mise en œuvre des cadres juridiques nationaux et internationaux de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux. En tant que membre du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, le

MASAK travaille en étroite collaboration et partage les informations avec ses homologues dans ce domaine. La Police nationale turque et le MASAK collaborent étroitement pour empêcher les terroristes d'avoir accès au système financier turc et pour stopper les transactions financières illégales. Comme dans d'autres domaines de la lutte antiterroriste, la Turquie participe également au renforcement des efforts internationaux de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent grâce à l'amélioration constante de ses capacités nationales. La Turquie appuie les résolutions du Conseil de sécurité dans ce domaine, résolutions que nous intégrons pleinement dans notre système juridique, ce qui permet de rapidement prendre en compte les mises à jour apportées à la Liste de sanctions de l'ONU établie en application des résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil. La Turquie a appuyé et parrainé un certain nombre de résolutions visant à inscrire divers individus et entités sur la Liste dans le cadre de ces mises à jour, et nous continuerons à jouer un rôle actif dans ce domaine.

Nous devons également garder à l'esprit que de nombreuses organisations terroristes, notamment Daech, le Parti des travailleurs kurdes et sa branche syrienne, Partiya Yekitiya Demokrat/Unités de protection du peuple, recourent aussi à des méthodes traditionnelles, tel le hawala, pour leurs transactions monétaires, finançant ainsi leurs activités au moyen d'organisations qui servent de prête-noms. D'autres organisations terroristes, comme l'organisation terroriste fethullahiste, tirent de grands profits d'activités monétaires illégales qu'elles mènent sous couvert d'être des personnes morales et se livrent en sous-main à des activités criminelles.

Dans le cadre de l'application de la résolution 1373 (2001), le gel des avoirs s'est révélé un moyen efficace de priver des individus et des entités de leurs moyens financiers et de les empêcher d'user et d'abuser des systèmes financiers légaux. Nous pensons que les approches sélectives dans la mise en œuvre de cet instrument ne font que favoriser le déclin du système envisagé dans la résolution 1373 (2001). À cet égard, la cohérence doit être notre principe directeur si nous voulons disposer d'un système efficace pour prévenir le financement du terrorisme et combler les lacunes dans ce domaine.

De toute évidence, la lutte contre le financement du terrorisme est une tâche redoutable. Elle exige une coopération internationale toujours croissante. Nous

considérons cette résolution comme un pas en avant dans la bonne direction. La Turquie continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour réaliser de nouveaux progrès dans ce domaine au cours de la période à venir.

**La Présidente** : Je donne maintenant à l'observatrice de l'Union africaine.

**M<sup>me</sup> Mohammed** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter la France de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous remercier, Madame la Présidente, de présider cet important débat public sur la lutte contre le financement du terrorisme.

Je voudrais également remercier tous les intervenants de leurs exposés éclairants.

Le débat d'aujourd'hui est en effet d'autant plus pertinent qu'il s'inscrit dans un contexte de défis sans cesse croissants à la paix et la sécurité internationales. Et, de toute évidence, le terrorisme et l'extrémisme violent demeurent la menace la plus grave pour la stabilité et le développement de notre monde.

Je tiens à réaffirmer que l'Union africaine rejette fermement et catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et qu'elle condamne fermement tous les actes terroristes, qui ne peuvent en aucun cas être justifiés. Je tiens à réaffirmer notre pleine solidarité avec les pays touchés et avec les victimes, dont la situation tragique doit être pleinement reconnue et prise en compte. Nous sommes également fermement convaincus que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à aucune religion, race ou nationalité.

À cet égard, nous notons avec une vive inquiétude la capacité croissante des groupes terroristes de financer leurs activités, notamment en dirigeant des économies criminelles ou illicites dans les zones qui sont sous leur contrôle, en se livrant à l'exploitation et au commerce illégaux des ressources naturelles, aux enlèvements contre rançon, au trafic d'armes, de stupéfiants et à la traite d'êtres humains, ainsi qu'à d'autres formes de criminalité transnationale organisée. À cet égard, je voudrais développer les quatre points suivants.

Premièrement, le financement demeure la principale vulnérabilité des différents groupes terroristes. En effet, le succès de ces groupes à commettre davantage d'atrocités dépend largement de leur capacité de financer adéquatement et durablement la préparation, la planification et l'exécution d'attentats terroristes. En conséquence, il est urgent que les États Membres déploient

des efforts mieux concertés et coordonnés pour priver effectivement les groupes terroristes de toute source de financement, y compris le versement de rançons, ainsi que de toute forme d'appui militaire, logistique ou politique.

Deuxièmement, pour prévenir et réprimer efficacement le financement d'actes terroristes, nous devons tenir pleinement compte de la capacité continue des terroristes d'adapter leurs méthodes et d'innover pour répondre à leurs besoins financiers. Dans le même ordre d'idées, il est de plus en plus évident que les terroristes se tournent vers les réseaux criminels transnationaux organisés pour obtenir des fonds et un appui logistique pour mener à bien leurs actes violents. Ils tirent parti des systèmes financiers et des technologies existants, qu'ils cherchent à exploiter afin de transférer d'importantes sommes d'argent liquide aux bénéficiaires visés.

De même, il est prouvé que les groupes terroristes utilisent les secteurs privé et associatif légitimes pour acheminer des fonds. Toutefois, le secteur associatif demeure largement mal informé de sa vulnérabilité à l'exploitation par ces groupes extrémistes, et les organismes à but non lucratif sont souvent petits, informels et mal réglementés. Dès lors, les groupes terroristes et extrémistes profitent de ces faiblesses pour déplacer illicitement de grosses sommes d'argent sous prétexte de mener des activités à but non lucratif.

Troisièmement, il faut poursuivre les efforts pour assurer le plein respect des cadres juridiques internationaux et régionaux de lutte contre le financement du terrorisme. L'Union africaine est pleinement déterminée à aider ses États membres à mettre en œuvre les mesures déjà convenues et à satisfaire aux normes internationales à cet égard. Il convient de rappeler que l'Union africaine a joué un rôle crucial s'agissant de sensibiliser la communauté internationale au danger que représente le versement d'une rançon aux groupes terroristes, comme l'illustrent la décision adoptée par la Conférence de l'Union africaine sur la question en juillet 2009 et les efforts déployés ultérieurement pour améliorer les cadres internationaux existants.

Quatrièmement, les renseignements financiers, y compris ceux provenant du secteur privé, jouent un rôle déterminant pour dépister les terroristes à l'origine de la plupart des attentats dans le monde, et aussi en Afrique, ce qui contribue à la fois à perturber le financement du terrorisme et à prévenir de nouveaux attentats. Dans ce contexte, le renforcement des cellules de renseignement financier demeure un élément majeur

de la stratégie de l'Union africaine pour vaincre le terrorisme et l'extrémisme violent. La création du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe témoigne de l'importance que les pays de la région, et au-delà, attachent à la nécessité de coopérer et de coordonner leurs efforts s'agissant d'assurer le respect des normes régionales et internationales contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois encore l'importance cruciale de la coopération entre les États Membres, sur le plan tant régional qu'international. N'oublions pas que nous faisons face à une menace sans frontières, de portée mondiale, et qu'à l'heure de la mondialisation, aucun pays n'est à l'abri de ses effets dévastateurs. L'approche internationale visant à enrayer ce fléau doit être aussi globale et intégrée que possible, tout en mettant l'accent sur la prévention et sur la perturbation des flux financiers à destination des groupes terroristes et extrémistes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la France, et en particulier le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Le Drian, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur une question d'importance capitale. La France reste un chef de file dans la lutte contre le financement du terrorisme, et nous nous félicitons de la nouvelle résolution 2462 (2019), qui a été adoptée aujourd'hui. Les Émirats arabes unis sont fiers d'avoir coparrainé la résolution, et la France peut compter sur notre appui continu dans ce domaine mais, comme l'a dit ce matin le Ministre des affaires étrangères, M. Le Drian, il s'agit d'un acte politique fort et non d'une fin en soi, et la communauté internationale a encore beaucoup à faire.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le terrorisme n'a ni religion, ni race, ni nationalité. Il se produit partout, comme nous l'avons vu il y a deux semaines lorsque 50 musulmans ont été sauvagement assassinés et 50 autres blessés pendant la prière du vendredi à Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Quatre enfants figuraient parmi les victimes, dont l'un n'avait que 3 ans. Malgré la tragédie, la réaction des Néo-Zélandais est un exemple pour nous tous, qui nous montre comment rester résilients face à une horreur aussi abjecte.

La lutte contre le terrorisme exige une stratégie sur plusieurs fronts. Elle exige de s'efforcer d'enrayer la haine qui alimente la propagation d'idéologies

extrémistes à des individus, comme le terroriste en Nouvelle-Zélande, ou à des groupes, comme Al-Qaida ou Daech. Elle exige d'agir pour démanteler les réseaux terroristes et les systèmes d'appui – qu'ils soient hors ligne ou, de plus en plus souvent, en ligne dans la sphère numérique – qui permettent aux terroristes de s'organiser. Point crucial et le plus pertinent pour le débat d'aujourd'hui, elle exige une vigilance et une surveillance constantes des réseaux financiers pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes, de recruter des combattants ou de lancer des attaques. En conséquence, les États Membres doivent s'attaquer à l'utilisation abusive des institutions financières et des organisations à but non lucratif à des fins de financement du terrorisme.

Les Émirats arabes unis comprennent parfaitement cette obligation, d'autant plus que notre pays est un centre commercial et de services financiers dans le Golfe. Nous avons pris un certain nombre de mesures concrètes pour sécuriser notre système financier, et j'aimerais en faire part aux membres du Conseil aujourd'hui. Il s'agit notamment de renforcer nos cadres juridiques actuels de lutte contre le financement du terrorisme, comme nous l'avons fait en 2018 en mettant en œuvre les dernières recommandations en date du Groupe d'action financière (GAFI); de fournir à nos cellules de renseignement financier le matériel, les ressources et la formation dont elles ont besoin pour analyser les opérations suspectes et mener une enquête sur ces dernières; de surveiller les transactions financières et les activités caritatives avec des acteurs privés et associatifs, qui sont tenus en vertu de la législation des Émirats arabes unis d'identifier et d'évaluer en permanence le risque d'utilisation abusive de leurs services à des fins criminelles et terroristes, et d'en fournir des preuves; de sensibiliser notre population par l'intermédiaire de diverses plateformes médiatiques pour prévenir le financement interne du terrorisme; et de mettre en œuvre des lois et des règlements pour geler les fonds des terroristes, conformément à la résolution 1373 (2001).

Malgré tous nos efforts, la menace du financement du terrorisme demeure, et nous pouvons faire davantage pour apprendre à connaître nos partenaires et pour collaborer avec eux afin de contrer cette menace.

Premièrement, certains États Membres continuent d'appuyer et de financer les activités terroristes, minant les efforts que déploie le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela nous a contraints, au même titre que d'autres États préoccupés, à prendre des mesures souveraines.

Deuxièmement, il existe un lien croissant entre le crime organisé et le terrorisme. Par exemple, Daech, Al-Qaida et d'autres groupes terroristes affiliés pillent et font de la contrebande d'objets culturels pour financer leurs opérations destructrices. Pour lutter contre cette menace, les Émirats arabes unis ont collaboré avec la France et l'UNESCO à la création de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit. Par l'intermédiaire de cette organisation et d'autres programmes de ce type, nous nous employons à reconstruire et à restaurer le patrimoine culturel inestimable de Mossoul, du Mali et d'autres endroits où les terroristes ont tenté d'effacer l'histoire de tolérance et d'ouverture qu'ils méprisent tant.

Le terrorisme est une menace transnationale qui exige une action internationale coordonnée. Les Émirats arabes unis sont membres du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et ils œuvrent activement à l'application des recommandations du GAFI après chaque évaluation. L'Unité d'enquête sur le blanchiment d'argent et les cas suspects créée par les Émirats arabes unis est membre du Groupe Egmont et a signé plus de 45 mémorandums d'accord avec des homologues nationaux et internationaux.

Ces efforts ne sont cependant qu'un élément d'une action plus vaste. La lutte contre le financement du terrorisme exigeant une vigilance et des améliorations constantes, nous pensons que le système des Nations Unies pourrait renforcer son action en prenant les trois mesures suivantes.

Premièrement, demander des comptes aux États Membres qui financent le terrorisme lorsque cela se produit, en particulier lorsque ces actes violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et leurs obligations au regard de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Deuxièmement, offrir une formation aux États Membres lorsque le Conseil de sécurité adopte des résolutions qui créent de nouvelles obligations en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Troisièmement, rechercher des moyens d'endiguer le financement de l'extrémisme, en particulier sur les médias sociaux qui propagent des messages haineux et créent un environnement dans lequel les idéologies terroristes peuvent s'épanouir.

Les Émirats arabes unis réitèrent une fois de plus leur détermination à honorer l'obligation qu'ils ont de lutter contre le financement du terrorisme en vertu des traités internationaux et régionaux, ainsi que des

résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes prêts à renforcer nos partenariats mondiaux dans ce domaine, et nous continuerons de partager nos compétences avec nos partenaires. Nous avons hâte d'apprendre de leurs expériences et de leurs pratiques optimales.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, M. Marshall Billingslea et M<sup>me</sup> Mercy Buku de leurs exposés édifiants.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je vais ajouter quelques observations.

Il est crucial que le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, continue d'accorder toute son attention à la question de la lutte contre le terrorisme, notamment en s'adaptant à la nature changeante de la menace terroriste et à l'évolution de la manière dont les terroristes financent leurs activités. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2462 (2019) aujourd'hui. En signe de son appui, la Slovaquie a parrainé la résolution, et elle est déterminée à garantir sa pleine mise en œuvre.

La République slovaque condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et contribue à la lutte contre le terrorisme, que ce soit à titre individuel ou en tant que membre de la communauté internationale.

Tous les États ont l'obligation de lutter contre la menace mondiale du terrorisme, notamment en prévenant et en éliminant le financement des déplacements et des activités des entités et groupes terroristes ainsi que des terroristes eux-mêmes. Nous réaffirmons notre volonté de lutter contre toutes les sources, techniques et voies utilisées pour financer le terrorisme, et nous appelons à la mise en œuvre effective des instruments juridiques au niveau mondial, notamment la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, adoptée en 1999, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les normes du Groupe d'action financière. La Slovaquie participe également aux activités du Groupe de lutte contre le financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) de la Coalition

internationale contre l'EIIL. Nous utilisons également cette plateforme particulière pour échanger des informations afin de perfectionner notre système national de gel des avoirs des terroristes.

Dans plusieurs de ses résolutions, le Conseil de sécurité a affirmé l'importance de la coopération internationale, régionale et sous-régionale en matière de lutte contre le terrorisme. En début de semaine, la Slovaquie, qui assure actuellement la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a organisé la Conférence annuelle de l'OSCE sur la lutte antiterroriste. Plus de 300 participants de haut niveau – y compris des représentants politiques, des coordonnateurs nationaux des activités de lutte antiterroriste et des experts des 57 pays participants et des partenaires pour la coopération, ainsi que des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, du monde universitaire et de la société civile – se sont réunis à Bratislava.

Sous la direction de la présidence slovaque de l'OSCE, la Conférence sur la lutte antiterroriste a souligné les avancées réalisées dans l'élaboration de programmes efficaces et respectueux des droits de l'homme, ainsi que dans la création de plateformes et de mécanismes de coopération gouvernementale et non gouvernementale. La présentation des meilleures pratiques en matière de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui peuvent mener au terrorisme était axée spécifiquement sur les efforts multipartites visant à dissocier les individus de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Pour terminer, nous estimons qu'un cadre solide mis en œuvre avec rigueur et une coopération internationale efficace peuvent contribuer considérablement à la prévention et à la lutte contre le financement du terrorisme. Dans ce contexte, je remercie une fois de plus la présidence française de ses efforts à ce stade.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public opportun sur la prévention et la lutte contre le financement du terrorisme. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, le Président du Groupe d'action financière et l'experte de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent de leurs exposés instructifs.

Chaque attaque terroriste, où qu'elle se produise et quelle qu'en soit la cible, touche chacun d'entre nous. Le terrorisme s'en prend à notre sens de l'humanité et tente de créer un climat de peur et de désespoir. Ce n'est qu'en nous mobilisant collectivement que nous pourrions contrer ce fléau et prévenir de nouvelles attaques. La lutte contre le financement du terrorisme est un bon exemple d'un domaine dans lequel la coopération est essentielle et les résultats pourraient directement dégrader la capacité des groupes terroristes à poursuivre leurs opérations.

Le Brésil est déterminé à éliminer le terrorisme, y compris son financement. Notre Constitution considère le rejet du terrorisme comme un des principes directeurs de notre politique étrangère. Nous avons mis à jour notre législation pour ériger en crimes la préparation d'actes de terrorisme et le recrutement de combattants terroristes étrangers. En particulier en ce qui concerne le financement, nous nous efforçons de simplifier les procédures pour bloquer les avoirs des terroristes désignés par le Conseil. Il y a deux semaines, le Brésil a adopté une loi visant à faciliter la mise en œuvre immédiate des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre des personnes et des entités affiliées à des organisations terroristes. Conjuguée aux changements législatifs précédents, cette loi met le cadre législatif brésilien en conformité totale avec les normes du Groupe d'action financière. Nous devons impérativement intensifier nos efforts pour couper les sources de financement du terrorisme. Dans le même ordre d'idées, nous devons également mettre davantage l'accent sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Bien qu'il n'existe aucune preuve de l'existence de liens opérationnels automatiques entre le terrorisme et la criminalité, les blanchisseurs d'argent peuvent travailler indistinctement pour les deux. J'aimerais aborder deux questions dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

Premièrement, nous devons toujours garder à l'esprit que toute mesure de lutte contre le terrorisme, y compris en matière de financement, doit respecter le droit international, en particulier les droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés. Cela peut sembler aller de soi, comme le Conseil ne cesse de le souligner dans toutes ses résolutions. Cependant, la pratique a montré que des législations bien intentionnées finissent parfois par violer le droit international lorsqu'elles sont appliquées.

Par le passé, des interprétations larges de la législation antiterroriste par les tribunaux nationaux ont

entravé l'action humanitaire. Comme cela a été reconnu dans le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, il est impératif que les États Membres veillent à ce que leurs mesures de lutte contre le terrorisme n'entravent pas les activités humanitaires et médicales ou la collaboration avec tous les acteurs concernés. C'est là indispensable si nous voulons que nos actions contribuent efficacement à l'éradication du terrorisme. Si les efforts de lutte contre le terrorisme ne tiennent pas compte des notions fondamentales d'humanité et des valeurs communes qui inspirent le droit humanitaire, ils risquent de renforcer plutôt que de contrer la propagande des groupes terroristes.

Le deuxième point que je voudrais évoquer concerne la prévention. Comme le souligne à juste titre la note de cadrage (S/2019/239, annexe), de nombreuses attaques terroristes ont été perpétrées par des individus ayant des ressources financières limitées. Cela soulève une question sur les limites des stratégies mettant l'accent sur l'interruption des sources de financement du terrorisme. Comme l'histoire nous l'a enseigné, le terrorisme n'est guère une question d'argent. Les sources financières sont certainement un catalyseur de ces actes terribles et, à ce titre, elles doivent être combattues. Néanmoins, lorsqu'un groupe ou un individu cherche à trouver les moyens de perpétrer un acte terroriste, le mal est déjà fait, parce que la décision de recourir à la violence et à la terreur a déjà été prise. C'est pourquoi nous devons couper les sources plus profondes du terrorisme en nous attaquant à ses causes fondamentales.

Les groupes terroristes ont attiré des recrues en leur offrant un sens illusoire à leur vie, un sentiment fallacieux d'appartenance et d'identité. L'exclusion sociale et le chômage des jeunes ont accru la vulnérabilité des personnes face aux tactiques de recrutement des groupes terroristes. En outre, les manifestations de xénophobie, de discrimination et de préjugés contribuent non seulement à l'exclusion sociale, mais alimentent également les discours extrémistes qui peuvent mener au terrorisme. Nous devons réagir contre la rhétorique et toute action incompatibles avec le respect de la diversité, comme celles qui associent le terrorisme à des cultures, des religions ou des groupes ethniques donnés.

Rien ne saurait justifier le terrorisme. Le Brésil condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et participe à la lutte contre le terrorisme de l'ONU, la principale Organisation à pouvoir se prévaloir d'un consensus universel concernant les efforts de la communauté internationale contre ce

fléau. À cet égard, le Conseil a un rôle particulier à jouer pour condamner le terrorisme et prévenir sa propagation d'une manière cohérente et universelle, en veillant en tout temps au plein respect du droit international. Nous formons l'espoir que les débats que nous aurons aujourd'hui dans cette salle contribueront à mettre un terme définitif au fléau du terrorisme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

**M. Alrowaieci** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public et d'avoir choisi ce sujet important pour renforcer la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, son financement et l'appui qui lui apporté. Je voudrais également féliciter votre pays ami pour sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour l'adoption de la résolution 2462 (2019). Je remercie également tous les intervenants de leurs précieuses contributions.

Lorsque nous parlons de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, nous entendons toujours dire que nous devons nous attaquer à ses causes profondes, car ce sont elles qui permettent aux terroristes de propager leur idéologie extrémiste et de commettre leurs actes destructeurs. Le terrorisme se propage principalement parce qu'il continue de recevoir des fonds et l'appui de particuliers, d'entités et de pays. Malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre en place des stratégies de traçage et d'éradication des sources de financement du terrorisme et malgré les législations nationales, régionales et internationales visant à faire répondre de leurs actes ceux qui financent le terrorisme, les partisans du terrorisme continuent de trouver de nouveaux moyens de financer les actes terroristes et d'éviter la censure. Le financement du terrorisme demeure ainsi l'un des obstacles qui empêchent de sauver le monde de ce fléau. L'on peut citer à cet égard la République islamique d'Iran qui continue de soutenir et de financer le terrorisme dans la région.

Le Royaume de Bahreïn a une longue et fructueuse expérience de la lutte contre le financement du terrorisme et de la lutte contre les transactions financières suspectes. Nous sommes prêts à partager notre savoir-faire avec les pays amis et à poursuivre notre coopération avec tous les États et organisations internationales afin d'éliminer ce fléau. Nous estimons qu'il est important de renforcer les efforts internationaux de lutte contre le financement du terrorisme. Nous devons également assécher les sources du terrorisme, car mettre

fin à son financement est un aspect important de notre lutte globale contre ce cancer. Nous avons donc besoin de mécanismes de dissuasion pour éliminer toutes les sources de financement des groupes terroristes.

Nos cadres nationaux de lutte contre le financement du terrorisme au Bahreïn comprennent plusieurs lois, principalement la loi no 4 de 2001 sur l'interdiction et la lutte contre le blanchiment d'argent, la loi no 25 et la loi no 54. Nous avons également la loi no 7 de 2017 qui ratifie la Convention arabe sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Royaume de Bahreïn continue de jouer un rôle dans la lutte contre le terrorisme. En 2014 et 2015, nous avons organisé la réunion de Manama sur la lutte contre le financement du terrorisme, à laquelle ont participé des représentants de l'ONU, du Fonds monétaire international, de la Commission européenne et du Groupe d'action financière, ainsi que du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, dont le siège est à Bahreïn. Nous nous sommes employés à relever les défis liés à la lutte contre le financement des groupes terroristes et des activités terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. La réunion de Manama a formulé des recommandations conformes au droit international et à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur le financement du terrorisme par des groupes et des particuliers et le suivi de ce financement, ainsi que l'application intégrale des sanctions financières avec la participation positive du secteur privé aux efforts visant le financement du terrorisme.

Le Royaume de Bahreïn participe pleinement au cadre international de lutte contre le financement du terrorisme par divers moyens. Il a notamment adhéré au réseau international d'organisations régionales qui est similaire au GAFI. Nous participons également à toutes les réunions organisées par la coalition mondiale contre Daech et le financement du terrorisme afin d'assécher ses sources de financement grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint par les pays de la coalition.

Parmi les activités les plus importantes menées par le Royaume de Bahreïn en coopération avec la Banque centrale, citons le huitième atelier conjoint Union européenne-Conseil de coopération du Golfe consacré à la lutte contre le financement du terrorisme. Un autre atelier sur les dons aux organisations caritatives et la lutte contre le financement du terrorisme et contre l'extrémisme violent a été organisé en coopération avec la Banque centrale, le Conseil de coopération

du Golfe et les États-Unis d'Amérique. Le Royaume de Bahreïn a également pris part à la dixième réunion du Groupe de lutte contre le financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui s'est tenue en Pologne en septembre 2018. En tant que membre du Centre de lutte contre le financement du terrorisme, dirigé par les États-Unis et le Royaume d'Arabie saoudite, nous avons discuté des lignes directrices sur le suivi des sources de financement du terrorisme, et du rôle que jouent le Comité exécutif du Centre et son mécanisme de prise de décisions dans la désignation de personnes et d'entités qui financent des actes terroristes. Lors des séances plénières du GAFI et des réunions du groupe de travail tenues à Paris en juin 2018 a été adopté le rapport d'évaluation mutuelle de Bahreïn, élaboré par le GAFI, l'organe chargé de mettre en œuvre les mesures de lutte contre le financement du terrorisme dans le monde.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn tient à souligner qu'il a adopté une approche globale pour combattre le terrorisme et son financement. Nous entendons renforcer notre participation nationale et collective à la lutte contre le financement du terrorisme. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour tarir les sources de financement du terrorisme et combattre les idéologies terroristes, de sorte que, grâce à notre partenariat pour maintenir la paix et la sécurité internationales, nous puissions tous jouir de la sûreté et de la sécurité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Yelchenko (Ukraine) (parle en anglais)** : Tout d'abord, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour remercier la présidence française d'avoir organisé le débat public de ce jour.

Je souscris sans réserve à la déclaration prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Je me concentrerai sur deux principales questions proposées par la présidence pour notre débat, à commencer par celle liée à l'adaptation de la réponse de la communauté internationale face à l'évolution de la menace terroriste. Un certain nombre de faits nouveaux importants survenus récemment dans la promotion de nouvelles normes antiterroristes et dans la consolidation et l'amplification de l'action internationale pour lutter contre la menace terroriste ont permis d'introduire une approche plus nuancée de la lutte contre le financement du terrorisme. À cet égard, nous accueillons

favorablement l'adoption à l'unanimité de la résolution 2462 (2019), que 51 États, dont l'Ukraine, ont parrainée. Nous pensons que, avec cette résolution, nous disposerons d'un outil pratique de plus. De fait, nous constatons que des défis croissants liés à l'utilisation abusive d'institutions financières et d'entreprises légitimes apparaissent, que de nouveaux moyens de paiement se font jour et que les organisations à but non lucratif sont utilisées pour transférer des fonds à des fins terroristes. En outre, la résolution prévoit des mesures spécifiques pour évaluer les risques potentiels associés aux innovations en matière de technologies, produits et services financiers, et pour y remédier.

Des efforts ont beau avoir été entrepris pour lutter contre le terrorisme, notamment avec des mesures juridiques, diplomatiques et militaires, il faut toutefois en faire davantage pour éradiquer ce phénomène, devenu endémique aux niveaux régional et mondial, et mettre un accent particulier sur les causes profondes du terrorisme. Par conséquent, les efforts supplémentaires ci-après doivent être déployés.

Premièrement, la capacité des États s'agissant de recueillir des preuves crédibles d'activités terroristes doit être renforcée, pour permettre de généraliser la qualification criminelle des actes de tous les auteurs, organisateurs, mentors et commanditaires du terrorisme, et pour faire en sorte que ceux qui financent des activités terroristes sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit soient poursuivis et punis.

Deuxièmement, il faut encourager la coopération entre les gouvernements et le secteur privé, notamment par le biais des médias sociaux.

Troisièmement, il convient de sensibiliser aux risques existants dans le domaine du financement du terrorisme, ainsi qu'aux flux financiers affichant des liens avec les activités terroristes.

Quatrièmement, une coopération internationale et une assistance mutuelle efficaces doivent être assurées au niveau des cellules de renseignement financier et des services de détection et de répression.

Ces efforts doivent être fondés sur les instruments juridiques internationaux pertinents, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que sur les recommandations formulées dans le cadre du Groupe d'action financière.

Cela m'amène à la question du respect des obligations internationales en matière de lutte contre le

terrorisme. Il est crucial de veiller à la mise en œuvre effective de tous les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, notamment la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Malheureusement, tous les États ne respectent pas leurs obligations internationales dans ce domaine. Par exemple, en adhérant à la Convention, des États se sont engagés à réprimer le financement du terrorisme, mais en réalité, nous continuons d'assister au contraire de la part de certains États, ce qui a déjà eu des conséquences tragiques, notamment dans mon propre pays.

Depuis cinq ans déjà, la politique de la terreur fait partie des composantes clefs de l'agression hybride lancée avec une cruauté éhontée contre mon pays en 2014, en violation flagrante des normes et principes internationaux fondamentaux, notamment s'agissant des obligations cardinales en matière de lutte contre le terrorisme. Les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine confirment l'afflux continu de munitions, d'armes et de combattants en provenance de la Fédération de Russie dans les territoires occupés de l'Ukraine. Ces moyens militaires sont livrés soit ouvertement, soit sous couvert de prétendus convois humanitaires. Avec cet appui et d'autres formes d'appui de la Russie, des groupes armés illégaux ont abattu le vol MH17 de la Malaysia Airlines, détruisant près de 300 vies innocentes. Avec cet appui et d'autres formes d'appui de la Russie, près de 13 000 personnes ont été tuées dans le Donbass, tandis que près de 1,6 million de personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers.

Dans la Crimée occupée temporairement, l'État agresseur discrédite les efforts internationaux, y compris ceux du Conseil, pour lutter contre le terrorisme en lançant de fausses accusations d'activités terroristes et en condamnant illégalement des personnes innocentes. Il y a quelques jours à peine, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », les autorités d'occupation russes ont de nouveau décidé d'exploiter l'affaire dite Hizb-e Tahrir – qu'elles avaient déjà utilisée pour fabriquer des dossiers contre des militants tatars de Crimée et justifier leur condamnation ultérieure – pour servir de prétexte à des mesures punitives à leur encontre. Sachant que l'extrémisme islamique n'a jamais figuré dans l'histoire de la péninsule de Crimée avant l'occupation russe, la fréquence avec laquelle les autorités d'occupation se servent de cette accusation pour justifier leurs fouilles

et la détention d'individus tatars de Crimée suggère fortement que c'est un prétexte à des pratiques discriminatoires, en violation flagrante de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Ces violations, parmi d'autres, du cadre juridique international prouvent à l'envi que la lutte contre les activités de groupes et d'individus terroristes ne suffira pas si le problème du terrorisme parrainé par les États n'est pas réglé de manière globale et efficace. Il convient de se pencher comme il convient sur la question de faire en sorte que non seulement les individus et les organisations, mais aussi les États responsables d'avoir organisé, financé ou soutenu des activités terroristes d'une manière ou d'une autre répondent de leurs actes. Les sanctions imposées à l'État agresseur doivent être maintenues et renforcées. Les auteurs d'actes terroristes odieux doivent être traduits en justice.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Gregoire Van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, et je remercie les intervenants de leurs contributions. Je félicite le Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2462 (2019), que le Royaume des Pays-Bas est fier d'avoir coparrainée.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. À titre national, je voudrais mettre en exergue trois questions – premièrement, les obligations découlant du droit international; deuxièmement, la coopération entre les secteurs public et privé; et, troisièmement, la coordination.

Bon nombre des orateurs qui m'ont précédée aujourd'hui ont déclaré que la menace terroriste évolue et que la technologie par laquelle les terroristes financent leurs activités se développe, et qu'il nous faut donc évoluer et faire évoluer notre approche du financement du terrorisme. Nous sommes d'accord là-dessus. La résolution 2462 (2019) nous guidera dans cette démarche. Mais évoluer et faire évoluer notre approche ne signifie pas que les règles du jeu ont changé. Au contraire, les obligations qui incombent à chaque pays en vertu du droit international, en particulier le droit des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et du droit international humanitaire, sont désormais plus pertinentes que jamais. C'est également la raison pour

laquelle le Royaume des Pays-Bas est candidat à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2020-2022. Si nous ne respectons pas les engagements que nous avons pris en vertu du droit international, nous ne ferons que faire le jeu des terroristes que nous voulons combattre. Nous devons donc veiller, grâce à une évaluation équitable des risques, à ce que les organisations non gouvernementales puissent continuer à opérer dans un espace libre et à ce que les acteurs humanitaires puissent continuer à fournir une aide conforme aux principes humanitaires. Nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à ces aspects lorsqu'il examinera l'état d'application de la résolution 2462 (2019), d'ici un an.

En ce qui concerne mon deuxième point, sur la coopération public-privé, les secteurs public et privé sont des alliés naturels dans la lutte contre le terrorisme et son financement. Je salue les efforts déployés par la France pour renforcer la coopération entre les secteurs public et privé dans la lutte contre le financement du terrorisme par la résolution 2462 (2019). Aux Pays-Bas, cette coopération s'est déjà avérée positive. Depuis quelques années, le Ministère public, la police, le service de renseignement financier et les entreprises privées, y compris des banques et des compagnies d'assurance, échangent des informations sur des personnes et des transactions liées au terrorisme sur la base du droit civil. Depuis sa création, ce partenariat public-privé a donné lieu à plus de 300 signalements d'opérations suspectes liées au financement du terrorisme. Nous encourageons l'ONU et ses États Membres à déployer des efforts similaires pour unir leurs forces à celles du secteur privé.

Enfin, s'agissant de la coordination, et c'est mon troisième et dernier point, je salue les efforts de la France pour rapprocher l'important travail du Groupe d'action financière de celui de l'ONU. La coordination des efforts de ces organe et de ceux du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, du Groupe Egmont et de la Coalition mondiale contre Daech, est extrêmement importante pour nous si nous voulons garder une longueur d'avance. Il en va de même pour la coordination internationale au sein du système des Nations Unies. En tant qu'entités des Nations Unies, que gouvernements et qu'organisations internationales, nous devons apprendre les uns des autres, partager les bonnes pratiques et renforcer les capacités. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons être plus grands que la somme de nos forces dans la lutte contre le terrorisme.

C'est ainsi qu'il y a deux semaines, deux hommes ont été arrêtés à Amsterdam à la suite d'un horrible

attentat terroriste perpétré dans la capitale de votre pays, Madame la Présidente, en 2015. Ils sont accusés d'avoir vendu des kalachnikovs et des explosifs utilisés lors de l'attaque de Paris qui a fait 129 morts. Quatre ans plus tard, cela montre que les enquêtes sur les ressources financières et autres sont essentielles pour demander des comptes aux terroristes et à leurs complices. Cela montre que nous ne pouvons ni ne devons relâcher notre attention dans notre lutte contre le terrorisme. Et cela montre que le Royaume des Pays-Bas continue de coopérer avec ses partenaires et avec l'ONU et ses États Membres pour mettre fin au terrorisme à sa source.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation française d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, ainsi que les intervenants pour leur contribution.

Le terrorisme est une vraie menace, et les récents attentats terroristes en Nouvelle-Zélande ont montré une fois de plus qu'aucun pays n'est à l'abri de ce mal omniprésent. La lutte contre ce fléau exige une approche préventive globale, ce qui signifie qu'il faut d'abord et avant tout traiter les causes profondes du terrorisme. De ce point de vue, il est extrêmement important de prévenir et de combattre le financement du terrorisme.

En tant que victime du terrorisme et pays qui a perdu plus de 17 000 de ses citoyens à la suite d'attentats terroristes, l'Iran est déterminé à continuer de combattre le terrorisme sous tous ses aspects, y compris son financement. À cette fin, l'Iran a adopté une stratégie nationale de lutte contre les actes terroristes et un certain nombre de lois qui prévoient des mesures préventives contre le financement du terrorisme. Ce dernier point fait également l'objet de plusieurs accords bilatéraux. L'Iran dispose également d'une unité de renseignement financier active.

La prévention et la lutte contre le financement du terrorisme exigent une véritable volonté politique de la part de tous les États ainsi que des normes internationales efficaces. Pendant plusieurs années, Daech a reçu d'importantes sommes en pétrodollars et autres dons financiers. Il a également tiré des revenus considérables du pillage et de la vente des biens culturels de l'Iraq et de la Syrie, ainsi que de l'exportation de leur pétrole. Aujourd'hui encore, des groupes terroristes comme le Front el-Nosra en Syrie, en plus de bénéficier du soutien politique et militaire de certains pays, reçoivent

d'importantes contributions financières. Ces seuls faits montrent non seulement que les normes existantes ne sont pas suffisamment efficaces, mais aussi que de nombreux pays ne les ont pas appliquées du tout, comme l'un des intervenants l'a souligné précédemment. Il est toutefois intéressant de noter que, pour des raisons politiques évidentes, ces pays n'ont jamais été inscrits sur des listes par les institutions qui fixent les normes. S'ils ne sont pas tenus responsables, ils seront encouragés à continuer de financer les terroristes. Le fait est que les activités de lutte contre le terrorisme ne sont efficaces que si l'on évite le deux poids, deux mesures et les approches sélectives et si tous les États coopèrent pleinement et de manière responsable.

Certains pays utilisent à la fois la lutte contre le terrorisme et le terrorisme comme instrument de politique étrangère, par exemple en désignant des adversaires comme État parrainant le terrorisme, ce qui est fait exclusivement pour des motifs politiques et n'a donc aucune légitimité. C'est également le cas en ce qui concerne la désignation unilatérale comme terroristes de certains partis politiques populaires d'autres États. L'ironie, c'est que ceux qui ont adopté de telles politiques sont ceux qui ont créé certains groupes terroristes et, en se fondant sur leur propre intérêt national à courte vue, ont retiré de la liste des groupes terroristes connus et leur ont donné asile. Ils continuent même d'appuyer des groupes que le Conseil de sécurité lui-même a désignés comme terroristes.

Enfin, nous ne devons pas oublier que l'invasion et l'occupation étrangères sont les principaux facteurs de création de terrains propices au terrorisme. Si le droit inhérent d'un pays de résister à l'invasion et à l'occupation étrangères ne doit pas être assimilé au terrorisme, il est clair que pour déraciner le terrorisme, l'occupation et l'invasion doivent prendre fin. Si rien n'est fait, les terroristes et les occupants deviendront une coalition. En fait, cela s'est déjà produit : Israël soutient les terroristes en Syrie de diverses manières, notamment en soignant les blessures de leurs frères et sœurs terroristes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

**M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Mission permanente de la France d'avoir organisé ce débat public et je me félicite de la présence au Conseil de sécurité ce matin du Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, que je salue.

Nous estimons qu'il est essentiel que tous les États puissent exprimer au Conseil de sécurité leurs préoccupations face à la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales et, surtout, quant à l'importance de le prévenir et de lutter contre son financement. Aucun État n'est à l'abri du terrorisme, mais aucun État ne peut y répondre seul, c'est pourquoi nous sommes convaincus que des mesures communes et des actions concertées sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme et ses effets pernicieux.

La République de l'Équateur réaffirme que le terrorisme constitue une grave menace pour la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi nous condamnons sans équivoque tous les actes de terrorisme, quelle qu'en soit la forme ou la manifestation, et quels qu'en soient le but, l'origine ou l'entité qui les commet.

Prévenir le terrorisme est tout aussi important que le réprimer. D'où la nécessité d'identifier et d'éliminer les causes et les facteurs qui peuvent promouvoir les actes de terrorisme, notamment leur financement, l'intolérance politique, ethnique, religieuse et raciale, la corruption, et la fracture sociale et économique entre les peuples et les nations. L'Équateur a pris à cet égard des mesures importantes pour combattre et contrer la menace du terrorisme, en érigeant en crime le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent qui y est associé grâce à des mesures préventives et à la coopération judiciaire internationale. Je vais en donner quelques exemples.

Le Code organique pénal intégral équatorien, adopté en 2014, érige de manière explicite en infraction le terrorisme et son financement, reconnaissant le lien direct entre le délit de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et attestant les progrès faits en matière de prévention de ces délits. La loi sur la prévention, la détection et l'élimination du délit de blanchiment d'argent et de financement des actes de terrorisme a pour finalité de prévenir, de détecter à temps, de sanctionner et d'éliminer le blanchiment d'argent et le financement d'actes terroristes sous quelque forme que ce soit. C'est avec ce même objectif qu'a été adopté le plan d'action conjoint de prévention du blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme. Le rapport du Groupe d'examen de la coopération internationale a reconnu que l'Équateur

« a fait des progrès significatifs en matière de consolidation de son régime contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. »

Ceci montre que l'Équateur a agi concrètement pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

Il est indispensable aussi de souligner le lien qui existe entre le financement et l'appui aux groupes terroristes et aux groupes de la criminalité transnationale organisée, dont les agissements affectent de la même manière les civils et les innocents. Au début de 2018, mon pays a été victime d'actes de violence résultant d'actions de groupes armés irréguliers liés à la criminalité transnationale organisée, auteurs d'une dizaine d'attentats terroristes qui ont fait de nombreux morts et blessés, entraîné des déplacements et endommagé des infrastructures publiques.

En réponse, le Gouvernement équatorien a immédiatement créé le comité national de sécurité intégrale des frontières en tant qu'instance chargée de la coordination et de l'élaboration de politiques, directives et actions en vue de garantir la sécurité intégrale des frontières et de mettre en œuvre le plan de défense et de sécurité de la frontière nord, en tant qu'orientation pour la planification stratégique des politiques intégrales de défense, de sécurité et de développement, l'objectif étant de contrer la menace transnationale complexe du terrorisme dans toutes ses dimensions.

Il importe également de souligner le lien qui existe entre le terrorisme et la corruption. C'est pourquoi l'Équateur condamne sans équivoque les actes de corruption, dont les réseaux mettent gravement en péril la stabilité d'États et de régions entières et compromettent la paix et le développement de nos peuples dans les Amériques et dans le monde. L'ONU est la seule plate-forme mondiale où mener efficacement la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi je voudrais, pour terminer, réaffirmer que l'Équateur est attaché à oeuvrer au renforcement de la lutte internationale contre le terrorisme et à venir à bout de cette grave menace à la paix et la sécurité internationales.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afghanistan.

**M<sup>me</sup> Raz** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, ainsi que vos collègues de cette initiative d'organiser, dans le cadre de la présidence française, cette importante réunion sur la lutte contre le financement du terrorisme. Consolider les progrès enregistrés en matière de prévention et de lutte contre le financement du terrorisme affaiblira

les terroristes et limitera leur capacité de poursuivre et d'étendre leur règne de terreur et de destruction au monde entier. Nous nous félicitons de la tenue de la présente réunion, qui permet de renforcer les efforts collectifs de l'ONU et de tous les États Membres visant à mieux faire connaître les moyens de limiter autant que possible les méthodes que les terroristes utilisent pour financer leurs activités.

L'approche adoptée par l'Afghanistan pour lutter contre le terrorisme est une approche globale. En tant que premières victimes du terrorisme, nous affrontons sur le champ de bataille différents groupes terroristes, y compris des combattants terroristes étrangers. Nous avons également mis en œuvre des mesures pour renforcer notre législation nationale de manière à répondre aux dispositions des différents traités, conventions et résolutions des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité, relatives à la lutte contre le financement du terrorisme.

La prévention du financement du terrorisme est un élément important de notre stratégie antiterroriste nationale. C'est notre Conseil national de sécurité qui pilote les efforts interinstitutions visant à mettre en œuvre cette stratégie. Nous avons mis sur pied une équipe de travail composée de représentants du Bureau du Procureur général, du Ministère des finances, de la Direction nationale de la sécurité et du Centre des rapports et des analyses concernant les transactions financières. Cette équipe de travail est chargée de veiller à la mise en œuvre des cadres juridiques permettant de prévenir le blanchiment d'argent et les autres flux monétaires non réglementés qui permettent aux terroristes de financer leurs activités.

Les progrès dans ce domaine nous ont permis de respecter les normes internationales. Cela a été reconnu par le Groupe d'action financière, qui a radié l'Afghanistan de sa liste des pays à surveiller. Dans un contexte plus large, nos efforts sont également conformes aux engagements pris au titre de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Nous nous efforçons aussi de casser les liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité organisée. L'Afghanistan est depuis longtemps engagé dans la lutte contre les stupéfiants, se préoccupant notamment d'empêcher les Taliban et les autres groupes qui leur sont affiliés de bénéficier des revenus des drogues illicites. Dans le cadre de notre stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants, nous agissons sur plusieurs fronts :

éradication, sensibilisation du public et autres moyens possibles de subsistance.

Rien que l'année dernière, quelque 3000 opérations ont été menées, à la suite desquelles près de 3500 personnes, y compris des ressortissants étrangers, ont été arrêtées et poursuivies en justice. De même, des laboratoires de traitement de la drogue et des entrepôts ont été détruits lors d'opérations militaires conjointes. Ces opérations ont réduit la capacité des Taliban de bénéficier des revenus tirés du trafic de drogues. En outre, nous avons également confisqué plus de 200 tonnes de drogues illicites au cours d'une seule année.

Nous avons amélioré la sécurité dans les aéroports du pays et aux postes frontières afin de détecter, de dissuader et de prévenir le trafic de drogues, ce qui atteste notre ferme engagement à éliminer l'économie illicite de la drogue et à nous attaquer aux liens qui existent entre le financement du terrorisme et les stupéfiants. Ces mesures ont permis de réduire la production de drogues l'an dernier, comme en témoigne aussi la dernière enquête menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Le problème des stupéfiants en Afghanistan doit être examiné dans le contexte d'une situation complexe. Il nous faut reconnaître que seul un effort solide et global, mené de concert avec les partenaires internationaux et régionaux, visant à s'attaquer à toutes les composantes, notamment la production, le trafic et la consommation, peut atteindre l'objectif commun, qui est d'éliminer totalement la production et le trafic de stupéfiants. Pour garantir que notre lutte soit couronnée de succès, nous demandons l'adoption d'une approche régionale plus cohérente et unifiée, surtout sachant que nos voisins immédiats peuvent jouer un rôle efficace et très solide dans la lutte contre l'ensemble des activités de la criminalité transnationale. Les ressources qui servent à financer et à appuyer les activités terroristes, tel le trafic d'armes et de précurseurs chimiques, viennent de l'extérieur de l'Afghanistan; d'où la nécessité d'une approche régionale globale pour lutter contre cette menace.

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, ont été créés dans cet objectif. Toutefois, l'expérience a montré que les sanctions, notamment le gel des avoirs des individus inscrits sur la Liste récapitulative, sont souvent lâches et ne sont pas

appliquées comme il convient. Une application effective de ces sanctions permettrait, selon nous, d'exercer des pressions sur les groupes terroristes et limiterait ainsi leurs activités. Il convient d'établir de nouvelles listes de particuliers, notamment ceux qui sont impliqués dans le trafic de drogue, ainsi que de riches commanditaires qui fournissent des contributions financières aux Taliban et aux groupes qui leur sont affiliés.

Les régimes de sanctions doivent être pleinement appliqués, avec la coopération de tous les États concernés. À cet égard, nous saluons le travail important accompli par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions dans le cadre du régime de sanctions mis en place par les Comités 1988 et 1267.

Nous avons renforcé davantage notre coopération avec les entités de l'ONU, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. En janvier 2017, lors de la visite effectuée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en Afghanistan, nous avons défini de nouveaux domaines de coopération et nous espérons pouvoir mettre en œuvre ces recommandations, de concert avec nos partenaires internationaux.

Pour terminer, nous nous félicitons de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2462 (2019) et nous réaffirmons notre plein appui à tous les efforts internationaux visant à mettre fin au lien dangereux entre toutes les formes de criminalité organisée et le terrorisme, notamment le financement du terrorisme. L'Afghanistan demeure un partenaire engagé en faveur de cet impératif, ses efforts et la lutte qu'il mène de bonne foi contre le terrorisme mondial doivent être reconnus. Nous sommes déterminés à lutter pour la sécurité et la stabilité dans notre pays, dans notre région et au-delà.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

**M. Masila (Kenya) (*parle en anglais*)** : Nous voudrions tout d'abord saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. Marshall Billingslea, Président du Groupe d'action financière et Secrétaire adjoint au Département du Trésor des États-Unis, du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et de M<sup>me</sup> Mercy Buku, et les remercier de leurs exposés riches en informations.

Madame la Présidente, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette séance importante et vous féliciter pour le talent diplomatique et l'esprit collégial avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Conseil durant votre présidence. Nous prenons note avec satisfaction

de la note de cadrage détaillée (S/2019/239, annexe) que vous avez fait distribuer pour guider le débat d'aujourd'hui.

Je félicite le Conseil de sécurité d'avoir adopté aujourd'hui la résolution 2462 (2019) sur la lutte contre le financement du terrorisme et sa prévention, que le Kenya a parrainée. Ma délégation salue le rôle de premier plan qu'a joué par la France dans la promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme, notamment en organisant la Conférence internationale de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaïda, qui s'est tenue à Paris sur le thème « No money For terror ».

À l'instar de nombreux autres pays, le Kenya a connu les horreurs du terrorisme. La menace terroriste au Kenya et d'ailleurs dans la région, émane des Chabab, une organisation affiliée au réseau terroriste Al-Qaïda. Le Kenya a réagi énergiquement à la menace terroriste en renforçant ses capacités nationales et la coopération internationale.

Nous avons adopté les meilleures pratiques internationales, intégré tous les instruments internationaux contre le terrorisme dans notre législation nationale et créé les institutions et mécanismes nécessaires en vue de la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Plus important, nous participons à la Mission de l'Union africaine en Somalie, dont le déploiement a été autorisé par le Conseil de sécurité et l'Union africaine, afin d'affaiblir les Chabab à l'appui de la transition politique en Somalie et aussi pour apporter notre contribution à la lutte contre le terrorisme international.

Le Kenya voudrait exprimer ses vives préoccupations face à la menace persistante du terrorisme émanant de territoires contrôlés par des groupes terroristes, ce qui contribue au financement du terrorisme. Actuellement, en Somalie, les Chabab profitent de l'aide humanitaire en extorquant des impôts et en exigeant des paiements pour le droit de passage de l'aide humanitaire dans les zones qui sont prétendument sous leur contrôle. En outre, ce groupe terroriste entretient un réseau profondément enraciné et omniprésent qui est impliqué dans des activités allant du commerce illicite aux envois de fonds à l'étranger et d'autres activités criminelles transnationales.

Le produit de ces activités criminelles sert à financer les activités des Chabab aux niveaux local et international, dans le cadre du réseau Al-Qaïda. Il est donc

évident que la criminalité transnationale et le terrorisme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. En conséquence, l'aide humanitaire est en fin de compte utilisée non seulement pour financer le terrorisme, mais aussi en tant qu'outil de recrutement pour l'extrémisme violent. Nous, à l'ONU, devons donc trouver les moyens de remédier systématiquement à cette situation paradoxale grâce à une démarche holistique et uniforme et en évitant les deux poids deux mesures. Nous ne devons jamais justifier ou tolérer le terrorisme sous aucun prétexte, et encore moins sous celui de l'aide humanitaire.

Afin de lutter contre le financement du terrorisme et d'autres crimes, le Kenya a promulgué plusieurs lois visant à endiguer le blanchiment d'argent et à réduire le produit des activités criminelles. La loi de 2012 sur la prévention du terrorisme, modifiée en 2014, donne mandat au Centre de l'information financière, une institution statutaire, de contribuer à l'identification des produits de la criminalité et à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Ce Centre tient à jour un registre des institutions déclarantes, reçoit les signalements d'activités ou d'opérations suspectes de la part d'institutions déclarantes, reçoit les signalements d'opérations de trésorerie de la part d'institutions déclarantes à partir d'un certain montant et les signalements relatifs à l'acheminement transfrontière d'instruments monétaires. À ce titre, le Centre coordonne les activités du secteur financier et des services de maintien de l'ordre visant à prévenir et à combattre le financement du terrorisme au Kenya.

Des progrès considérables ont été accomplis grâce à l'introduction de mesures détaillées visant à détecter et à signaler les transactions suspectes dans le secteur financier officiel du Kenya. Des mesures détaillées ont été également mises en place en ce qui concerne le secteur informel.

La coopération internationale est essentielle pour venir à bout du blanchiment d'argent et d'autres crimes financiers. L'application intégrale par les États Membres de normes et d'instruments internationaux pertinents en matière de blanchiment d'argent revêt donc la plus haute importance pour réaliser des progrès dans ce domaine.

Ma délégation estime que pour lutter véritablement contre le financement du terrorisme, il faut également s'attacher à renforcer les capacités de la police et d'autres services chargés de l'application de la loi en vue d'assurer un contrôle efficace des frontières et des activités illégales telles que le trafic d'armes et la traite des êtres humains. Le renforcement des capacités des entreprises locales en matière d'autosurveillance et

d'échange d'informations avec les autorités au moyen de modèles appropriés de police de proximité peut contribuer à endiguer le financement du terrorisme.

Pour terminer, ma délégation est convaincue que l'amélioration de l'efficacité de l'action menée par les États en matière de lutte contre le financement du terrorisme est essentielle au succès de ces efforts, mais ne suffit pas. Nous sommes d'avis que la pleine mise en œuvre de la résolution adoptée aujourd'hui permettra de renforcer les mesures existantes visant à endiguer le financement du terrorisme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Bougacha** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la France pour sa présidence du Conseil de sécurité et le rôle de premier plan qu'elle a joué s'agissant de cette question importante.

Nous saluons l'initiative de la France d'organiser ce débat public sur la lutte contre le financement du terrorisme et sa prévention. C'est un phénomène qui menace de plus en plus la paix et la sécurité internationales, d'autant plus que de nombreux groupes terroristes, notamment Daech, adaptent leurs méthodes pour mener des opérations terroristes et mettent au point de nouveaux mécanismes de financement. Leurs sources de financement comprennent notamment les dons, l'extorsion directe et les profits issus de la criminalité organisée tels que les rançons et le trafic d'armes, de drogues ou de biens culturels. Ils utilisent en outre les technologies modernes et d'autres outils de transfert de fonds.

Nous remercions tous les intervenants de leurs précieuses contributions, qui témoignent de l'importance qu'il y a à poursuivre nos efforts pour relever les défis liés à la lutte contre le financement du terrorisme et assécher les sources de financement des terroristes.

L'adoption à l'unanimité, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2462 (2019) sur la prévention du financement du terrorisme et la lutte contre ce phénomène reflète la volonté réelle de la communauté internationale de continuer à appliquer les conventions internationales, les résolutions des organes de l'ONU sur la question et les pratiques optimales au niveau national, conformément aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). En contribuant aux efforts internationaux à cet égard, la Tunisie s'est portée coauteur de cette importante résolution.

Lors de la réunion sur la question à l'examen organisée le 31 janvier selon la formule Arria et parrainée par la France, le Pérou, l'Australie et l'Indonésie, la Tunisie a souligné la nécessité de se concentrer pleinement sur cette question, tout en luttant ensemble contre le financement du terrorisme, et ce de manière efficace. La délégation de mon pays se félicite donc du rôle des organismes compétents des Nations Unies et de leur contribution au renforcement des capacités des États Membres. Nous prenons note du rapport sur les mesures prises par les États Membres au niveau national, qui sera publié avant la fin de l'année et permettra de tirer des enseignements des pratiques optimales adoptées dans ce domaine.

Je tiens à souligner que la promotion des systèmes nationaux de lutte contre le terrorisme ne doit pas nous détourner de la nécessité de nous attaquer aux causes profondes des idéologies extrémistes, tout en respectant le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, car le fait de ne pas prêter attention à la prévention et de se concentrer uniquement sur les solutions relatives à la sécurité mettra en péril tous les autres efforts et entravera le développement. Par conséquent, tous les États Membres doivent adopter des stratégies nationales qui tiennent compte de tous les enjeux économiques, sociaux, culturels et de sécurité.

La Tunisie a pris d'importantes mesures législatives et procédurales pour appuyer son cadre national de lutte contre le financement du terrorisme. Au niveau législatif, le Comité national contre le terrorisme supervise et évalue l'application des résolutions pertinentes de l'ONU sur la question et prend des décisions concernant le gel des avoirs des individus et des organisations dont les liens avec des crimes terroristes ont été établis. En janvier 2018, un décret gouvernemental a été promulgué concernant les mesures qui visent à mettre en œuvre les résolutions des organes de l'ONU sur la question pour lutter contre le financement du terrorisme. Il s'agit là d'une étape législative décisive en vue de l'application de la loi antiterroriste fondamentale.

Le Gouvernement tunisien a également adopté un plan d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux normes internationales figurant dans les recommandations du GAFI. Une approche fondée sur les risques a aussi été adoptée pour recenser les associations caritatives qui risquent le plus d'être utilisées pour financer le terrorisme. De plus, les associations caritatives ont été

inclus dans la loi récente sur le répertoire national des associations caritatives afin de favoriser la transparence des transactions économiques et financières effectuées par des personnes physiques et morales, tout en garantissant que la législation nationale est conforme aux normes internationales en la matière.

Je souligne l'importance que la Tunisie accorde à la coopération internationale à cet égard et la nécessité de contribuer aux initiatives en la matière, comme le Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme dans le cadre de la coalition internationale contre Daech. Nous nous félicitons de la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour aider notre système national à geler les avoirs liés au terrorisme. La Tunisie a le vif désir de poursuivre et élargir cette coopération.

Nous faisons face aujourd'hui à des menaces en constante évolution, que ce soit au niveau structurel ou dans la manière dont les opérations terroristes sont menées, car les terroristes exploitent les lacunes existantes pour atteindre leurs objectifs. L'adoption de la résolution 2462 (2019) est une réponse louable à cet égard. Pour conclure, la Tunisie renouvelle son appel à tous les États Membres et aux autres parties prenantes pour qu'ils s'associent à ces efforts et coopèrent davantage afin de lutter efficacement contre ce fléau, qui, selon nous, représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cela exige de notre part une réponse immédiate, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre les financements suspects.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Al-Mouallimi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous adresser, Madame la Présidente, mes chaleureuses félicitations, ainsi qu'à votre pays ami, la France, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et pour votre excellente direction des travaux du Conseil ces dernières semaines. Je vous remercie également d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales, et sur le financement du terrorisme qui l'alimente.

Ce débat intervient à la suite des attentats terroristes les plus odieux jamais perpétrés, qui ont ébranlé la conscience mondiale : le crime commis contre les

fidèles dans deux mosquées en Nouvelle-Zélande. Bien que nous soyons encore endeuillés par ce crime abominable, nous exprimons notre gratitude au Gouvernement et au peuple néo-zélandais, qui ont fait preuve d'un amour et d'une sympathie sans pareils et sont restés unis. Nous saluons les musulmans de Nouvelle-Zélande qui ont témoigné en réponse de leur amour. Cela réaffirme la tolérance inhérente à la religion musulmane.

Le crime commis en Nouvelle-Zélande prouve que le terrorisme peut être financé aussi bien par des fonds importants que par de faibles ressources. C'est pourquoi la première étape dans la lutte contre le terrorisme doit consister à lutter contre les causes idéologiques profondes qui sont présentes dans toutes les sociétés. Nous devons également prendre conscience que le terrorisme n'est propre à aucune ethnie, religion ou nationalité. Qu'il s'agisse de l'attentat terroriste perpétré en Nouvelle-Zélande, de l'acte de terrorisme commis contre des fidèles au tombeau des Patriarches à Hébron, ou encore des activités terroristes menées par Daech, tous ces actes puisent leur source dans la haine et le rejet d'autrui.

Comme d'autres pays et sociétés, mon pays a souffert du terrorisme. Nous avons donc essayé de l'éradiquer par divers moyens. Nous l'avons combattu partout. Le Royaume d'Arabie saoudite participe à la guerre menée contre Daech. Nous avons combattu Al-Qaida au Yémen et nous continuons de déjouer les machinations du Hezbollah en Syrie, au Yémen et ailleurs. En outre, il faut assécher les ressources financières du terrorisme pour l'éradiquer. C'est pourquoi nous avons déclaré que nous ne pouvions pas autoriser certains pays à se livrer à des pratiques suspectes sous de faux prétextes afin de soutenir l'extrémisme politique, qui est une porte d'entrée vers le terrorisme.

Mon pays a adhéré à toutes les conventions pertinentes à cet égard et participé à toutes les conférences visant à réduire et à réprimer le financement du terrorisme. Par exemple, nous avons mis en place des centres de conseil et un centre de guerre anti-idéologique. Le Royaume d'Arabie saoudite a été l'un des premiers pays à s'opposer au recrutement et au financement de terroristes, et à l'incitation au terrorisme dans le cyberspace. En conséquence, en 2017, nous avons créé le Centre Etidal de lutte contre les idéologies extrémistes. Nous avons également mis sur pied, avec les États-Unis et les pays amis du golfe Persique, un centre de lutte contre le financement du terrorisme. De plus, nous avons fondé la coalition islamique de lutte contre le terrorisme et

son financement. Au niveau international, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a été créé à l'initiative du Royaume d'Arabie saoudite, qui l'a financé.

Si nous voulons vaincre le terrorisme, nous devons tous convenir que la menace terroriste dirigée contre un seul pays, quel qu'il soit, constitue une menace pour nous tous. Nous devons voir plus loin que nos intérêts étriqués et prendre en compte les intérêts et la sécurité de tous les pays.

Une coopération transparente et cohérente est indispensable pour que la lutte contre le terrorisme soit couronnée de succès. L'un des meilleurs exemples à cet égard est la création par le Conseil de sécurité des comités de sanctions contre des groupes terroristes tels qu'Al-Qaida et Daech, car le Conseil est conscient de la menace que ces groupes représentent pour la paix et la sécurité internationales.

La menace posée par Daech et Al-Qaida subsiste et les combattants de ces deux entités sont toujours présents dans de nombreux pays et régions, soit au sein de groupes organisés, soit à titre individuel. Certes, ces organisations connaissent actuellement un recul et sont en train de s'affaiblir sur les plans militaire et idéologique. Mais il convient aussi de rappeler qu'il existe d'autres organisations terroristes qui sont tout aussi dangereuses que Daech et Al-Qaida et menacent, elles aussi, la paix et la sécurité internationales. Parmi ces groupes, il y a notamment le mouvement armé des houthistes et la milice du Hezbollah qui opère dans toute la région. Ces deux groupes agissent de concert et sont protégés et soutenus par l'Iran. En conséquence, ma délégation demande instamment au Conseil de sécurité de commencer à examiner la possibilité de désigner le mouvement houthiste et la milice du Hezbollah comme groupes terroristes et de créer un comité de sanctions les concernant.

Je tiens à réaffirmer que la politique menée par mon pays pour lutter contre le terrorisme et son financement repose sur une coopération internationale accrue. L'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les forces de sécurité des différents États est la possibilité que des groupes étrangers ou des combattants terroristes étrangers pénètrent sur leur territoire sans que leur passé et leur profil ne soient connus. C'est pourquoi les institutions compétentes de mon pays ont très tôt appelé au partage et à l'échange d'informations sur les personnes qui combattent dans les rangs des groupes terroristes. Et

nous avons partagé volontiers nos données avec d'autres parties prenantes compétentes.

Pour terminer, je réaffirme que l'occupation des territoires d'un autre État et la reconnaissance nulle et non avenue de cette occupation illégitime sont la porte ouverte au terrorisme. C'est pourquoi la lutte contre le terrorisme est incompatible avec une quelconque mesure qui attiserait le sentiment d'injustice et le rejet de l'occupation.

**La Présidente** : Le représentant du Qatar a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

**M. Al-Maawda** (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation se voit dans l'obligation de reprendre la parole à la fin de la séance pour répondre aux informations fallacieuses fournies par le représentant du régime syrien, qui a insulté mon pays au lieu de traiter du thème de notre débat, c'est-à-dire la menace que représentent les groupes terroristes – une question très importante pour nous tous dans cette salle.

Ces mensonges et accusations à l'encontre de mon gouvernement, accusé de financer le terrorisme, ne sont que la répétition des contrevérités que nous avons l'habitude d'entendre de la part de ceux qui parlent au nom du régime syrien dans le but de détourner notre attention de ses agissements. Les États Membres connaissent bien le paradoxe auquel nous sommes confrontés tandis que nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner cette grave question et les raisons qui se cachent derrière la menace terroriste de ces dernières années, à savoir le groupe terroriste Daech. Il est pour le moins paradoxal d'entendre le représentant du régime syrien parler du rôle clef de son gouvernement dans la lutte contre le terrorisme, alors que ce sont précisément les politiques de ce régime qui ont créé un climat propice à l'apparition et à l'essor de Daech ces dernières années, avant que d'autres pays responsables ne commencent à déployer de réels efforts pour combattre et éliminer ce groupe terroriste, qui a fait peser une menace sur le monde entier depuis les territoires syriens qui étaient sous son contrôle.

Sans le terrorisme d'État pratiqué par le régime syrien contre sa population et le fait qu'il a employé les armes contre les manifestants, y compris des armes chimiques à plusieurs reprises contre des civils pacifiques, nous ne serions pas ici aujourd'hui à discuter de la menace de Daech et de son financement. Il est inadmissible de voir le représentant du régime syrien qui n'a

aucune légitimité sur le plan international et qui est la cause principale de l'apparition et de l'essor de Daech et d'autres groupes terroristes en Syrie, y compris le Front el-Nosra et d'autres groupes qui contrôlaient diverses parties de son territoire, nous faire la leçon aujourd'hui au sujet des menaces que représente le terrorisme.

Le représentant du régime syrien a dit aujourd'hui que le Qatar violait les résolutions du Conseil de sécurité. Ces accusations sont pure imagination. Nous ne comptons plus les rapports de l'ONU qui documentent les violations par le régime syrien de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la Syrie, violations qui se poursuivent encore aujourd'hui. Tout le monde ici sait que les efforts du Qatar pour lutter contre le terrorisme sont menés en toute transparence et à la vue de tous, y compris au sein des organes compétents des Nations Unies et des instances internationales de lutte contre le terrorisme, tel le Forum mondial contre le terrorisme. Nous avons également joué un rôle clef au sein de la Coalition mondiale contre Daech.

La coopération étroite entre l'État du Qatar et les organismes compétents des Nations Unies chargés de lutter contre le terrorisme a eu un impact non négligeable et a donné des résultats tangibles qui sont à l'exact opposé du rôle destructeur joué par le régime syrien. Il n'est donc guère surprenant de voir le représentant de ce régime terroriste accuser faussement l'État du Qatar, qui a été un acteur déterminant dans la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous voulons que la justice et le droit priment et nous voulons protéger les droits des victimes des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés tant par le régime syrien que par les groupes terroristes en Syrie.

Pour terminer, malgré les tentatives avortées dont nous avons été victimes, l'État du Qatar continuera de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le terrorisme en tant que partenaire fiable et responsable de la communauté internationale, afin de faire la lumière sur toutes les violations du droit international et toutes les formes de terrorisme qui menacent la région et le monde.

**La Présidente** : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

**M. Kuzmin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné l'heure tardive, je n'abuserai pas du temps des membres du Conseil. Je voudrais simplement présenter une observation sur la déclaration faite par le représentant de l'Ukraine.

Il nous a une fois de plus sorti la vieille histoire de l'agression russe, mais il a entre autres choses accusé mon pays de violer la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. À cet égard, je voudrais simplement rappeler la décision de la Cour internationale de Justice du 19 avril 2017 dans l'affaire *Ukraine c. Fédération de Russie*, car elle s'applique à la Convention. La décision a affirmé que les allégations de l'Ukraine à cet égard ne sont pas plausibles.

Je ne dirai rien des autres questions que le représentant de l'Ukraine a abordées, car elles n'ont aucun rapport avec le sujet de la présente séance. Je regrette vivement que la délégation ukrainienne continue d'utiliser le Conseil de sécurité pour diffuser sa propagande.

**La Présidente** : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

**M. Al Arsan** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous n'avions pas l'intention de redemander la parole. Toutefois, la réponse que vient de donner le représentant du Gouvernement et de l'État du Qatar nous a contraints à demander la parole une seconde fois.

Nous disons d'abord à notre collègue qu'il doit nous appeler les représentants de la République arabe syrienne, qui est un Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies. Même si le représentant du Gouvernement et de l'État du Qatar ignore les normes diplomatiques en vigueur à l'ONU, nous ne nous abaisserons pas à son niveau. Nous continuerons de respecter le Conseil de sécurité, le règlement intérieur et la Charte, et nous continuerons de nous adresser à lui en tant que représentant du Gouvernement et de l'État du Qatar.

L'État et le Gouvernement du Qatar et la famille régnante de ce pays sont aujourd'hui les meilleurs exemples en ce qui concerne le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ce dont le Groupe d'action financière se rendrait compte si seulement il se penchait sur eux d'une manière équilibrée, objective et neutre. Comme nous l'avons dit ce matin, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions qui traitent spécifiquement du comportement de l'État et du Gouvernement du Qatar, qui a figuré parmi les principaux pays – et peut-être le seul – à faire des versements en espèces, sous forme de

millions de dollars, à Daech et au Front el-Nosra en Iraq et en Syrie. Ils ont payé ces sommes d'argent comme rançons pour que les groupes terroristes libèrent des étrangers qu'ils avaient capturés.

Ce sont des faits. Mon collègue, le représentant du Gouvernement et de l'État du Qatar, ne doit pas s'en offenser. Ils ont un jour payé 20 millions de dollars pour obtenir la libération d'un journaliste américain, qui a lui-même déclaré lors d'un interview télévisé que le médiateur avait appelé sa famille ici, aux États-Unis. Le médiateur était un ressortissant arabe qui a dit au journaliste de ne pas s'inquiéter, car le groupe – qui s'est plus tard révélé être le Front el-Nosra – recevrait dans les jours à venir 20 millions de dollars de l'État du Qatar à titre de rançon pour sa libération. Cette rançon a été versée à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de deux résolutions visant à empêcher le versement de rançons. Mon collègue, le représentant du Qatar, sait très bien ce qui s'est passé en Iraq, où plus d'un demi-milliard de dollars ont été versés pour libérer des personnes.

Je ne suis pas ici pour inventer des histoires ni pour lancer des accusations politisées ou fausses, comme le font habituellement les Qatariens à l'encontre de la Syrie pour justifier ce qu'ils ont fait au peuple syrien. Pourquoi le représentant du Gouvernement et de l'État du Qatar est-il si susceptible? Je lui demande de ne pas être si susceptible lorsque des déclarations officielles sont prononcées. Il se rappellera que l'un des membres les plus éminents de la famille régnante du Qatar, l'ancien Premier Ministre, le cheik Hamad bin Jassim bin Jaber Al Thani, est apparu de son plein gré sur une chaîne de la télévision publique au Qatar, et ensuite à la BBC, pour dire qu'ils avaient dépensé 137 milliards de dollars en Syrie pour faire tomber le Président Bashar Al-Assad. Lorsqu'on lui a demandé comment ils avaient dépensé cet argent, il a répondu qu'ils n'avaient pas été les seuls à payer. Hamad bin Jassim a déclaré qu'ils avaient conclu un accord avec les gouvernements d'autres pays, qui leur avaient demandé d'être à l'avant-garde de ces efforts.

Je demande au Conseil de prêter attention à la logique qui sous-tend le comportement du Gouvernement qatarien. Hamad bin Jassim a dit que la Syrie était la proie. S'exprimant en dialecte du Golfe, que nous respectons, il a dit que la Syrie était la proie qui a réussi à s'échapper parce que nous n'étions pas d'accord sur tout. C'est la logique qui sous-tend les politiques de l'État du

Qatar – le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Je vais expliquer au Conseil comment ils blanchissent de l'argent et financent le terrorisme. L'ancien Premier Ministre dit qu'ils ont dépensé 137 milliards de dollars en Syrie. L'ancien Ministre des affaires étrangères du Qatar, Khalid bin Mohammad Al Attiyah, a expliqué cela en disant qu'après avoir libéré Alep en 2016, aux côtés des Russes et d'autres alliés,

« même si le nouveau Président des États-Unis cesse d'appuyer les groupes rebelles à Alep ou en Syrie, nous, au Qatar, nous ne nous arrêterons pas. Nous continuerons d'appuyer ces groupes parce que nous croyons qu'ils seront victorieux et qu'ils retourneront à Alep ».

Un autre Ministre des affaires étrangères du Qatar, devenu plus tard le Ministre de la défense, a déclaré au journal *Le Monde* :

« Vous nous demandez ce que nous pensons du Front el-Nosra. Nous, au Qatar, avons une approche différente de celle de l'ONU. Nous sommes réalistes. Nous pensons que seul Daech est un groupe terroriste. Cependant, le Front el-Nosra, à notre avis, fait du bon travail et nous continuerons de l'appuyer ».

Il dit donc à l'ONU et au Conseil de sécurité qu'ils ont tort, que le Front el-Nosra n'est pas un groupe terroriste et que le Qatar continuera de l'appuyer. Ils viennent ensuite au Conseil de sécurité pour parler des efforts du Qatar.

Nous disons officiellement au représentant du Qatar que chaque dollar que le Qatar donne à l'ONU pour lutter contre le terrorisme est en soi un élément constitutif du blanchiment d'argent. Je désavoue ceux qui dépensent 137 milliards de dollars pour détruire un pays et sa population, sa civilisation, son avenir et ses aspirations, pour ensuite venir verser 75 millions de dollars à l'ONU afin de justifier leur affirmation selon laquelle ils sont des partenaires dans la lutte antiterroriste. C'est du blanchiment d'argent. J'engage tous ceux qui sont dans cette salle à analyser attentivement les faits. Le Qatar a versé 75 millions à l'ONU pour combattre le terrorisme, mais il admet ouvertement qu'il a dépensé 137 milliards de dollars pour détruire la Syrie. Cependant, ils ne sont pas d'accord sur la proie.

*La séance est levée à 17 h 10.*